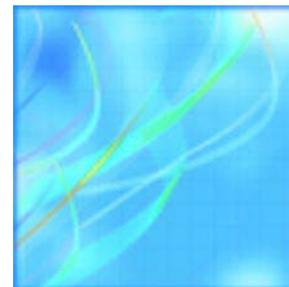


N° 85-225-X au catalogue

# Les ressources policières au Canada



2012



Statistique  
Canada

Statistics  
Canada

Canada

## Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca).

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

**Courriel** à [infostats@statcan.gc.ca](mailto:infostats@statcan.gc.ca)

**Téléphone** entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros sans frais suivants :

- Service de renseignements statistiques 1-800-263-1136
- Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants 1-800-363-7629
- Télécopieur 1-877-287-4369

**Programme des services de dépôt**

- Service de renseignements 1-800-635-7943
- Télécopieur 1-800-565-7757

## Comment accéder à ce produit

Le produit n° 85-225-X au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) et de parcourir par « Ressource clé » > « Publications ».

## Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) sous « À propos de nous » > « Notre organisme » > « Offrir des services aux Canadiens ».

# Les ressources policières au Canada

2012

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2013

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'entente de licence ouverte de Statistique Canada.

<http://www.statcan.gc.ca/reference/licence-fra.html>

Mars 2013

N° 85-225-X au catalogue

ISSN 1488-8688

Périodicité : annuelle

Ottawa

This publication is also available in English.

---

#### **Note de reconnaissance**

*Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.*

# Information pour l'utilisateur

---

## Signes conventionnels

Les signes conventionnels suivants sont employés uniformément dans les publications de Statistique Canada :

- . indisponible pour toute période de référence
- .. indisponible pour une période de référence précise
- ... n'ayant pas lieu de figurer
- 0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
- 0<sup>s</sup> valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
- p provisoire
- r révisé
- x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
- E à utiliser avec prudence
- F trop peu fiable pour être publié
- \* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

## Note

Cette publication a été rédigée par **Marta Burczycka**.

# Table des matières

---

<b>Faits saillants</b>	<b>5</b>
<b>Les ressources policières au Canada, 2012</b>	<b>6</b>
Légère baisse de l'effectif policier	6
Le Manitoba enregistre la plus forte croissance de l'effectif policier parmi les provinces	10
Baisse de l'effectif policier dans les régions métropolitaines de recensement du Nouveau-Brunswick	11
Un policier sur dix est admissible à la retraite	14
Le nombre de policières continue de croître	15
Le taux de classement pondéré est stable en 2011	17
Les dépenses des services de police canadiens ont totalisé 12,9 milliards de dollars en 2011	18
Résumé	18
Références	19
<b>Produits connexes</b>	<b>20</b>
<b>Tableaux statistiques</b>	
1 Tendances du personnel policier et des dépenses au chapitre des services de police, Canada, 1962 à 2012	22
2 Policiers et certaines statistiques de la criminalité	23
2-1 Policiers selon l'échelon du service de police, provinces et territoires, 2012	23
2-2 Certaines statistiques de la criminalité, selon la province ou le territoire, 2011	24
3 Policiers et taux de criminalité	25
3-1 Policiers selon la région métropolitaine de recensement, 2012	25
3-2 Policiers dans les 30 plus grands services de police municipaux, 2012	26
4 Embauches et départs de policiers déclarés, Canada, provinces et territoires, 2011-2012	27
5 Embauches et départs de policiers selon le nombre global des années de service, Canada, 2011-2012	28
6 Embauches et départs de policiers selon les plus grands services de police, Canada, 2011-2012	29
7 Policiers selon le sexe, Canada, certaines années	30
8 Répartition des policiers selon le grade et le sexe, Canada, 1986 à 2012	30
9 Policiers selon le sexe, provinces et territoires, 2012	31
10 Dépenses au chapitre des services policiers, en dollars courants et constants, Canada, 1985 à 2011	32
11 Dépenses totales effectuées par les services de police, 2011	33

## Table des matières – suite

12	Personnel policier des services de police municipaux	34
12-1	Terre-Neuve-et-Labrador, 2012	34
12-2	Île-du-Prince-Édouard, 2012	35
12-3	Nouvelle-Écosse, 2012	36
12-4	Nouveau-Brunswick, 2012	37
12-5	Québec, 2012	38
12-6	Ontario, 2012	40
12-7	Manitoba, 2012	44
12-8	Saskatchewan, 2012	45
12-9	Alberta, 2012	46
12-10	Colombie-Britannique, 2012	48
12-11	Yukon, 2012	50
12-12	Territoires du Nord-Ouest, 2012	51

## Qualité des données, concepts et méthodologie

Méthodologie	52
--------------	----

## Appendice

I	Liste des régions métropolitaines de recensement	55
---	--	----

## Graphiques

1.	Taux de criminalité et effectif policier pour 100 000 habitants, Canada, 1962 à 2012	7
2.	Effectif policier, certains pays, 2002 et 2012	10
3.	Effectif policier, Canada, provinces et territoires, 2012	11
4.	Effectif policier, régions métropolitaines de recensement, 2012	13
5.	Répartition des policiers selon l'âge, Canada, 2011	15
6.	Policieres en pourcentage du nombre total de policiers, Canada, 1986 à 2012	16

## Faits saillants

---

- Le 15 mai 2012, on comptait 69 539 policiers au Canada, soit 115 de plus qu'en 2011. Exprimé sous forme de taux, l'effectif policier a baissé légèrement (-1,0 %) par rapport à l'année précédente, étant passé à 199 policiers pour 100 000 habitants.
- Malgré de faibles reculs observés au cours des dernières années, l'effectif policier au Canada a généralement augmenté au cours de la dernière décennie, affichant une hausse de 7 % depuis 2002. Au cours de la même période, le volume et la gravité des crimes déclarés par la police ont continué de diminuer.
- En 2012, le Manitoba a succédé à la Saskatchewan comme province ayant enregistré le plus haut taux de policiers pour chaque tranche de 100 000 habitants (214 et 213 policiers pour 100 000 habitants, respectivement). L'Île-du-Prince-Édouard (169) et l'Alberta (175) ont affiché les taux de policiers les plus faibles pour 100 000 habitants.
- En 2012, les taux de policiers les plus élevés ont été enregistrés dans les régions métropolitaines de recensement de Winnipeg, Thunder Bay, Regina et Saint John. Moncton et Kelowna ont fait état des taux les plus faibles.
- La plupart des policiers (65 %) qui ont quitté leur service de police en 2011 sont partis à la retraite. Environ 1 300 policiers ont pris leur retraite en 2011, soit 2 % de l'ensemble des policiers. Cette année-là, 1 policier sur 10 au Canada était admissible à la retraite.
- Parmi les nouveaux policiers embauchés par les services de police en 2011, environ 4 sur 5 étaient de nouvelles recrues, le reste ayant été embauché auprès d'autres services de police.
- La tendance à l'augmentation du nombre de femmes dans les services de police s'est maintenue en 2012. Pour une deuxième année consécutive, le nombre de policières a augmenté, tandis que le nombre de policiers a diminué. Les femmes représentent à présent 20 % de l'ensemble des policiers, comparativement à 15 % en 2002.
- Les dépenses au chapitre des services policiers ont atteint 12,9 milliards de dollars en 2011. Si l'on tient compte de l'inflation, cela représente une baisse de 0,7 % par rapport à l'année précédente, soit la première diminution des dépenses enregistrée depuis 1996.

## Les ressources policières au Canada, 2012

---

Au Canada, les données sur l'effectif policier et les dépenses des services de police sont recueillies chaque année par Statistique Canada dans le cadre de l'Enquête sur l'administration policière. À l'aide des données déclarées par chaque service de police au pays, le présent rapport fournit des renseignements sur l'effectif policier et les dépenses des services de police aux échelons national, provincial et municipal. Pour la première fois, en 2012, une nouvelle enquête supplémentaire a été ajoutée afin de recueillir des renseignements détaillés sur les embauches, les départs à la retraite, l'admissibilité à la retraite et, lorsque l'information était disponible, l'appartenance à une minorité visible.

Les données figurant dans le présent rapport portent sur deux périodes distinctes. La plupart des renseignements sur l'effectif policier reposent sur un instantané en date du 15 mai 2012, alors que les données sur les embauches, les départs et les dépenses portent sur l'année civile ayant pris fin le 31 décembre 2011 (ou le 31 mars 2012 pour les services de police dont la comptabilité se fait selon l'année financière).

L'expression « effectif policier » est utilisée tout au long de ce rapport. Le terme renvoie au nombre de policiers pour chaque tranche de 100 000 habitants dans une région donnée (le Canada, une province ou un territoire, une région métropolitaine de recensement ou le territoire d'un service de police) et sert à établir des comparaisons au fil de temps et entre les régions.

### Légère baisse de l'effectif policier

Le 15 mai 2012, on comptait 69 539 policiers au Canada, soit 115 de plus qu'en 2011. Exprimé sous forme de taux, l'effectif policier a baissé légèrement (-1,0 %) par rapport à l'année précédente, étant passé à 199 policiers pour 100 000 habitants (tableau 1).

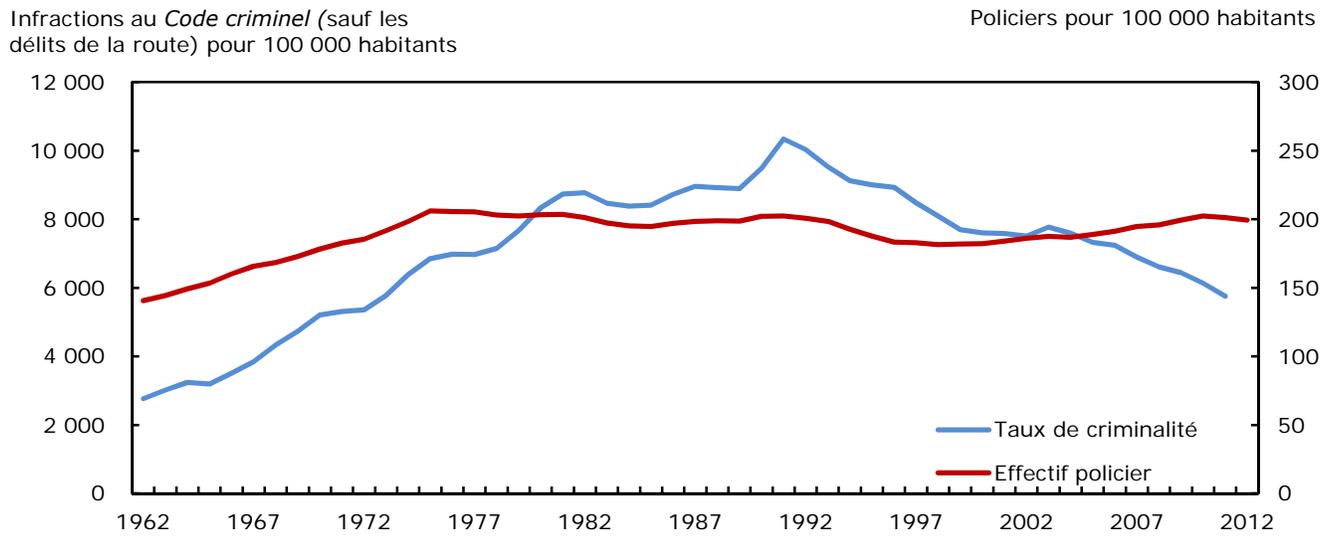
Alors que l'effectif policier a généralement augmenté depuis la fin des années 1990, le taux de crimes déclarés par la police a continué de régresser (Brennan, 2012) (graphique 1). En 2011, dernière année pour laquelle il existe des données, tant le volume que la gravité des crimes déclarés par la police ont diminué. Le taux de criminalité de 2011 était inférieur de 24 % à celui de 2001 et a atteint son niveau le plus bas depuis 1972 (Brennan, 2012). De même, l'Indice de gravité de la criminalité (IGC) était de 77,6 en 2011, soit de 26 % inférieur à ce qu'il était une décennie plus tôt et se situait à son niveau le plus faible depuis que des données sont devenues disponibles en 1998<sup>1</sup>.

Le nombre d'infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route) par policier a diminué de 6 % en 2011. On a dénombré 29 infractions par policier, soit le plus faible nombre enregistré depuis 1970. Au cours des 10 dernières années, le nombre d'infractions par policier a reculé de 31 %.

---

1. L'Indice de gravité de la criminalité tient compte à la fois du volume et de la gravité des crimes. Pour calculer l'Indice de gravité de la criminalité, on attribue un poids à chaque infraction en fonction des peines moyennes imposées par les tribunaux de juridiction criminelle. Plus la peine moyenne est sévère, plus le poids associé à cette infraction est élevé. Par conséquent, les infractions plus graves auront un effet plus marqué sur les variations de l'Indice. Toutes les infractions au *Code criminel*, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales, font partie de l'IGC.

**Graphique 1**  
**Taux de criminalité et effectif policier pour 100 000 habitants, Canada, 1962 à 2012**



**Source:** Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur l'administration policière et Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

## Début de l'encadré 1

### Éventail des responsabilités des policiers

Le travail effectué par les policiers pour assurer la sécurité du public englobe un large éventail de tâches liées à l'application de la loi, à la prévention et la réduction de la criminalité, à l'aide aux victimes, au maintien de l'ordre public et aux mesures d'intervention d'urgence. La charge de travail des policiers peut être répartie en quatre catégories générales : les appels des citoyens pour des services, les mesures d'application de la loi entreprises par les policiers, les stratégies de prévention et de réduction de la criminalité et les tâches administratives. Les appels des citoyens pour des services et les mesures d'application de la loi entreprises par les policiers peuvent ou non comprendre des activités liées à l'application du *Code criminel*.

Les appels des citoyens pour des services concernent non seulement les incidents de nature criminelle, mais aussi les plaintes relatives aux règlements municipaux, les fausses alarmes, les citoyens qui signalent des personnes malades ou blessées, les accidents de la route, les citoyens qui signalent des personnes suspectes et des perturbations (p. ex. querelles de ménage, personnes en état d'ébriété, personnes atteintes de maladie mentale).

Les mesures d'application de la loi entreprises par les policiers comprennent les patrouilles, la surveillance, l'interception de personnes suspectes, la maîtrise des foules, l'application des règlements de la circulation et les activités proactives visant à répondre aux préoccupations de la collectivité. Quant aux tâches administratives, elles comprennent des activités comme la rédaction de rapports, la comparution devant les tribunaux et la sécurité des tribunaux.

Dans l'exercice de leurs fonctions, les policiers sont tenus de suivre les directives décrites dans diverses lois, notamment les lois sur la police en vigueur dans chacun des secteurs de compétence. Les policiers doivent également respecter les politiques et les procédures internes qui évoluent au fil du temps sous l'effet des modifications législatives, des jugements rendus par les tribunaux, des enquêtes sur les décès et des meilleures pratiques.

Les policiers sont tenus d'exécuter le mandat qui leur est conféré par la loi tout en demeurant aptes à faire face aux changements qui se produisent dans leur milieu, comme les progrès technologiques. Par exemple, le passage vers la technologie numérique et la capacité de prendre des photos et d'envoyer des textos à l'aide d'appareils mobiles imposent de nouvelles exigences aux services policiers, comme des nouvelles approches au chapitre des enquêtes, de la recherche et l'enregistrement d'éléments de preuve, et de la gestion des dossiers.

Outre le nombre réel de policiers le 15 mai 2012, les services de police ont déclaré le nombre de postes qu'ils étaient autorisés à pourvoir pendant l'année<sup>2</sup>. Les services de police utilisent l'expression « effectif autorisé » pour désigner le nombre de postes à pourvoir pendant l'année en fonction de leur budget, que ces postes aient été occupés ou non ce jour-là. Lorsque l'on examine ensemble l'effectif « réel » et « autorisé », ces chiffres présentent une image plus complète de l'effectif policier pendant l'année, puisque les postes à pourvoir ne sont pas tous occupés le 15 mai, date de l'instantané de l'enquête.

En raison du roulement normal de l'effectif policier qui se produit tout au long de l'année, l'effectif autorisé est souvent plus élevé que l'effectif réel à un moment donné. En 2012, on comptait 71 855 postes de policiers autorisés au Canada, soit environ 2 000 (3 %) de plus que le nombre réel de policiers en service actif le 15 mai. L'écart peut s'expliquer par le fait que des policiers ayant pris leur retraite plus tôt dans l'année n'avaient pas encore été remplacés, ou que des postes étaient réservés pour des recrues devant terminer leur formation plus tard dans l'année<sup>3</sup>. Comparativement à 2011, le nombre de postes autorisés a augmenté de 1,2 %.

2. Le nombre réel de policiers désigne le nombre de policiers assermentés permanents de tous les grades (ou leurs équivalents temps plein). Ce nombre comprend également les policiers affectés à d'autres postes dans le cadre de contrats et qui ne sont pas disponibles pour assurer la surveillance dans leur collectivité. Sont exclus les policiers en congé pour une longue période qui ne sont pas payés à même le budget annuel du service de police.

3. Les postes figurant dans l'effectif autorisé représentent uniquement les postes disponibles aux policiers assermentés. Les postes occupés par des cadets, des recrues qui n'ont pas encore terminées leur formation, et des stagiaires sont dénombrés ailleurs dans l'Enquête sur l'administration policière.

## Encadré 2

### Effectifs policiers dans les autres pays

L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) publie un rapport biennal présentant les taux de policiers pour divers pays. Même si les plus récentes statistiques de l'ONUDC ont été publiées en 2011, quelques pays ont diffusé des données sur leur effectif policier pour les années 2012 par l'intermédiaire de leur bureau national de la statistique.

Parmi les huit pays faisant partie du champ d'observation de l'enquête de l'ONUDC, l'effectif policier du Canada était semblable à celui du Japon et de la Nouvelle-Zélande, mais bien inférieur à celui de l'Écosse, de l'Australie, de l'Angleterre et du pays de Galles, et des États-Unis (tableau explicatif 1).

Depuis 2002, l'effectif policier au Canada a crû de 7 %, une augmentation inférieure à celle enregistrée dans certains pays comparables. Au cours de la même période, on a observé des baisses de l'effectif policier en Finlande, en Australie, aux États-Unis, et en Angleterre et au pays de Galles (graphique 2).

**Tableau explicatif 1**  
**Policiers pour 100 000 habitants, certains pays**

	2012	2002	Variation en pourcentage de 2002 à 2012
	taux		pourcentage
Écosse <sup>1</sup>	337	303	11
Angleterre et pays de Galles	244	247	-1
États-Unis <sup>2</sup>	238	245	-3
Australie <sup>3</sup>	222	231	-4
Nouvelle-Zélande	201	181	11
Japon <sup>4</sup>	201	..	..
Canada	199	186	7
Finlande <sup>2</sup>	141	160	-12

1. Les taux de 2012 sont calculés en prenant pour référence les chiffres de population de 2011.

2. Les données de 2012 sont fondées sur les chiffres de population et le nombre de policiers de 2011.

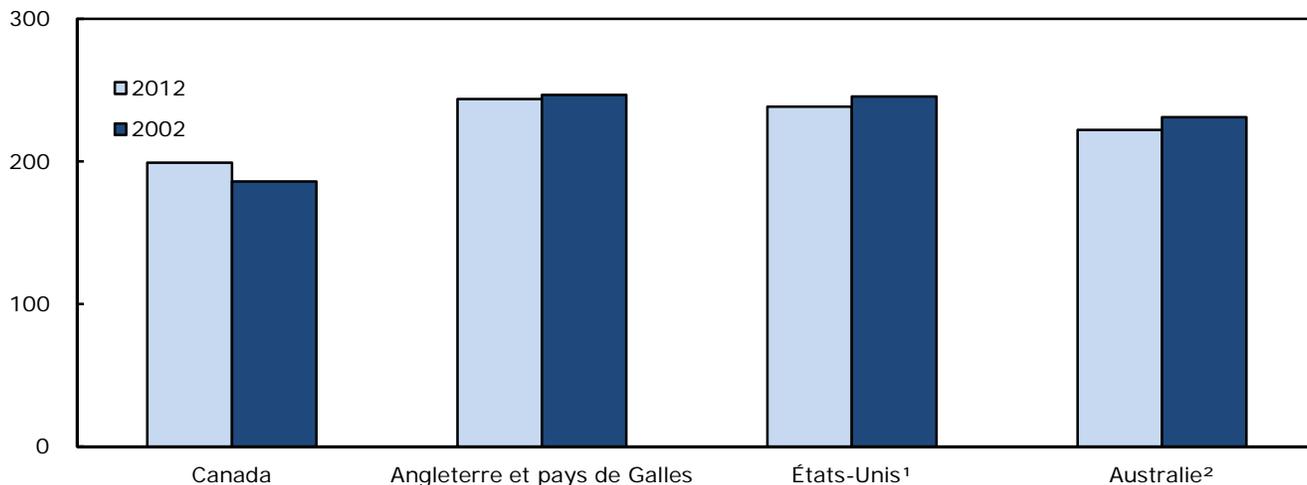
3. Les données de 2012 sont fondées sur le nombre de policiers de 2010.

4. Les données de 2012 sont fondées sur les chiffres de population et le nombre de policiers de 2011. Les données de 2002 ne sont pas disponibles.

**Source(s)** : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur l'administration policière (Canada); Police Officer Quarterly Strength Statistics (Écosse); Home Office Statistical Bulletin (Angleterre et pays de Galles); Federal Bureau of Investigation Uniform Crime Report (États-Unis); Australian Institute of Criminology (Australie); Annual Report - New Zealand Police (Nouvelle-Zélande); National Police Agency (Japon); Police of Finland (Finlande).

**Graphique 2**  
**Effectif policier, certains pays, 2002 et 2012**

Policiers pour 100 000 habitants



1. Les données de 2012 représentent les chiffres de populations et le nombre de policiers en 2011.

2. Les données de 2012 représentent les taux de 2010.

**Source :** Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur l'administration policière (Canada); Home Office Statistical Bulletin (Angleterre et pays de Galles); Federal Bureau of Investigation Uniform Crime Report (États-Unis); et Australian Institute of Criminology (Australie).

En plus des policiers, les services de police du Canada emploient du personnel civil, notamment des répartiteurs, des employés de bureau, des agents d'application des règlements municipaux et des recrues en formation. Le 15 mai 2012, on comptait 28 220 employés civils travaillant au côté des policiers, une faible augmentation de 78 employés par rapport à l'année précédente. Le taux d'employés civils pour 100 000 habitants est resté pour ainsi dire inchangé par rapport à 2011, soit 81 employés par habitant.

En 2012, les services de police employaient 2,5 policiers pour 1 employé civil, ratio qui demeure constant depuis 2007. Le ratio policiers-employés civils a fortement baissé depuis les années 1960, époque où les ratios déclarés se situaient dans une fourchette de 4,6 à 4,1 policiers pour 1 membre civil du personnel. Ce changement a coïncidé avec la hausse de l'effectif civil auquel on confie des tâches diverses comme le soutien de la technologie de l'information et l'analyse judiciaire.

### Le Manitoba enregistre la plus forte croissance de l'effectif policier parmi les provinces

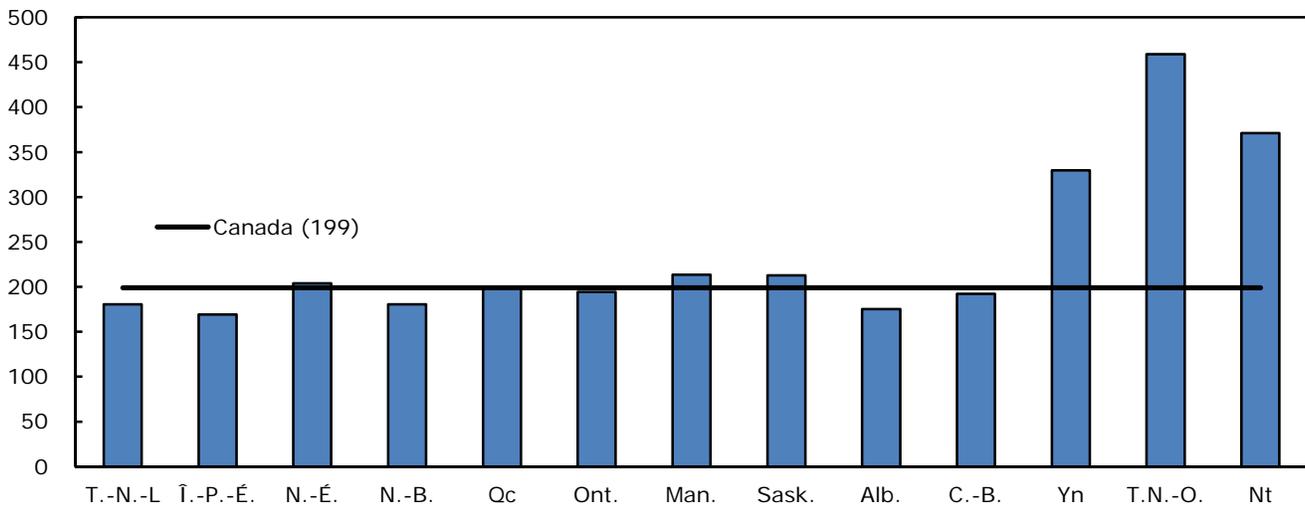
La plupart des provinces et des territoires ont enregistré une baisse de leur taux de policiers de 2011 à 2012. Les plus forts reculs ont été observés au Yukon (-4 %), au Nunavut (-4 %), en Saskatchewan (-2 %) et en Colombie-Britannique (-2 %) (tableau 2-1). Parmi les provinces et les territoires qui ont enregistré une augmentation de l'effectif policier en 2012, la plus forte croissance a été constatée au Manitoba (+3 %) et dans les Territoires du Nord-Ouest (+3 %). Par suite de cette augmentation, le Manitoba succède à la Saskatchewan comme province ayant enregistré le plus haut taux de policiers. Ces provinces affichent les taux de policiers les plus élevés parmi les provinces depuis 2007.

À l'instar des années passées, les provinces ayant enregistré les taux de policiers les plus élevés ont également fait état des valeurs de gravité des crimes les plus élevées en 2011. Plus particulièrement, en 2011, le Manitoba et la Saskatchewan ont affiché les taux de policiers les plus élevés pour chaque tranche de 100 000 habitants au sein des provinces, de même que les valeurs les plus élevées de l'Indice de gravité de la criminalité (IGC) (tableau 2-2). Cependant, le Manitoba et la Saskatchewan ont affiché des baisses des valeurs de leur IGC depuis 2010 (-7 % et -3 % respectivement). L'Île-du-Prince-Édouard et l'Alberta ont déclaré les taux de policiers les plus faibles pour 100 000 habitants.

En 2012, le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut ont continué d'enregistrer des taux de policiers bien supérieurs à ceux des provinces (graphique 3). Les valeurs de l'IGC observées dans les territoires dépassaient également celles du reste du pays, bien que chaque territoire ait enregistré une baisse en 2011.

**Graphique 3**  
Effectif policier, Canada, provinces et territoires, 2012

Policiers pour 100 000 habitants



**Source:** Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur l'administration policière.

### Baisse de l'effectif policier dans les régions métropolitaines de recensement du Nouveau-Brunswick

En 2012, l'effectif policier a diminué dans la plupart des régions métropolitaines de recensement (RMR) du Canada (tableau 3-1)<sup>4</sup>. Les baisses les plus marquées ont été observées dans les RMR de Moncton (-8 %) et de Saint John (-6 %) au Nouveau-Brunswick. En affichant ce recul, Moncton devient la RMR ayant enregistré le plus faible taux de policiers. Avant 2012, Kelowna avait déclaré le plus faible taux de policiers parmi les RMR durant plusieurs années consécutives.

4. Une région métropolitaine de recensement (RMR) est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un noyau urbain. Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Pour faire partie de la RMR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement. Une RMR est normalement desservie par plus d'un service de police. Pour une liste des services de police dans chacune des RMR, veuillez consulter l'Appendice 1.

Cependant, en 2012, le taux de policiers a augmenté dans un certain nombre de RMR. La hausse la plus prononcée s'est produite à Winnipeg (+6 %), mais elle s'explique en partie par un changement au chapitre des limites des territoires des services de police d'un détachement opérant à l'intérieur de cette RMR. Kitchener–Cambridge–Waterloo a également enregistré une hausse considérable (+5 %).

En 2012, Winnipeg a succédé à Saint John comme RMR ayant affiché le taux de policiers le plus élevé (graphique 4). Saint John avait déclaré le plus fort taux de policiers parmi les RMR depuis 2010.

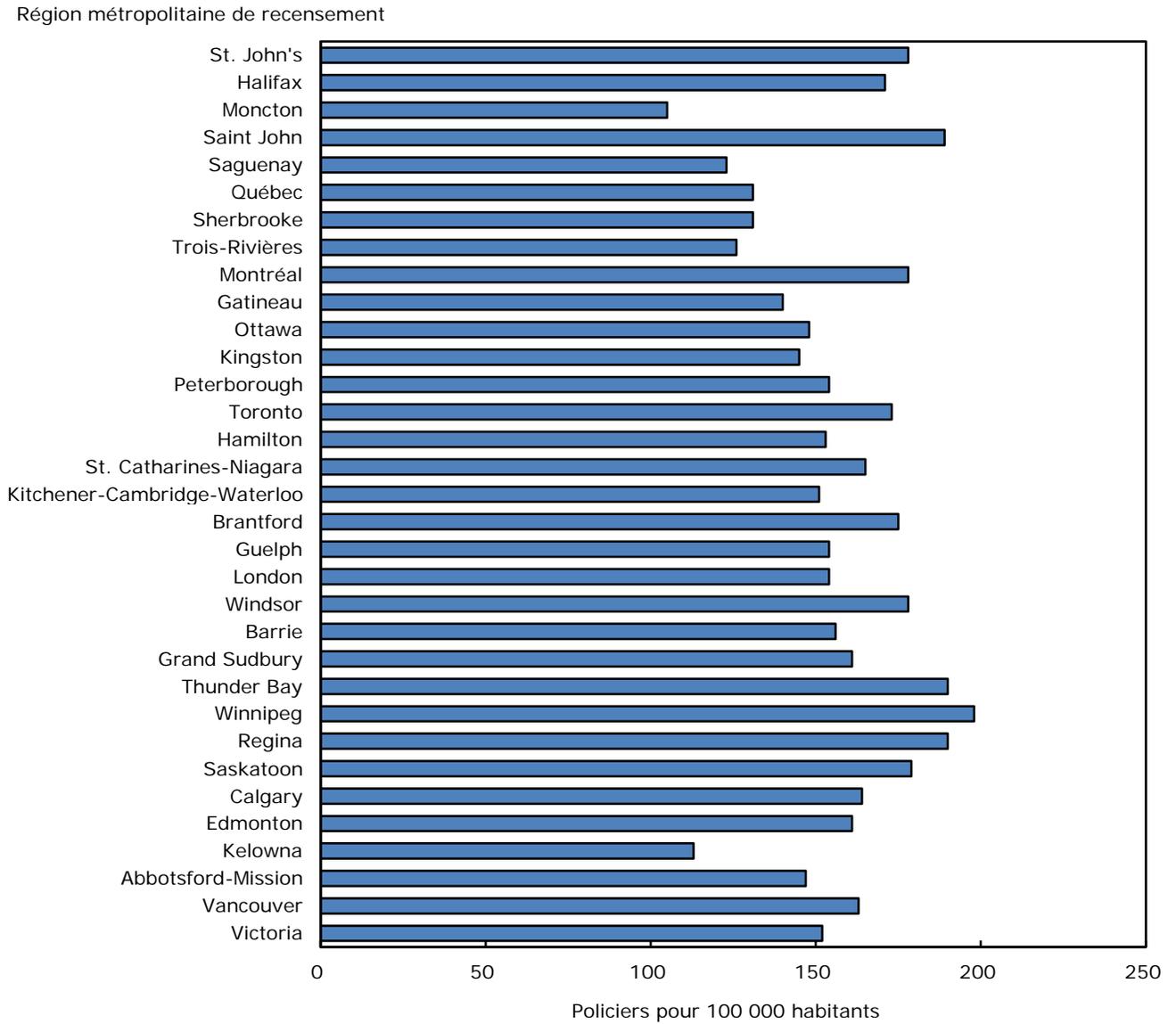
En 2012, les RMR ayant affiché les taux de policiers les plus élevés figuraient également parmi celles ayant déclaré les valeurs les plus élevées au chapitre de l'IGC<sup>5</sup>. Les trois RMR présentant les taux de policiers les plus élevés en 2012, en l'occurrence Winnipeg, Thunder Bay et Regina, se classaient quatrième, troisième et première, respectivement, pour ce qui est de la gravité de la criminalité en 2011<sup>6</sup>.

---

5. De nombreux facteurs peuvent influencer sur les statistiques sur les crimes déclarés par la police, dont : les politiques, procédures et pratiques d'application des services de police locaux; les variations de divers facteurs démographiques, sociaux et économiques; les caractéristiques du voisinage; les progrès technologiques; les modifications de la loi; et la perception et les attitudes du public. Il faut faire preuve de circonspection quand on compare des régions métropolitaines de recensement.

6. Pour obtenir de l'information sur le personnel policier, les taux de classement pondérés selon les valeurs de l'Indice de gravité de la criminalité à Yellowknife et à Whitehorse, veuillez vous reporter aux tableaux 12-11 et 12-12 du présent rapport.

**Graphique 4**  
**Effectif policier, régions métropolitaines de recensement, 2012**



**Source:** Statistique Canada, Centre canadien de la statistique, Enquête sur l'administration policière.

## Un policier sur dix est admissible à la retraite

L'incidence éventuelle des retraites et d'autres types de mobilité de la main-d'oeuvre sont devenus une préoccupation pour les cadres supérieurs de nombreux services de police canadiens (Lewis, 2011; Gendarmerie royale du Canada, 2010). Pour la première fois, on a recueilli des renseignements sur les embauches, les départs et l'admissibilité à la retraite des policiers du Canada à l'aide du nouveau questionnaire supplémentaire de l'Enquête sur l'administration policière. En s'appuyant sur les données sur la mobilité de la main-d'oeuvre en 2011<sup>7</sup>, on a mesuré le nombre de postes laissés vacants, ainsi que le nombre de postes confiés à des policiers.

Dans l'ensemble du Canada, la plupart des policiers qui ont quitté leur service de police en 2011 sont partis à la retraite, ce qui représente un peu moins de 1 300 policiers (65 %) ayant quitté leur service de police (tableau 4)<sup>8</sup>. Les policiers qui ont pris leur retraite constituaient environ 2 % des policiers employés par les services déclarant cette information. Près de la moitié (49 %) des policiers qui sont partis à la retraite comptaient de 30 à 35 années de service, alors que plus d'un quart (26 %) d'entre eux en comptaient plus de 35.

Parmi les provinces, c'est en Nouvelle-Écosse (75 %) et à l'Île-du-Prince-Édouard (73 %) qu'on a observé la proportion la plus élevée de policiers ayant quitté leur service pour prendre leur retraite. Par ailleurs, les services de police déclarants de l'Alberta et du Manitoba ont enregistré les pourcentages les plus élevés de policiers ayant quitté leur service pour des raisons autres que la retraite (50 % et 49 % respectivement).

Le nombre de policiers qui ont pris leur retraite était bien plus faible que le nombre de policiers qui étaient admissibles à le faire<sup>9</sup>. Au total, 7 459 policiers étaient admissibles à la retraite avec une pleine pension en 2011, ce qui représentait environ 1 policier sur 10 (11 %) au Canada<sup>10</sup>. Plus de la moitié (52 %) des policiers qui étaient admissibles à la retraite en 2011 comptaient plus de 30 années de service dans les services policiers (tableau 5)<sup>11</sup>.

Bien que l'on ait constaté peu de variation d'une province à l'autre à l'égard de l'admissibilité à la retraite, il existe des différences entre les services de police. Par exemple, la Gendarmerie royale du Canada a déclaré que 19 % de ses policiers étaient admissibles à la retraite en 2011, tandis que la moyenne dans les services de police municipaux ne relevant pas de la GRC se situait à 8 % (tableau 7). Ces variations s'expliquent en grande partie par le nombre d'officiers supérieurs à l'effectif, ainsi que par les caractéristiques particulières de diverses conventions collectives.

Dans l'ensemble du Canada, les policiers de 60 ans et plus représentaient moins de 1 % de tous les policiers, tandis que ceux de 50 à 60 ans représentaient 15 % de ces derniers (graphique 5). Les plus fortes cohortes étaient formées de policiers de 30 à 40 ans (35 %) et de ceux de 40 à 50 ans (35 %). Les policiers de 20 à 30 ans représentaient 14 % de l'ensemble des policiers, tandis que moins de 1 % des policiers avaient moins de 20 ans<sup>12</sup>.

Parmi les policiers qui ont été embauchés par des services de police en 2011 et dont on connaissait l'expérience antérieure dans les services policiers, la plupart (80 %) étaient des recrues diplômées<sup>13,14</sup>. Les policiers qui avaient acquis de l'expérience dans un autre service de police constituaient les 20 % restants.

---

7. Les données sur les départs représentent les départs pendant l'année civile 2011 ou financière 2011-2012, selon la façon dont les services de police individuels choisissent de déclarer l'information.

8. L'information sur les départs en raison de la retraite est fondée sur les données recueillies auprès des services de police employant 98 % des policiers au Canada. Ces services de police ont été en mesure de déclarer le nombre total de départs, y compris les départs à la retraite, mais n'ont peut-être pas été capables de fournir des détails sur les raisons des départs pour des raisons autres que la retraite.

9. L'information sur l'admissibilité à la retraite est fondée sur les données recueillies auprès des services de police employant 97 % des policiers au Canada.

10. Ce chiffre peut ou non inclure des policiers qui ont pris leur retraite en 2011 (1 310 policiers).

11. Alors que la plupart des conventions collectives des services de police établissent à 25 ans le nombre minimum d'années de service exigées pour prendre la retraite avec une pleine pension, d'autres considérations peuvent parfois entrer en ligne de compte. Ainsi, de nombreuses conventions exigent un âge minimum en plus d'un nombre minimum d'années de service, tandis que d'autres utilisent une formule telle que le « facteur 80 », selon laquelle la somme du nombre d'années de service plus l'âge doit être égale à 80.

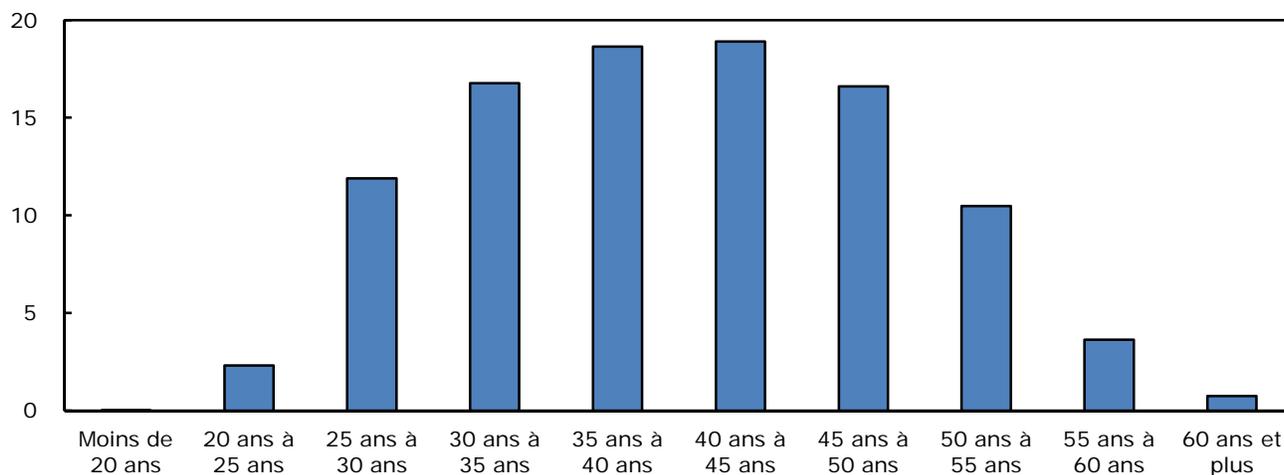
12. L'information sur l'âge des policiers est fondée sur les données recueillies auprès des services de police employant 99 % des policiers au Canada. L'information sur l'âge n'était pas disponible pour 4 % de ces policiers.

13. L'information sur les embauches n'était pas disponible pour 1 % des policiers. En outre, les services de polices qui employaient 36 % des policiers n'étaient pas en mesure de fournir le niveau d'expérience de leurs policiers au moment de l'embauche (policiers expérimentés ou recrues diplômées). Ces services de police ont été exclus du calcul des pourcentages.

14. Les recrues diplômées comprennent les officiers supérieurs, les sous-officiers et les agents qui ont obtenu le statut de policier assermenté pendant l'année civile ou financière précédant l'année pour laquelle les données sont indiquées.

**Graphique 5**  
**Répartition des policiers selon l'âge, Canada, 2011**

pourcentage de policiers



**Note :** L'information sur l'âge des policiers est fondée sur les données recueillies auprès des services de police employant 99 % des policiers au Canada. L'information sur l'âge n'était pas disponible pour 4 % de ces policiers, par conséquent, ils ont été exclus du calcul des pourcentages.

**Source :** Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur l'administration policière.

## Le nombre de policières continue de croître

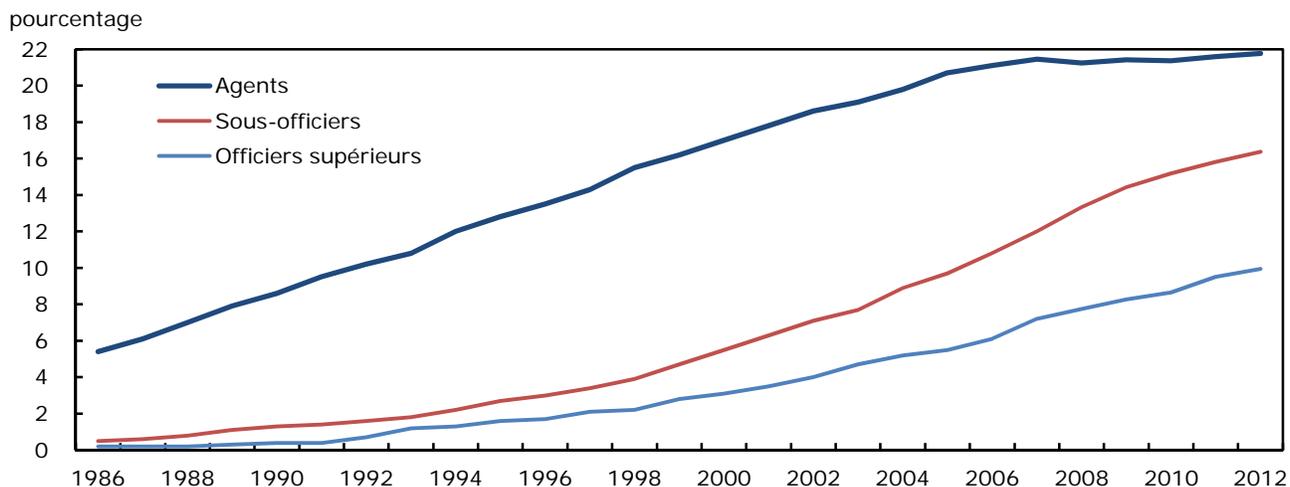
Pour une deuxième année consécutive, le nombre de policières dans les services de police dans l'ensemble du Canada a progressé, tandis que le nombre de policiers a diminué. On comptait 234 policières de plus en 2012 qu'en 2011, alors que le nombre de policiers a reculé de 119 (tableau 7).

L'augmentation du nombre de femmes dans les services de police fait partie des tendances à long terme qui se manifestent depuis les années 1960. Rien qu'au cours de la dernière décennie, la proportion de femmes a crû, passant de 15 % de l'ensemble des policiers en 2002 à 20 % en 2012.

On compte également des femmes dans les rangs supérieurs des services de police. La proportion de femmes servant comme officiers supérieurs et sous-officiers a augmenté de façon constante, atteignant 16 % en 2012, tandis que la proportion de femmes parmi les agents est demeurée relativement stable depuis 2007, se situant dans une fourchette de 21 à 22 % de l'ensemble des agents de police (tableau 8) (graphique 6).

Le Québec (24 %) et la Colombie-Britannique (21 %) ont continué d'afficher les plus fortes proportions de policières parmi les provinces. Par contre, le Manitoba (15 %) et le Nouveau-Brunswick (16 %) ont continué de déclarer les plus faibles proportions parmi les provinces. À l'instar des années précédentes, la proportion de policières était la plus faible dans les territoires (tableau 9).

**Graphique 6**  
**Policiers en pourcentage du nombre total de policiers, Canada, 1986 à 2012**



**Source:** Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur l'administration policière.

### Encadré 3

#### Policiers qui se disent Autochtones ou membres d'une minorité visible

Selon les données du Recensement de la population de 2006, la diversité ethnoculturelle du Canada augmente de façon constante (Statistique Canada, 2008). En réaction, certains services de police cherchent à combler leurs postes avec des policiers qui représentent la collectivité qu'ils servent (Gendarmerie royale du Canada, 2010). Dans le cadre du questionnaire supplémentaire de l'Enquête sur l'administration policière de 2012, on a demandé aux services de police de fournir de l'information sur l'appartenance à une minorité visible de leurs policiers<sup>15</sup>.

Bien que la Commission canadienne des droits de la personne autorise les employeurs, y compris les services de police, à recueillir des données sur l'appartenance de leurs employés à des populations autochtones ou à des minorités visibles, certains services de police du Canada choisissent de ne pas recueillir cette information (Commission canadienne des droits de la personne, 2007). Les services de police qui le font recueillent l'information sur une base volontaire, ce qui signifie que les policiers peuvent choisir de divulguer à leur employeur leur identité autochtone ou qu'ils appartiennent à une minorité visible, mais qu'ils ne sont pas obligés de le faire.

En 2012, l'information concernant le fait d'être Autochtone, membre d'une minorité visible ou de race blanche était inconnue chez 33 % des policiers, parce que ni le service de police, ni le policier n'ont choisi de déclarer cette information.

L'information a été recueillie auprès de plus de 46 000 policiers qui ont volontairement déclaré être Autochtones, membres d'une minorité visible ou de race blanche<sup>16</sup>. Parmi ces policiers, 87 % ont déclaré être de race blanche ou avoir la peau blanche, 9 % ont indiqué être membres d'une minorité visible non-Autochtone et 5 % ont déclaré une identité autochtone<sup>17</sup>.

On a constaté une certaine variation à l'égard de l'appartenance autodéclarée à une minorité visible chez les policiers expérimentés par rapport aux recrues diplômées. Une plus grande proportion de policiers expérimentés que de recrues diplômées ont déclaré être membre d'une minorité visible. Parmi les policiers expérimentés, 11 % ont déclaré être membre d'une minorité visible comparativement à 4 % des recrues diplômées. L'écart entre la proportion de policiers expérimentés ayant déclaré une identité autochtone et celle de recrues diplômées était moins important; 4 % des recrues diplômées et 3 % des policiers expérimentés ayant déclaré leur identité autochtone.

### Le taux de classement pondéré est stable en 2011

Les taux de classement des affaires sont une mesure du rendement des services de police. Une affaire criminelle est classée lorsqu'une enquête policière mène à l'identification d'un auteur présumé contre lequel le service de police peut porter ou recommander des accusations. Une affaire criminelle peut être classée soit par mise en accusation, soit sans mise en accusation (p. ex. au moyen de programmes de déjudiciarisation et d'autres mesures extrajudiciaires). Le taux de classement représente la proportion de l'ensemble des crimes qui ont été résolus avec succès.

D'autres facteurs n'étant pas liés à l'efficacité des policiers peuvent avoir des conséquences sur le taux de classement d'un service de police. Par exemple, les vols mineurs et les méfaits sont des crimes plus nombreux et plus difficiles à résoudre que des crimes graves de violence; par conséquent, un service de police présentant un nombre plus élevé de ces crimes moins graves peut afficher un taux de classement moindre. C'est la raison pour laquelle le taux de classement **pondéré** a été mis au point afin d'offrir une image plus significative des crimes résolus par les services de police.

15. Les définitions afférentes à l'appartenance à une minorité visible qui se trouvent dans le questionnaire supplémentaire de l'Enquête sur l'administration policière sont fondées sur celles utilisées par le Recensement et la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*. Autochtone fait référence à l'appartenance du policier à une population autochtone du Canada, c'est-à-dire les Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord), les Métis et les Inuits. On entend par minorité visible des personnes autres que les Autochtones qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche. Les populations n'appartenant pas à une minorité visible sont les personnes qui sont de race blanche ou qui ont la peau blanche.

16. Bien que les définitions d'Autochtone et de minorité visible précisent que les Autochtones doivent être dénombrés séparément des membres des minorités visibles, il est possible que certaines personnes aient été comptées dans les deux catégories. Le nombre de personnes comptées dans les deux catégories est estimé être inférieur à 1 %.

17. Le total des pourcentages est supérieur à 100 en raison de l'arrondissement.

Fondé sur le même principe que l'Indice de gravité de la criminalité, le taux de classement pondéré attribue des valeurs aux crimes en fonction de leur gravité, les crimes plus graves se voyant attribuer des poids statistiques plus élevés<sup>18</sup>. Il faut toutefois faire preuve de prudence lorsque l'on effectue des comparaisons entre les taux de classement pondérés des services de police en raison de divers facteurs, tels que les politiques et les procédures internes et les ressources.

Le Canada a enregistré un taux de classement pondéré des affaires à l'échelon national de 39,4 % en 2011 (année la plus récente pour laquelle il existe des données), ce qui est semblable à l'année précédente. Le taux de classement pondéré a en général augmenté depuis 1998, année où il s'établissait à 34,1 %. En 2011, parmi les services de police municipaux desservant des régions de 100 000 habitants et plus, ce sont le Service de police régional de Durham (49 %), Kingston (47 %), London (47 %) et Trois-Rivières (46 %) qui ont présenté les taux de classement pondérés les plus élevés.

## **Les dépenses des services de police canadiens ont totalisé 12,9 milliards de dollars en 2011**

Les dépenses de fonctionnement des services de police se sont élevées à 12,9 milliards de dollars en 2011. Après correction pour tenir compte de l'inflation, les dépenses en dollars constants ont baissé légèrement (-0,7 %) par rapport à l'année précédente. Pour la première fois depuis 1996, les dépenses en dollars constants pour les services policiers ont diminué (tableau 10).

À l'échelon du Canada, la baisse était principalement attribuable à la fin des dépenses de la GRC pour des événements spéciaux nationaux, notamment les Jeux olympiques de 2010 et les Sommets du G8 et G20.

Après correction pour tenir compte de l'inflation, le Yukon (-2,5 %) et la Nouvelle-Écosse (-1,7 %) étaient les seuls secteurs de compétences à déclarer une baisse des dépenses. Les plus fortes hausses ont été observées en Alberta (+5,3 %) et en Saskatchewan (+4,9 %) (tableau 11).

## **Résumé**

Défini comme le nombre de policiers pour chaque tranche de 100 000 habitants, l'effectif policier au Canada a légèrement diminué en 2012. La plupart des provinces et territoires ont également déclaré des baisses de l'effectif policier. L'effectif policier au Canada est généralement à la hausse depuis la fin des années 1990, tandis que le volume et la gravité de la criminalité ne cessent de reculer.

La plupart des policiers qui ont quitté leur service de police ont pris leur retraite. Bien que 1 policier sur 10 fût admissible à la retraite en 2011, ils ont été comparativement peu nombreux à le faire.

La tendance à la hausse du nombre de femmes dans les services de police s'est maintenue en 2012. En effet, la croissance du nombre de policières est plus rapide que celle de leurs collègues masculins, surtout dans les grades supérieurs.

En 2011, les dépenses au chapitre des services policiers ont atteint 12,9 milliards de dollars, soit une baisse de 0,7 % par rapport à l'année précédente. Il s'agissait de la première baisse en dollars constants des dépenses enregistrée depuis 1996.

---

18. Lorsqu'on applique ce concept aux taux de classement, cela signifie par exemple que l'on attribue au classement d'un homicide, d'un vol qualifié ou d'une introduction par effraction un poids plus élevé qu'au classement des infractions moins graves telles que les vols mineurs, les méfaits et les affaires liées au fait de troubler la paix. Pour de plus amples renseignements au sujet de l'Indice de gravité de la criminalité, voir la note 1.

## Références

BRENNAN, Shannon. 2012. « *Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2010* », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada, (site consulté le 4 octobre 2012).

COMMISSION CANADIENNE DES DROITS DE LA PERSONNE. 2007. *Guide de présélection et de sélection des employés*, Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux, n° HR21-21/2007F-PDF au catalogue, (site consulté le 10 octobre 2012).

LEWIS, Chris D. 2011. « Recrutement efficace, prévention du crime et développement du leadership sont les priorités de la PPO », *La revue des chefs de police du Canada*, hiver 2011, (site consulté le 9 octobre 2012).

GENDARMERIE ROYALE DU CANADA. 2010. *Vérification du Programme national de recrutement : rapport final*, avril 2010, (site consulté le 9 octobre 2012).

STATISTIQUE CANADA. 2008. *La mosaïque ethnoculturelle du Canada, Recensement de 2006*, n° 97-562-X au catalogue de Statistique Canada, (site consulté le 10 octobre 2012).

## Produits connexes

---

### Choisis parmi les tableaux de CANSIM de Statistique Canada

---

254-0002 Tendances du personnel policier, le Canada et les provinces et territoires, annuel

---

### Choisis parmi les enquêtes de Statistique Canada

---

3301 Enquête sur l'administration policière

---

### Choisis parmi les tableaux sommaires de Statistique Canada

---

- *Agents de police, par province et territoire*
- *Dépenses de la justice*

## **Tableaux statistiques**

---

---

**Tableau 1**  
**Tendances du personnel policier et des dépenses au chapitre des services de police, Canada, 1962 à 2012**

Année	Policiers <sup>1</sup>			Employés civils <sup>2</sup>			Total du personnel	Ratio des policiers aux employés civils	Dépenses totales <sup>3</sup>	Affaires prévues au Code criminel <sup>4</sup>	Nombre d'affaires par policier	Taux de classement pondéré <sup>5</sup>
	Total	Pour 100 000 habitants	Variation du taux en pourcentage	Total	Pour 100 000 habitants	Variation du taux en pourcentage						
	nombre	taux	pourcentage	nombre	taux	pourcentage						
1962	26 129	140,6	...	5 699	30,7	...	31 828	4,6	...	514 986	19,7	..
1963	27 333	144,4	2,7	5 935	31,4	2,3	33 268	4,6	...	572 105	20,9	..
1964	28 823	149,4	3,5	6 655	34,5	9,9	35 478	4,3	...	626 038	21,7	..
1965	30 146	153,5	2,7	7 133	36,3	5,2	37 279	4,2	...	628 418	20,8	..
1966	32 086	160,3	4,4	7 583	37,9	4,4	39 669	4,2	...	702 809	21,9	..
1967	33 792	165,8	3,4	8 018	39,3	3,7	41 810	4,2	...	784 568	23,2	..
1968	34 887	168,5	1,6	8 351	40,3	2,5	43 238	4,2	...	897 530	25,7	..
1969	36 342	173,0	2,7	8 963	42,7	6,0	45 305	4,1	...	994 790	27,4	..
1970	37 949	178,2	3,0	9 936	46,7	9,4	47 885	3,8	...	1 110 066	29,3	..
1971	40 148	182,8	2,6	10 597	48,3	3,4	50 745	3,8	...	1 166 458	29,1	..
1972	41 214	185,5	1,5	11 762	52,9	9,5	52 976	3,5	...	1 189 805	28,9	..
1973	43 142	191,8	3,4	12 297	54,7	3,4	55 439	3,5	...	1 298 551	30,1	..
1974	45 276	198,5	3,5	12 085	53,0	-3,1	57 361	3,7	...	1 456 885	32,2	..
1975	47 713	206,2	3,9	13 794	59,6	12,5	61 507	3,5	...	1 585 005	33,2	..
1976	48 213	205,6	-0,3	14 377	61,3	2,9	62 590	3,4	...	1 637 704	34,0	..
1977	48 764	205,5	0,0	15 231	64,2	4,7	63 995	3,2	...	1 654 024	33,9	..
1978	48 705	203,2	-1,1	15 749	65,7	2,3	64 454	3,1	...	1 714 300	35,2	..
1979	48 990	202,4	-0,4	15 001	62,0	-5,6	63 991	3,3	...	1 855 271	37,9	..
1980	49 841	203,3	0,4	16 410	66,9	7,9	66 251	3,0	...	2 045 398	41,0	..
1981	50 563	203,7	0,2	16 999	68,5	2,4	67 562	3,0	...	2 168 202	42,9	..
1982	50 539	201,2	-1,2	17 738	70,6	3,1	68 277	2,8	...	2 203 665	43,6	..
1983	50 081	197,4	-1,9	17 342	68,4	-3,1	67 423	2,9	...	2 148 633	42,9	..
1984	50 010	195,3	-1,1	17 503	68,4	0,0	67 513	2,9	...	2 147 656	42,9	..
1985	50 351	194,8	-0,3	17 702	68,5	0,1	68 053	2,8	...	2 174 175	43,2	..
1986	51 425	197,0	1,1	18 273	70,0	2,2	69 698	2,8	3 771 205	2 277 749	44,3	..
1987	52 510	198,5	0,8	19 558	73,9	5,6	72 068	2,7	4 027 809	2 368 958	45,1	..
1988	53 312	199,0	0,3	19 407	72,4	-2,0	72 719	2,7	4 389 414	2 390 008	44,8	..
1989	54 211	198,7	-0,2	19 526	71,6	-1,1	73 737	2,8	4 684 760	2 425 936	44,7	..
1990	56 034	202,3	1,8	19 259	69,5	-2,9	75 293	2,9	5 247 646	2 627 197	46,9	..
1991	56 768	202,5	0,1	19 440	69,4	-0,1	76 208	2,9	5 426 887	2 898 989	51,1	..
1992	56 992	200,9	-0,8	20 059	70,7	1,9	77 051	2,8	5 716 833	2 847 981	50,0	..
1993	56 901	198,4	-1,2	19 956	69,6	-1,6	76 857	2,9	5 790 165	2 735 623	48,1	..
1994	55 859	192,6	-2,9	19 492	67,2	-3,4	75 351	2,9	5 783 656	2 646 209	47,4	..
1995	55 008	187,7	-2,5	19 259	65,7	-2,2	74 267	2,9	5 808 607	2 639 654	48,0	..
1996	54 323	183,5	-2,2	19 603	66,2	0,8	73 926	2,8	5 856 055	2 644 893	48,7	..
1997	54 719	183,0	-0,3	19 679	65,8	-0,6	74 398	2,8	5 989 022	2 534 766	46,3	..
1998	54 763	181,6	-0,8	19 383	64,3	-2,3	74 146	2,8	6 209 756	2 440 230	44,6	34,1
1999	55 321	182,0	0,2	20 168	66,3	3,1	75 489	2,7	6 395 380	2 339 376	42,3	35,2
2000	55 954	182,3	0,2	19 907	64,9	-2,1	75 861	2,8	6 798 531	2 334 451	41,7	35,5
2001	57 076	184,0	0,9	19 982	64,4	-0,8	77 058	2,9	7 269 977	2 353 330	41,3	35,0
2002	58 422	186,3	1,3	20 732	66,1	2,7	79 154	2,8	7 827 195	2 355 322	40,3	34,5
2003	59 412	187,8	0,8	21 476	67,9	2,7	80 888	2,8	8 324 176	2 458 482	41,4	33,5
2004	59 800	187,2	-0,3	22 212	69,5	2,5	82 012	2,7	8 758 213	2 427 370	40,6	33,6
2005	61 026	189,3	1,1	23 391	72,5	4,3	84 417	2,6	9 281 879	2 361 974	38,7	34,6
2006	62 461	191,7	1,3	23 911	73,4	1,2	86 372	2,6	9 877 071	2 359 804	37,8	35,7
2007 r	64 134	194,8	1,8	25 295	76,8	4,9	89 429	2,5	10 544 771	2 271 754	35,4	36,5
2008 r	65 283	195,9	0,6	25 630	76,9	0,1	90 913	2,5	11 449 955	2 204 643	33,8	37,9
2009 r	67 243	199,4	1,8	27 056	80,2	4,3	94 299	2,5	12 314 197	2 172 960	32,3	38,6
2010 r	69 068	202,4	1,5	27 357	80,2	-0,1	96 425	2,5	12 651 596	2 094 875	30,3	39,6
2011 r	69 424	201,3	-0,5	28 142	81,6	1,8	97 566	2,5	12 931 555	1 984 916	28,6	39,4
2012	69 539	199,4	-1,0	28 220	80,9	-0,9	97 759	2,5	..	..	..	..

1. Représente le nombre réel de policiers assermentés permanents de tous les grades (ou leurs équivalents temps plein). Ce nombre comprend également les policiers affectés à d'autres postes dans le cadre de contrats et qui ne sont pas disponibles pour assurer la surveillance dans leur collectivité. Sont exclus les policiers en congé pour une longue période qui ne sont pas payés à même le budget annuel du service de police.
2. Les comptes comprennent les civils et les autres employés (comme les employés de bureau, les répartiteurs, les gestionnaires, les cadets, les agents spéciaux, les gardiens de sécurité, les brigadiers scolaires et les agents chargés de l'application des règlements municipaux) qui faisaient partie de l'effectif du service de police le 15 mai.
3. Les montants des dépenses sont indiqués en dollars courants, qui ne sont pas ajustés pour l'inflation ou la déflation. Les dépenses de fonctionnement totales comprennent les traitements, les salaires et les avantages sociaux ainsi que les autres dépenses de fonctionnement qui figurent dans le budget du service de police, de même que les avantages sociaux payés par d'autres sources publiques. Sont exclus les recettes, les recouvrements et les coûts qui font partie des dépenses en capital du service de police.
4. Les données sont tirées du Programme de déclaration uniforme de la criminalité du Centre canadien de la statistique juridique. Elles excluent les délits de la route prévus au *Code criminel*.
5. Les affaires criminelles peuvent être classées soit par mise en accusation, soit sans mise en accusation (p. ex. lorsqu'on a recours à des programmes de déjudiciarisation et d'autres mesures extrajudiciaires même si l'on peut porter une accusation). Le taux de classement pondéré repose sur le même principe que l'Indice de gravité des crimes déclarés par la police, selon lequel on attribue des poids plus élevés aux infractions plus graves, et des poids moins élevés aux infractions moins graves. Lorsqu'on applique ce concept aux taux de classement, cela signifie, par exemple, que le classement d'un homicide, d'un vol qualifié ou d'une introduction par effraction se voit attribuer un poids plus élevé que le classement des infractions moins graves telles que les vols mineurs, les méfaits et les affaires liées au fait de troubler la paix.

**Note(s) :** Une nouvelle version de l'Enquête sur l'administration policière a été mise en oeuvre en 1986. Pour maintenir la continuité historique, les chiffres antérieurs à 1986 ont été ajustés.

**Source(s) :** Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur l'administration policière et Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

**Tableau 2-1**  
**Policiers et certaines statistiques de la criminalité — Policiers selon l'échelon du service de police, provinces et territoires, 2012**

Province ou territoire	Population en 2012 <sup>1</sup>	Services policiers <sup>2</sup>		Gendarmerie royale du Canada				Total des policiers	Policiers pour 100 000 habitants					
		Échelon municipal	Échelon provincial	Échelon municipal	Échelon provincial	Échelon fédéral	Autres <sup>3</sup>		taux	variation en pourcentage de 2011 à 2012	variation en pourcentage de 2002 à 2012			
											nombre	taux		
Terre-Neuve-et-Labrador <sup>4</sup>	512 659	...	402	...	412	86	26	926	181	-0,9	20,5			
Île-du-Prince-Édouard	146 105	98	...	9	105	25	10	247	169	0,9	8,1			
Nouvelle-Écosse	948 695	891	...	62	744	194	43	1 934	204	1,0	19,7			
Nouveau-Brunswick	755 950	453	...	202	526	151	32	1 364	180	-1,0	3,5			
Québec	8 054 756	9 394	5 588	...	...	964	46	15 992	199	0,2	2,3			
Ontario <sup>5</sup>	13 505 900	20 539	4 266	...	...	1 377	92	26 274	195	-1,5	4,0			
Manitoba	1 267 003	1 634	...	190	649	199	34	2 706	214	3,1	11,3			
Saskatchewan <sup>6</sup>	1 079 958	1 033	...	122	855	245	43	2 298	213	-2,4	5,6			
Alberta	3 873 745	3 977	...	1 060	1 331	359	60	6 787	175	-1,1	12,2			
Colombie-Britannique	4 622 573	2 617	...	3 472	1 825	811	162	8 887	192	-1,7	13,2			
Yukon <sup>7</sup>	36 101	...	...	...	94	17	8	119	330	-4,4	-20,6			
Territoires du Nord-Ouest <sup>7</sup>	43 349	...	...	...	176	13	10	199	459	3,0	19,5			
Nunavut <sup>7</sup>	33 697	...	...	...	113	6	6	125	371	-4,3	-3,7			
<b>Total pour les provinces et les territoires</b>	<b>34 880 491</b>	<b>40 636</b>	<b>10 256</b>	<b>5 117</b>	<b>6 830</b>	<b>4 447</b>	<b>572</b>	<b>67 858</b>	<b>195</b>	<b>-0,8</b>	<b>6,2</b>			
Quartier général et Division dépôt de la Gendarmerie royale du Canada	...	...	...	...	...	...	1 681	1 681	...	...	...			
<b>Canada</b>	<b>34 880 491</b>	<b>40 636</b>	<b>10 256</b>	<b>5 117</b>	<b>6 830</b>	<b>4 447</b>	<b>2 253</b>	<b>69 539</b>	<b>199</b>	<b>-1,0</b>	<b>7,0</b>			

1. Les chiffres de population reposent sur les estimations postcensitaires provisoires pour 2012 provenant de la Division de la démographie de Statistique Canada.
2. Exclut le personnel de la Gendarmerie royale du Canada.
3. Comprend les Services nationaux de police et l'administration du ministère et les divisions.
4. Il n'existe pas de services de police municipaux à Terre-Neuve-et-Labrador. La Force constabulaire royale de Terre-Neuve, qui est un service de police provincial, est responsable de la prestation des services policiers dans la plupart des plus grandes municipalités.
5. Exclut le personnel du Quartier général de la Gendarmerie royale du Canada. La Police provinciale de l'Ontario compte 1 955 policiers qui fournissent des services policiers municipaux à contrat. Ceux-ci figurent parmi les services de police municipaux et non les services de police provinciaux.
6. Exclut le personnel de la Division dépôt de la Gendarmerie royale du Canada.
7. Il n'existe pas de services de police municipaux au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut. La Gendarmerie royale du Canada assure les services policiers dans les territoires.

**Note(s) :** Représente le nombre réel de policiers assermentés permanents de tous les grades (ou leurs équivalents temps plein) au 15 mai 2012. Ce nombre comprend également les policiers affectés à d'autres postes dans le cadre de contrats et qui ne sont pas disponibles pour assurer la surveillance dans leur collectivité. Sont exclus les policiers en congé pour une longue période qui ne sont pas payés à même le budget annuel du service de police.

**Source(s) :** Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur l'administration policière.

**Tableau 2-2**  
**Policiers et certaines statistiques de la criminalité — Certaines statistiques de la criminalité, selon la province ou le territoire, 2011**

Province ou territoire	Nombre d'affaires par policier <sup>1,2</sup>	Taux de classement pondéré <sup>3</sup>	Indice de gravité de la criminalité <sup>4</sup>
	nombre	pourcentage	taux
Terre-Neuve-et-Labrador	35,2	34,4	74,0
Île-du-Prince-Édouard	37,3	33,3	65,8
Nouvelle-Écosse	32,1	41,7	79,1
Nouveau-Brunswick	28,8	40,5	65,0
Québec	22,5	35,2	73,5
Ontario	21,3	42,2	61,1
Manitoba	43,4	43,7	117,5
Saskatchewan	56,3	49,3	144,8
Alberta	41,9	43,2	88,6
Colombie-Britannique	40,3	29,7	95,1
Yukon	59,4	60,1	159,2
Territoires du Nord-Ouest	106,5	67,7	342,7
Nunavut	99,9	77,6	326,1
<b>Canada<sup>5</sup></b>	<b>28,6</b>	<b>39,4</b>	<b>77,6</b>

1. Comprend les affaires déclarées par la police, sauf les délits de la route.
  2. Représente le nombre réel de policiers assermentés permanents de tous les grades (ou leurs équivalents à plein temps) au 15 mai 2011. Ce nombre comprend également les policiers affectés à d'autres postes dans le cadre de contrats et qui ne sont pas disponibles pour assurer la surveillance dans leur collectivité. Sont exclus les policiers en congé pour une longue période qui ne sont pas payés à même le budget annuel du service de police.
  3. Les affaires criminelles peuvent être classées soit par mise en accusation, soit sans mise en accusation (p. ex. lorsqu'on a recours à des programmes de déjudiciarisation et d'autres mesures extrajudiciaires même si l'on dispose de preuves suffisantes pour porter une accusation). Le taux de classement pondéré repose sur le même principe que l'Indice de gravité de la criminalité, selon lequel on attribue des poids plus élevés aux infractions plus graves, et des poids moins élevés aux infractions moins graves. Lorsqu'on applique ce concept aux taux de classement, cela signifie, par exemple, que le classement d'un homicide, d'un vol qualifié ou d'une introduction par effraction recevra un poids plus élevé que le classement des infractions moins graves telles que les vols mineurs, les méfaits et les affaires liées au fait de troubler la paix.
  4. L'Indice de gravité de la criminalité tient compte à la fois du volume et de la gravité des crimes déclarés par la police. Pour calculer l'Indice de gravité de la criminalité, on attribue un poids à chaque infraction, en fonction des peines imposées par les tribunaux de juridiction criminelle. Plus la peine moyenne est sévère, plus le poids associé à cette infraction est élevé. Par conséquent, les infractions graves auront un effet plus marqué sur les variations de l'Indice. Toutes les infractions déclarées par la police prévues au *Code criminel*, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales, font partie de l'Indice de gravité de la criminalité.
  5. Comprend le Quartier général et la Division dépôt de la Gendarmerie royale du Canada.
- Source(s) :** Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur l'administration policière et Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

**Tableau 3-1**  
**Policiers et taux de criminalité — Policiers selon la région métropolitaine de recensement, 2012**

Régions métropolitaines de recensement	Population <sup>1</sup> en 2011	Nombre de policiers <sup>2</sup> en 2012 <sup>7</sup>	Policiers pour 100 000 habitants <sup>3</sup> en 2012 <sup>3</sup>	Variation du taux de policiers en pourcentage de 2011 à 2012	Indice de gravité de la criminalité pour 2011 <sup>4</sup>
	nombre		taux	pourcentage	taux
Winnipeg <sup>5, 6</sup>	767 277	1 517	198	6	107,2
Thunder Bay	119 999	228	190	-2	107,3
Regina	222 125	422	190	-3	124,5
Saint John	103 412	195	189	-6	79,2
Saskatoon	277 504	497	179	-2	118,7
St. John's	188 653	336	178	-1	93,3
Montréal	3 924 554	6 986	178	-1	80,9
Windsor	331 284	589	178	-1	62,5
Brantford	140 267	245	175	4	92,2
Toronto	5 783 398	10 023	173	-3	54,9
Halifax <sup>5</sup>	408 000	698	171	0	87,4
St. Catharines–Niagara	445 363	737	165	-3	60,7
Calgary	1 270 927	2 081	164	3	65,8
Vancouver <sup>5</sup>	2 424 544	3 950	163	-2	94,5
Edmonton	1 198 397	1 928	161	-2	89,4
Grand Sudbury	162 892	262	161	1	78,9
Barrie	200 602	313	156	1	58,3
London	499 637	769	154	0	79,0
Guelph	126 106	194	154	1	47,0
Peterborough	123 094	189	154	-5	62,2
Hamilton	737 330	1 129	153	0	65,2
Victoria	362 264	552	152	-2	71,3
Kitchener–Cambridge–Waterloo	530 248	802	151	5	62,9
Ottawa <sup>7</sup>	946 835	1 402	148	1	57,9
Abbotsford–Mission	177 866	262	147	-3	87,9
Kingston	161 350	234	145	-2	59,5
Gatineau <sup>8</sup>	311 644	435	140	4	63,6
Sherbrooke	190 154	250	131	0	60,7
Québec	759 446	998	131	3	52,2
Trois-Rivières	149 761	189	126	-1	67,9
Saguenay	145 506	179	123	0	71,1
Kelowna	182 239	206	113	2	97,4
Moncton	138 607	145	105	-8	68,8

1. Les chiffres de population reposent sur les estimations postcensitaires provisoires pour 2011 provenant de la Division de la démographie de Statistique Canada, mais sont ajustés en fonction des limites des territoires des services policiers. Les chiffres de population des régions métropolitaines de recensement ne sont pas encore disponibles pour 2012.
2. Représente le nombre réel de policiers assermentés permanents de tous les grades (ou leurs équivalents temps plein) au 15 mai 2012. Ce nombre comprend également les policiers mutés à d'autres postes dans le cadre de contrats et qui ne sont pas disponibles pour assurer la surveillance dans leur collectivité. Sont exclus les policiers en congé pour une longue période qui ne sont pas payés à même le budget annuel du service de police.
3. Fondé sur le nombre de policiers en 2012 et les chiffres de population des régions métropolitaines de recensement en 2011. Les chiffres de population des régions métropolitaines de recensement ne sont pas encore disponibles pour 2012.
4. L'Indice de gravité de la criminalité tient compte à la fois du volume et de la gravité des crimes déclarés par la police. Pour calculer l'Indice de gravité de la criminalité, on attribue un poids à chaque infraction en fonction des peines moyennes imposées par les tribunaux de juridiction criminelle. Plus la peine moyenne est sévère, plus le poids associé à cette infraction est élevé. Par conséquent, les infractions plus graves auront un effet plus marqué sur les variations de l'Indice. Toutes les infractions déclarées par la police prévues au *Code criminel*, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales, font partie de l'Indice de gravité de la criminalité.
5. Les comptes de policiers comprennent les policiers affectés à des postes dans le cadre de contrats (p. ex. aéroport, port, mission des Nations Unies). Comprend la South Coast British Columbia Transit Authority et les Lower Mainland Intergrated Teams.
6. Depuis 2012, le détachement de la Gendarmerie royale du Canada de Selkirk (Manitoba) (rural) n'est plus inclus dans la région métropolitaine de recensement de Winnipeg, ce qui donne un taux de policiers plus élevé qu'auparavant.
7. Ottawa représente la partie de la région métropolitaine de recensement d'Ottawa–Gatineau située en Ontario.
8. Gatineau représente la partie de la région métropolitaine de recensement d'Ottawa–Gatineau située au Québec.

**Note(s) :** Une région métropolitaine de recensement est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un noyau urbain. Une région métropolitaine de recensement doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Pour faire partie de la région métropolitaine de recensement, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement. Une région métropolitaine de recensement est normalement desservie par plus d'un service de police. Pour une liste des services de police dans chacune des régions métropolitaines de recensement, veuillez consulter l'Appendice 1. Les chiffres figurant au tableau 3-1 ne concordent pas avec ceux du tableau 3-2 (dans lequel les données sont présentées selon le service de police) parce que la plupart des régions métropolitaines de recensement sont desservies par plus d'un service de police. La région métropolitaine de recensement d'Oshawa est exclue en raison du manque de correspondance entre les limites des territoires des services policiers et les limites de la région métropolitaine de recensement. Les crimes faisant l'objet d'enquêtes par le personnel fédéral de la Gendarmerie royale du Canada dans les régions métropolitaines de recensement sont inclus. Toutefois, les comptes de policiers ne comprennent pas les policiers fédéraux de la Gendarmerie royale du Canada. Le tableau 3-1 peut servir à comparer les grandes régions métropolitaines, alors que le tableau 3-2 peut être utilisé pour comparer les principaux services de police au Canada.

**Source(s) :** Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur l'administration policière et Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

**Tableau 3-2  
 Policiers et taux de criminalité — Policiers dans les 30 plus grands services de police municipaux, 2012**

Service de police	Population <sup>1</sup> en 2011	Effectif autorisé en 2012 <sup>2</sup>	Effectif réel <sup>3</sup>		Indice de gravité de la criminalité pour 2011 <sup>5</sup>
			Nombre de policiers en 2012	Policiers pour 100 000 habitants en 2012 <sup>4</sup>	
			nombre	taux	
Services de police de la région métropolitaine de recensement de Toronto <sup>6</sup>					
Service de police de Toronto	2 743 738	5 574	5 568	203	70,9
Police régionale de Peel	1 298 905	1 937	1 911	147	50,3
Police régionale de York	1 069 409	1 495	1 454	136	39,4
Services de police de la région métropolitaine de recensement de Montréal <sup>6</sup>					
Service de police de la Ville de Montréal	1 969 242	4 597	4 480	227	99,6
Service de police de Longueuil	405 476	562	558	138	76,6
Service de police de la Ville de Laval	404 046	531	547	135	70,4
Services de police de la région métropolitaine de recensement de Vancouver <sup>6</sup>					
Service de police de Vancouver <sup>7</sup>	669 867	1 327	1 352	202	103,4
Gendarmerie royale du Canada de Surrey <sup>8</sup>	450 191	641	615	137	129,9
Gendarmerie royale du Canada de Burnaby	233 291	278	299	128	93,3
Gendarmerie royale du Canada de Richmond <sup>7</sup>	199 629	227	228	114	77,3
<b>Autres grands services de police</b>					
Police régionale d'Halifax <sup>9</sup>	228 380	522	516	226	87,4
Service de police de Winnipeg <sup>7</sup>	691 778	1 441	1 472	213	113,6
Service de police de Windsor	222 170	469	457	206	80,1
Service de police de Regina	201 030	385	385	192	130,0
Service de police de Saskatoon	233 987	435	446	191	128,8
Service de police d'Edmonton	844 474	1 647	1 603	190	98,0
St. John's, Force constabulaire royale de Terre-Neuve	188 653	336	336	178	93,3
Service de police de Calgary	1 159 446	1 960	1 975	170	65,7
Service de police du Grand Sudbury	162 892	264	262	161	78,9
Service de police régional de Niagara	445 363	704	702	158	60,3
Service de police de London	383 781	607	589	153	91,4
Service de police de Hamilton	540 234	813	820	152	76,1
Service de police de la Ville de Gatineau	261 660	393	384	147	66,8
Police régionale de Durham <sup>10</sup>	631 270	871	923	146	47,5
Service de police régional de Waterloo	530 248	764	771	145	62,6
Service de police d'Ottawa	909 862	1 363	1 312	144	58,6
Service de police de la Ville de Québec	553 192	719	753	136	56,3
Service de police de la Ville de Sherbrooke	158 227	200	200	126	60,6
Service de police régional de Halton <sup>10</sup>	518 660	643	643	124	33,6
Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent	191 205	211	211	110	45,6

1. Les chiffres de population reposent sur les estimations postcensitaires provisoires pour 2011 provenant de la Division de la démographie de Statistique Canada, mais sont ajustés en fonction des limites des territoires des services policiers. Les chiffres de population ne sont pas encore disponibles pour 2012.
2. Représente le nombre de postes de policiers assermentés que le service de police était autorisé à pourvoir pendant l'année civile ou financière, qu'il y ait eu embauche ou non de ce nombre de policiers.
3. Représente le nombre réel de policiers assermentés permanents de tous les grades (ou leurs équivalents temps plein) au 15 mai 2012. Ce nombre comprend également les policiers affectés à d'autres postes dans le cadre de contrats et qui ne sont pas disponibles pour assurer la surveillance dans leur collectivité. Sont exclus les policiers en congé pour une longue période qui ne sont pas payés à même le budget annuel du service de police.
4. Fondé sur le nombre de policiers en 2012 et les chiffres de population en 2011. Les chiffres de population sont ajustés en fonction des limites des territoires des services policiers. Les chiffres de population ne sont pas encore disponibles pour 2012.
5. L'Indice de gravité de la criminalité tient compte à la fois du volume et de la gravité des crimes déclarés par la police. Pour calculer l'Indice de gravité de la criminalité, on attribue un poids à chaque infraction en fonction des peines moyennes imposées par les tribunaux de juridiction criminelle. Plus la peine moyenne est sévère, plus le poids associé à cette infraction est élevé. Par conséquent, les infractions plus graves auront un effet plus marqué sur les variations de l'Indice. Toutes les infractions déclarées par la police prévues au *Code criminel*, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales, font partie de l'Indice de gravité de la criminalité.
6. Les services de police indiqués pour les régions métropolitaines de recensement de Toronto, de Montréal et de Vancouver ne représentent pas tous les services policiers de ces régions métropolitaines de recensement.
7. Les comptes de policiers comprennent les policiers affectés à des postes dans le cadre de contrats (p. ex. aéroport, port, mission des Nations Unies).
8. Ce total comprend les postes que le détachement de Surrey de la Gendarmerie royale du Canada autorise pour les équipes intégrées du district du Lower Mainland.
9. Les statistiques de la criminalité comprennent le district d'Halifax de la Gendarmerie royale du Canada.
10. Il est à noter que 62 % des crimes traités par le Service de police régional de Halton et que 30 % des crimes traités par le Service de police régional de Durham se sont produits à l'intérieur des limites de la région métropolitaine de recensement de Toronto.

**Note(s) :** Les chiffres figurant au tableau 3-1 ne concordent pas avec ceux du tableau 3-2 (dans lequel les données sont présentées selon le service de police) parce que la plupart des régions métropolitaines de recensement sont desservies par plus d'un service de police. La région métropolitaine de recensement d'Oshawa est exclue en raison du manque de correspondance entre les limites des territoires des services policiers et les limites de la région métropolitaine de recensement. Les crimes faisant l'objet d'enquêtes par le personnel fédéral de la Gendarmerie royale du Canada dans les régions métropolitaines de recensement sont inclus. Toutefois, les comptes de policiers ne comprennent pas les policiers fédéraux de la Gendarmerie royale du Canada. Le tableau 3-1 peut servir à comparer les grandes régions métropolitaines, alors que le tableau 3-2 peut être utilisé pour comparer les principaux services de police au Canada.

**Source(s) :** Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur l'administration policière et Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

**Tableau 4**  
**Embauches et départs de policiers déclarés, Canada, provinces et territoires, 2011-2012**

Province ou territoire	Embauches <sup>1</sup>			Départs <sup>2</sup>			Gain ou perte net : embauches et départs	Policiers admissibles à la retraite <sup>5</sup>
	Total	Policiers expérimentés <sup>3</sup>	Recrues diplômées <sup>4</sup>	Total	Retraite	Autre		
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage		
Terre-Neuve-et-Labrador <sup>6</sup>	..	..	..	..	..	..	..	..
Île-du-Prince-Édouard	14	71	29	11	73	27	3	15,0
Nouvelle-Écosse	43	80	20	57	75	25	-14	15,6
Nouveau-Brunswick	34	25	75	35	60	40	-1	16,8
Québec	423	26	74	396	63	37	27	12,1
Ontario	647	19	81	836	69	31	-189	8,4
Manitoba	190	6	94	82	51	49	108	11,1
Saskatchewan	99	15	85	81	62	38	18	11,4
Alberta	338	12	88	157	50	50	181	9,9
Colombie-Britannique	252	29	71	252	63	37	0	10,6
Yukon	2	..	..	1	x	x	1	10,9
Territoires du Nord-Ouest	5	..	..	1	x	x	4	8,5
Nunavut	3	..	..	2	50	50	1	12,8
Total pour les provinces et les territoires <sup>7</sup>	2 050	20	80	1 911	64	36	139	10,3
Quartier général et Division dépôt de la Gendarmerie royale du Canada	1	x	x	87	78	22	-86	41,5
<b>Canada <sup>7</sup></b>	<b>2 051</b>	<b>20</b>	<b>80</b>	<b>1 998</b>	<b>65</b>	<b>35</b>	<b>53</b>	<b>11,1</b>

1. L'information sur les embauches n'était pas disponible pour les services de police employant 1 % des policiers au Canada. En outre, les services de police qui emploient 36 % des policiers n'étaient pas en mesure de fournir le niveau d'expérience (policiers expérimentés ou recrues diplômées) de leurs policiers au moment de l'embauche. Ces services de police ont été exclus du calcul des pourcentages.
2. L'information sur les raisons du départ n'était pas disponible pour les services de police employant 2 % des policiers au Canada. Ces services de police ont été exclus du calcul des pourcentages.
3. Comprend les officiers supérieurs, les sous-officiers et les agents qui ont obtenu le statut de policier assermenté avant l'année civile ou financière pour laquelle les données sont indiquées.
4. Comprend les policiers rémunérés qui ont obtenu le statut de policier assermenté au cours de l'année civile ou financière précédant l'année pour laquelle les données sont indiquées.
5. L'information sur l'admissibilité à la retraite n'était pas disponible pour les services de police employant 3 % des policiers au Canada. Ces services de police ont été exclus du calcul des pourcentages.
6. En 2012, 43 % des policiers de Terre-Neuve-et-Labrador appartenaient à la Force constabulaire royale de Terre-Neuve. La Force constabulaire royale de Terre-Neuve n'a pas déclaré de données sur les embauches, les départs et l'admissibilité des policiers à la retraite pour 2011-2012. Par conséquent, les données sur les embauches et les départs de Terre-Neuve-et-Labrador ne sont pas indiquées.
7. Exclut Terre-Neuve-et-Labrador.

**Note(s) :** Représente les embauches, les départs et l'admissibilité à la retraite pendant l'année civile 2011 ou financière 2011-2012. Le pourcentage de policiers admissibles à la retraite est calculé au moyen de ces données ainsi que du nombre de policiers assermentés et en fonction le 15 mai 2012.

**Source(s) :** Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur l'administration policière et Enquête supplémentaire.

**Tableau 5**  
**Embauches et départs de policiers selon le nombre global des années de service, Canada, 2011-2012**

Nombre global des années de service	Embauches <sup>1</sup>			Départs <sup>2</sup>			Policiers admissibles à la retraite <sup>5</sup>
	Total	Policiers expérimentés <sup>3</sup>	Recrues diplômées <sup>4</sup>	Total	Retraite	Autre	
	nombre	pourcentage		nombre	pourcentage		
Moins de cinq ans	1 906	48,7	99,9	291	0,4	41,4	0,1
5 ans à moins de 10 ans	71	25,1	0,1	125	0,2	17,7	0,1
10 ans à moins de 15 ans	43	15,1	0,0	92	0,6	12,2	0,1
15 ans à moins de 20 ans	6	2,2	0,0	41	0,5	5,1	0,2
20 ans à moins de 25 ans	10	3,6	0,0	131	6,0	7,7	9,1
25 ans à moins de 30 ans	9	3,2	0,0	270	16,9	7,4	38,5
30 ans à moins de 35 ans	5	1,8	0,0	678	49,2	6,1	40,6
35 années et plus	1	0,4	0,0	355	26,1	2,5	11,2
Information indisponible		...	...	15	...	...	...
<b>Total <sup>6</sup></b>	<b>2 051</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>1 998</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

1. L'information sur les embauches n'était pas disponible pour les services de police employant 1 % des policiers au Canada. En outre, les services de police qui emploient 36 % des policiers n'étaient pas en mesure de fournir le nombre d'années de service de leurs policiers au moment de l'embauche. Ces policiers ont été exclus du calcul des pourcentages.
2. L'information sur les raisons du départ n'était pas disponible pour les services de police employant 2 % des policiers au Canada. Ces services de police ont été exclus du calcul des pourcentages.
3. Comprend les officiers supérieurs, les sous-officiers et les agents qui ont obtenu le statut de policier assermenté avant l'année civile ou financière pour laquelle les données sont indiquées.
4. Comprend les policiers rémunérés qui ont obtenu le statut de policier assermenté au cours de l'année civile ou financière précédant l'année pour laquelle les données sont indiquées.
5. L'information sur l'admissibilité à la retraite n'était pas disponible pour les services de police employant 3 % des policiers au Canada. Ces services de police ont été exclus du calcul des pourcentages.
6. Exclut Terre-Neuve-et-Labrador.

**Note(s) :** Représente les embauches, les départs et l'admissibilité à la retraite pendant l'année civile 2011 ou financière 2011-2012. Le pourcentage de policiers admissibles à la retraite est calculé au moyen de ces données ainsi que du nombre de policiers assermentés et en fonction le 15 mai 2012. En raison de l'arrondissement, il se peut que la somme des pourcentages ne corresponde pas à 100.

**Source(s) :** Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur l'administration policière et Enquête supplémentaire.

**Tableau 6**  
**Embauches et départs de policiers selon les plus grands services de police, Canada, 2011-2012**

Services de police	Embauches <sup>1</sup>			Départs <sup>2</sup>			Gain ou perte net : embauches et départs	Policiers admissibles à la retraite <sup>3</sup>
	Total	Policiers expérimentés <sup>3</sup>	Recrues diplômées <sup>4</sup>	Total	Retraite	Autre		
	nombre	pourcentage		nombre	pourcentage			
Services de police nationaux ou provinciaux <sup>6</sup>								
Police provinciale de l'Ontario	242	21	79	179	80	20	63	4
Gendarmerie royale du Canada	516	..	..	626	63	37	-110	19
Force constabulaire royale de Terre-Neuve <sup>7</sup>	..	..	..	..	..	..	..	..
Sûreté du Québec	186	..	..	107	78	22	79	11
<b>Services de police municipaux</b>								
Services de police de la région métropolitaine de recensement de Toronto								
Service de police de Toronto	0	0	0	208	75	25	-208	12
Police régionale de Peel	62	3	97	39	54	46	23	5
Police régionale de York	21	29	71	26	54	46	-5	4
Services de police de la région métropolitaine de recensement de Montréal								
Service de police de la Ville de Montréal	0	0	0	58	x	x	-58	18
Service de police de Longueuil	1	x	x	27	78	22	-26	6
Service de police de la Ville de Laval	13	x	x	..	..	..	..	..
Services de police de la région métropolitaine de recensement de Vancouver								
Service de police de Vancouver	7	x	x	41	80	20	-34	5
Gendarmerie royale du Canada de Surrey	28	..	..	12	33	67	16	7
Gendarmerie royale du Canada de Burnaby	14	..	..	3	33	67	11	7
Gendarmerie royale du Canada de Richmond	8	..	..	7	57	43	1	8
Autres grands services de police								
Police régionale d'Halifax	20	x	x	17	71	29	3	7
Service de police de Winnipeg	101	4	96	35	74	26	66	11
Service de police de Windsor	8	x	x	12	67	33	-4	..
Service de police de Regina	8	x	x	17	82	18	-9	6
Service de police de Saskatoon	25	12	88	19	68	32	6	18
Service de police d'Edmonton	100	9	91	0	0	0	100	10
St. John's, Force constabulaire royale de Terre-Neuve	..	..	..	..	..	..	..	..
Service de police de Calgary	85	8	92	41	56	44	44	7
Service de police du Grand Sudbury	7	43	57	11	36	64	-4	3
Service de police régional de Niagara	3	x	x	16	x	x	-13	11
Service de police de London	26	x	x	26	46	54	0	4
Service de police de Hamilton	37	11	89	37	59	41	0	22
Service de police de la Ville de Gatineau	19	21	79	11	64	36	8	3
Police régionale de Durham	0	0	0	23	57	43	-23	7
Service de police régional de Waterloo	68	9	91	26	46	54	42	2
Service de police d'Ottawa	26	35	65	46	83	17	-20	5
Service de police de la Ville de Québec	22	27	73	8	88	13	14	3
Service de police de la Ville de Sherbrooke	14	14	86	9	67	33	5	5
Service de police régional de Halton	25	16	84	18	50	50	7	5
Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent	0	0	0	4	25	75	-4	0

1. L'information sur les embauches n'était pas disponible pour les services de police employant 1 % des policiers au Canada. En outre, les services de police qui emploient 36 % des policiers n'étaient pas en mesure de fournir le niveau d'expérience (policiers expérimentés ou recrues diplômées) de leurs policiers au moment de l'embauche. Ces policiers ont été exclus du calcul des pourcentages.

2. L'information sur les raisons du départ n'était pas disponible pour les services de police employant 2 % des policiers au Canada. Ces services de police ont été exclus du calcul des pourcentages.

3. Comprend les officiers supérieurs, les sous-officiers et les agents qui ont obtenu le statut de policier assermenté avant l'année civile ou financière pour laquelle les données sont indiquées.

4. Comprend les policiers rémunérés qui ont obtenu le statut de policier assermenté au cours de l'année civile ou financière précédant l'année pour laquelle les données sont indiquées.

5. L'information sur l'admissibilité à la retraite n'était pas disponible pour les services de police employant 3 % des policiers au Canada. Ces services de police ont été exclus du calcul des pourcentages.

6. Comprend les contrats municipaux.

7. Ce service de police n'a pas déclaré de données sur les embauches, les départs et l'admissibilité des policiers à la retraite pour 2011-2012.

**Note(s) :** Représente les embauches, les départs et l'admissibilité à la retraite pendant l'année civile 2011 ou financière 2011-2012. Le pourcentage de policiers admissibles à la retraite est calculé au moyen de ces données ainsi que du nombre de policiers assermentés et en fonction le 15 mai 2012.

**Source(s) :** Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur l'administration policière et Enquête supplémentaire.

**Tableau 7**  
**Policiers selon le sexe, Canada, certaines années**

Certaines années	Hommes		Femmes		Total
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	
1965	29 956	99,4	190	0,6	30 146
1970	37 763	99,5	186	0,5	37 949
1975	47 151	98,8	562	1,2	47 713
1980	48 749	97,8	1 092	2,2	49 841
1986	49 431	96,1	1 994	3,9	51 425
1991	52 804	93,0	3 964	7,0	56 768
1996	48 689	89,6	5 634	10,4	54 323
2001	48 803	85,5	8 273	14,5	57 076
2006	51 250	82,1	11 211	17,9	62 461
2011 <sup>r</sup>	55 820	80,4	13 604	19,6	69 424
2012	55 701	80,1	13 838	19,9	69 539

**Source(s)** : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur l'administration policière.

**Tableau 8**  
**Répartition des policiers selon le grade et le sexe, Canada, 1986 à 2012**

Année	Officiers supérieurs <sup>1</sup>		Sous-officiers <sup>2</sup>		Agents	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
	pourcentage					
1986	99,8	0,2	99,5	0,5	94,6	5,4
1987	99,8	0,2	99,4	0,6	93,9	6,1
1988	99,8	0,2	99,2	0,8	93,0	7,0
1989	99,7	0,3	98,9	1,1	92,1	7,9
1990	99,6	0,4	98,7	1,3	91,4	8,6
1991	99,6	0,4	98,6	1,4	90,5	9,5
1992	99,3	0,7	98,4	1,6	89,8	10,2
1993	98,8	1,2	98,2	1,8	89,2	10,8
1994	98,7	1,3	97,8	2,2	88,0	12,0
1995	98,4	1,6	97,3	2,7	87,2	12,8
1996	98,3	1,7	97,0	3,0	86,5	13,5
1997	97,9	2,1	96,6	3,4	85,7	14,3
1998	97,8	2,2	96,1	3,9	84,5	15,5
1999	97,2	2,8	95,3	4,7	83,8	16,2
2000	96,9	3,1	94,5	5,5	83,0	17,0
2001	96,5	3,5	93,7	6,3	82,2	17,8
2002	96,0	4,0	92,9	7,1	81,4	18,6
2003	95,3	4,7	92,3	7,7	80,9	19,1
2004	94,8	5,2	91,1	8,9	80,2	19,8
2005	94,5	5,5	90,3	9,7	79,3	20,7
2006	93,9	6,1	89,2	10,8	78,9	21,1
2007	92,8	7,2	88,0	12,0	78,5	21,5
2008	92,3	7,7	86,7	13,3	78,8	21,2
2009	91,7	8,3	85,6	14,4	78,6	21,4
2010	91,4	8,6	84,8	15,2	78,6	21,4
2011 <sup>r</sup>	90,5	9,5	84,2	15,8	78,4	21,6
2012	90,1	9,9	83,6	16,4	78,2	21,8

1. Comprend les personnes qui ont obtenu le grade de lieutenant ou un grade supérieur, comme les chefs, les chefs adjoints, les superintendants d'état-major, les superintendants, les inspecteurs d'état-major, les inspecteurs, les lieutenants et les personnes ayant un autre grade équivalent.
2. Comprend les personnes dont le grade se situe entre celui d'agent et de lieutenant, par exemple, les sergents d'état-major, les sergents, les sergents détectives, les caporaux ainsi que toutes les personnes ayant un grade équivalent.

**Note(s)** : Les données sur les grades des policiers antérieures à 1986 n'étaient pas disponibles. Représente le nombre réel de policiers assermentés permanents de tous les grades (ou leurs équivalents temps plein) au 15 mai 2012. Ce nombre comprend également les policiers affectés à d'autres postes dans le cadre de contrats et qui ne sont pas disponibles pour assurer la surveillance dans leur collectivité. Sont exclus les policiers en congé pour une longue période qui ne sont pas payés à même le budget annuel du service de police.

**Source(s)** : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur l'administration policière.

**Tableau 9**  
**Policiers selon le sexe, provinces et territoires, 2012**

Province ou territoire	Hommes		Femmes		Total
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	
Terre-Neuve-et-Labrador	749	80,9	177	19,1	926
Île-du-Prince-Édouard	205	83,0	42	17,0	247
Nouvelle-Écosse	1 610	83,2	324	16,8	1 934
Nouveau-Brunswick	1 151	84,4	213	15,6	1 364
Québec	12 171	76,1	3 821	23,9	15 992
Ontario	21 357	81,3	4 917	18,7	26 274
Manitoba	2 289	84,6	417	15,4	2 706
Saskatchewan	1 874	81,5	424	18,5	2 298
Alberta	5 613	82,7	1 174	17,3	6 787
Colombie-Britannique	6 992	78,7	1 895	21,3	8 887
Yukon	104	87,4	15	12,6	119
Territoires du Nord-Ouest	173	86,9	26	13,1	199
Nunavut	109	87,2	16	12,8	125
<b>Total pour les provinces et les territoires</b>	<b>54 397</b>	<b>80,2</b>	<b>13 461</b>	<b>19,8</b>	<b>67 858</b>
Quartier général et Division dépôt de la Gendarmerie royale du Canada	1 304	77,6	377	22,4	1 681
<b>Canada</b>	<b>55 701</b>	<b>80,1</b>	<b>13 838</b>	<b>19,9</b>	<b>69 539</b>

**Note(s)** : Représente le nombre réel de policiers assermentés permanents de tous les grades (ou leurs équivalents temps plein) au 15 mai 2012. Ce nombre comprend également les policiers affectés à d'autres postes dans le cadre de contrats et qui ne sont pas disponibles pour assurer la surveillance dans leur collectivité. Sont exclus les policiers en congé pour une longue période qui ne sont pas payés à même le budget annuel du service de police.

**Source(s)** : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur l'administration policière.

**Tableau 10**  
**Dépenses au chapitre des services policiers, en dollars courants et constants, Canada, 1985 à 2011**

Année	Dollars courants <sup>1</sup>			Dollars constants <sup>2</sup>		
	Dépenses totales <sup>3</sup>	Variation en pourcentage par rapport à l'année précédente	Coût par habitant <sup>4</sup>	Dépenses totales <sup>3</sup>	Variation en pourcentage par rapport à l'année précédente	Coût par habitant <sup>4</sup>
	milliers de dollars	pourcentage	dollars	milliers de dollars	pourcentage	dollars
1985	3 542 240	...	137	5 622 603	...	218
1986	3 771 205	6,5	144	5 748 788	2,2	220
1987	4 027 809	6,8	152	5 880 013	2,3	222
1988	4 389 414	9,0	164	6 164 907	4,8	230
1989	4 684 760	6,7	172	6 263 048	1,6	230
1990	5 247 646	12,0	189	6 693 426	6,9	242
1991	5 426 887	3,4	194	6 554 211	-2,1	234
1992	5 716 833	5,3	202	6 805 754	3,8	240
1993	5 790 165	1,3	202	6 764 211	-0,6	236
1994	5 783 656	-0,1	199	6 748 723	-0,2	233
1995	5 808 607	0,4	198	6 630 830	-1,7	226
1996	5 856 055	0,8	198	6 587 238	-0,7	222
1997	5 989 022	2,3	200	6 625 024	0,6	222
1998	6 209 756	3,7	206	6 801 485	2,7	226
1999	6 395 380	3,0	210	6 884 155	1,2	226
2000	6 798 531	6,3	222	7 126 343	3,5	232
2001	7 269 977	6,9	234	7 433 514	4,3	240
2002	7 827 195	7,7	250	7 827 195	5,3	250
2003	8 324 176	6,3	263	8 097 447	3,5	256
2004	8 758 213	5,2	274	8 365 055	3,3	262
2005	9 281 879	6,0	288	8 674 653	3,7	269
2006	9 877 071	6,4	303	9 053 227	4,4	278
2007r	10 544 771	6,8	320	9 457 194	4,5	287
2008r	11 449 955	8,6	344	10 035 018	6,1	301
2009r	12 314 197	7,5	365	10 764 158	7,3	319
2010r	12 651 596	2,7	371	10 859 739	0,9	318
2011	12 931 555	2,2	375	10 785 284	-0,7	313

1. Il s'agit des dollars qui expriment le coût des articles en fonction de l'année à laquelle ceux-ci sont achetés.
  2. Il s'agit des dollars d'une année de base précise qui sont indexés en fonction de l'inflation ou de la déflation de façon à illustrer les variations du pouvoir d'achat du dollar. On a utilisé l'Indice des prix à la consommation pour calculer les dollars constants en choisissant 2002 comme année de base (2002 = 100). Il est à noter que les données historiques en dollars constants sont révisées annuellement puisque l'année de base du calcul change périodiquement.
  3. Ces chiffres comprennent les traitements, les salaires et les avantages sociaux ainsi que les autres dépenses de fonctionnement qui figurent dans le budget du service de police, de même que les avantages sociaux payés par d'autres sources publiques. Sont exclus les recettes, les recouvrements et les coûts qui font partie des dépenses en capital du service de police.
  4. Les coûts par habitant sont calculés au moyen des statistiques démographiques fondées sur les estimations postcensitaires provisoires pour 2011 provenant de la Division de la démographie de Statistique Canada.
- Source(s) :** Statistique Canada, Indice des prix à la consommation et Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur l'administration policière.

**Tableau 11**  
**Dépenses totales effectuées par les services de police, 2011**

Province ou territoire	Dépenses municipales <sup>1</sup>	Dépenses provinciales <sup>1</sup>	Total <sup>2</sup>	Variation par rapport à l'année précédente <sup>3</sup>	Dépenses fédérales <sup>4</sup>	Dépenses totales <sup>5</sup>	Variation par rapport à l'année précédente <sup>3</sup>
	milliers de dollars		pourcentage		milliers de dollars		pourcentage
Terre-Neuve-et-Labrador <sup>6</sup>	...	114 762	114 762	0,6	26 678	141 440	0,9
Île-du-Prince-Édouard	12 013	13 739	25 752	1,5	6 272	32 024	2,1
Nouvelle-Écosse	125 274	99 611	224 885	-2,4	44 839	269 724	-1,7
Nouveau-Brunswick	89 522	69 465	158 987	0,3	32 028	191 015	0,7
Québec	1 466 636	923 406	2 390 042	3,6	...	2 390 042	3,6
Ontario	3 577 714	748 499	4 326 213	-0,3	...	4 326 213	-0,3
Manitoba	243 709	100 549	344 258	1,9	51 487	395 745	1,7
Saskatchewan <sup>7</sup>	159 968	132 367	292 335	4,9	59 768	352 103	4,9
Alberta	870 778	230 396	1 101 174	5,2	123 746	1 224 920	5,3
Colombie-Britannique	898 710	325 812	1 224 522	1,8	210 002	1 434 524	2,6
Yukon	...	18 362	18 362	-2,5	7 869	26 231	-2,5
Territoires du Nord-Ouest	...	35 643	35 643	2,5	15 275	50 918	2,5
Nunavut	...	29 845	29 845	4,0	12 791	42 636	4,0
<b>Total pour les provinces et les territoires</b>	<b>7 444 324</b>	<b>2 842 456</b>	<b>10 286 780</b>	<b>1,7</b>	<b>590 755</b>	<b>10 877 535</b>	<b>1,8</b>
Autres dépenses de la Gendarmerie royale du Canada <sup>8</sup>	...	...	...	...	2 054 020	2 054 020	-12,2
<b>Canada</b>	<b>7 444 324</b>	<b>2 842 456</b>	<b>10 286 780</b>	<b>1,7</b>	<b>2 644 775</b>	<b>12 931 555</b>	<b>-0,7</b>

- Ces chiffres comprennent le montant facturé à la province, au territoire ou à la municipalité à l'égard des contrats de services policiers assurés par la Gendarmerie royale du Canada. Dans certaines provinces, les services policiers municipaux sont subventionnés par la province.
- Le champ du coût par habitant n'est pas inclus étant donné que les dépenses ne sont pas comparables. Les coûts par habitant ne devraient pas être calculés.
- Les calculs des variations en pourcentage d'une année à l'autre sont fondés sur des montants en dollars constants. Les dollars constants sont ajustés (selon l'inflation et la déflation) pour indiquer les variations du pouvoir d'achat du dollar. On a utilisé l'Indice des prix à la consommation pour calculer les dollars constants en choisissant 2002 comme année de base (2002 = 100).
- Ces dépenses comprennent toutes les autres dépenses engagées dans le cadre de contrats de la Gendarmerie royale du Canada qui ne sont pas assumées par les municipalités, les provinces ou les territoires, et qui sont effectuées au profit des provinces et des territoires ayant des contrats avec la Gendarmerie royale du Canada (voir la note 8).
- Comprend les dépenses municipales, provinciales et territoriales et fédérales ainsi que les autres dépenses de la Gendarmerie royale du Canada (voir la note 8).
- Les chiffres des services de police provinciaux comprennent à la fois la Force constabulaire royale de Terre-Neuve et la Gendarmerie royale du Canada.
- Exclut la Division dépôt de la Gendarmerie royale du Canada.
- Comprend le Quartier général, la Direction des opérations fédérales et internationales, et les services nationaux de police.

**Note(s) :** Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué. Les chiffres des dépenses représentent les dépenses de fonctionnement brutes et comprennent les frais acquittés à même le budget des services de police et les avantages sociaux provenant d'autres sources. Sont exclus les recettes, les recouvrements et les dépenses en capital.

**Source(s) :** Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur l'administration policière.

**Tableau 12-1**  
**Personnel policier des services de police municipaux — Terre-Neuve-et-Labrador, 2012**

Service de police	Population en 2011	Effectif réel en 2012 <sup>2</sup>			Effectif autorisé en 2012 <sup>3</sup>		Criminalité en 2011		Gain ou perte net : embauches et départs en 2011	Policiers admissibles à la retraite en 2011 <sup>8</sup>		
		Policiers		Autre personnel <sup>5</sup>	Total des policiers	Policiers pour 100 000 habitants <sup>4</sup>	Indice de gravité de la criminalité <sup>6</sup>	Taux de classement pondéré <sup>7</sup>				
		Hommes	Femmes								Policiers pour 100 000 habitants <sup>4</sup>	
		nombre	taux	nombre	taux	nombre	pourcentage					
<b>100 000 habitants et plus</b>												
St. John's, Force constabulaire royale de Terre-Neuve <sup>9</sup>	188 653	258	78	336	178	130	336	178	93,3	26,5	..	..
<b>15 000 à 49 999 habitants</b>												
Grand Falls-Windsor, Gendarmerie royale du Canada <sup>10</sup>	40 614	17	2	19	47	0	21	52	59,0	33,0	2	10,5
Corner Brook, Force constabulaire royale de Terre-Neuve <sup>9</sup>	20 067	34	10	44	219	9	44	219	68,0	29,1	..	..
<b>5 000 à 14 999 habitants</b>												
Labrador, Force constabulaire royale de Terre-Neuve <sup>9</sup>	9 591	15	7	22	229	11	22	229	53,4	11,3	..	..

1. Les chiffres de population reposent sur les estimations postcensitaires provisoires pour 2011 provenant de la Division de la démographie de Statistique Canada, mais sont ajustés en fonction des limites des territoires des services policiers. Les chiffres de population ne sont pas encore disponibles pour 2012.
  2. Représente le nombre réel de policiers assermentés permanents de tous les grades (ou leurs équivalents temps plein) au 15 mai 2012.
  3. Représente le nombre de postes de policiers assermentés que le service de police était autorisé à pourvoir pendant l'année civile ou financière, qu'il y ait eu embauche ou non de ce nombre de policiers.
  4. Fondé sur le nombre de policiers en 2012 et les chiffres de population pour 2011. Les chiffres de population sont ajustés en fonction des limites des territoires des services policiers. Les chiffres de population ne sont pas encore disponibles pour 2012.
  5. Les comptes comprennent les employés civils et les autres employés (comme les employés de bureau, les répartiteurs, les gestionnaires, les cadets, les agents spéciaux, les gardiens de sécurité, les brigadiers scolaires et les agents chargés de l'application des règlements municipaux) qui faisaient partie de l'effectif du service de police le 15 mai.
  6. L'Indice de gravité des crimes déclarés par la police tient compte à la fois du volume et de la gravité des crimes. Pour calculer l'Indice de gravité de la criminalité, on attribue un poids à chaque infraction en fonction des peines moyennes imposées par les tribunaux de juridiction criminelle. Plus la peine moyenne est sévère, plus le poids associé à cette infraction est élevé. Par conséquent, les infractions plus graves auront un effet plus marqué sur les variations de l'Indice. Toutes les infractions au *Code criminel*, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales, font partie de l'Indice de gravité de la criminalité. Ce dernier n'est pas disponible pour les services de police et les détachements desservant une population de moins de 1 000 habitants. Il faut faire preuve de prudence lorsqu'on utilise les données relatives aux services de police et aux détachements desservant une population de moins de 5 000 habitants.
  7. Les affaires criminelles peuvent être classées soit par mise en accusation, soit sans mise en accusation (p. ex. lorsqu'on a recours à des programmes de déjudiciarisation et d'autres mesures extrajudiciaires même si l'on peut porter une accusation). Le taux de classement pondéré repose sur le même principe que l'Indice de gravité des crimes déclarés par la police, selon lequel on attribue des poids plus élevés aux infractions plus graves, et des poids moins élevés aux infractions moins graves. Lorsqu'on applique ce concept aux taux de classement, cela signifie, par exemple, que le classement d'un homicide, d'un vol qualifié ou d'une introduction par effraction se voit attribuer un poids plus élevé que le classement des infractions moins graves telles que les vols mineurs, les méfaits et les affaires liées au fait de troubler la paix. Le taux de classement pondéré n'est pas disponible pour les services de police et les détachements desservant une population de moins de 1 000 habitants. Il faut faire preuve de prudence lorsqu'on utilise les données relatives aux services de police et aux détachements desservant une population de moins de 5 000 habitants.
  8. Le pourcentage de policiers admissibles à la retraite est calculé en utilisant les comptes de policiers qui étaient admissibles à la retraite en 2011 (ou pendant l'année financière 2011-2012), ainsi que le nombre de policiers assermentés et en fonction au 15 mai 2012.
  9. L'information sur les embauches, les départs ou l'admissibilité à la retraite n'est pas disponible pour ce service de police.
  10. Terre-Neuve-et-Labrador confie par contrat à la Gendarmerie royale du Canada les régions de la province qui ne sont pas desservies par la Force constabulaire royale de Terre-Neuve. Ce détachement rural de la Gendarmerie royale du Canada, bien qu'il ne soit pas un détachement municipal, figure dans le présent tableau en raison de l'immense population qu'il dessert. Les employés municipaux qui travaillent au sein des détachements de la Gendarmerie royale du Canada ne sont pas inclus dans la catégorie « Autre personnel ».
- Note(s) :** Il n'existe pas de services de police municipaux à Terre-Neuve-et-Labrador. La Force constabulaire royale de Terre-Neuve, qui est un service de police provincial, est responsable de la prestation des services policiers à St. John's, Corner Brook et Labrador City et, aux fins du présent rapport, ces municipalités ont été incluses ci-dessus. Il faut faire preuve de prudence lorsque l'on effectue des comparaisons entre les services de police. Le nombre de policiers indiqué peut ne pas représenter le nombre de policiers pouvant être affectés à la surveillance communautaire générale, étant donné que dans certaines localités, les policiers doivent limiter leur surveillance à des endroits particuliers (p. ex. port ou aéroport).
- Source(s) :** Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, Enquête sur l'administration policière et Enquête supplémentaire.

**Tableau 12-2**  
**Personnel policier des services de police municipaux — Île-du-Prince-Édouard, 2012**

Service de police	Population en 2011	Effectif réel en 2012 <sup>2</sup>				Effectif autorisé en 2012 <sup>3</sup>		Criminalité en 2011		Gain ou perte net : embauches et départs en 2011	Policiers admissibles à la retraite en 2011 <sup>8</sup>	
		Policiers		Autre personnel <sup>5</sup>	Total des policiers	Policiers pour 100 000 habitants <sup>4</sup>	Indice de gravité de la criminalité <sup>6</sup>	Taux de classement pondéré <sup>7</sup>				
		Hommes	Femmes						Policiers pour 100 000 habitants <sup>4</sup>			
		nombre		taux	nombre	taux		nombre	pourcentage			
<b>15 000 à 49 999 habitants</b>												
Charlottetown	36 804	53	7	60	163	26	60	163	90,8	30,9	1	10,0
<b>5 000 à 14 999 habitants</b>												
Stratford, Gendarmerie royale du Canada	8 073	6	0	6	74	0	6	74	29,9	26,3	0	0,0
Summerside	14 587	29	5	34	233	11	32	219	116,1	29,5	5	0,0
<b>Moins de 5 000 habitants</b>												
Kensington	1 508	3	1	4	265	4	4	265	129,5	52,1	0	0,0
Montague, Gendarmerie royale du Canada	1 754	2	1	3	171	0	3	171	176,4	44,7	0	0,0

1. Les chiffres de population reposent sur les estimations postcensitaires provisoires pour 2011 provenant de la Division de la démographie de Statistique Canada, mais sont ajustés en fonction des limites des territoires des services policiers. Les chiffres de population ne sont pas encore disponibles pour 2012.
2. Représente le nombre réel de policiers assermentés permanents de tous les grades (ou leurs équivalents temps plein) au 15 mai 2012.
3. Représente le nombre de postes de policiers assermentés que le service de police était autorisé à pourvoir pendant l'année civile ou financière, qu'il y ait eu embauche ou non de ce nombre de policiers.
4. Fondé sur le nombre de policiers en 2012 et les chiffres de population pour 2011. Les chiffres de population sont ajustés en fonction des limites des territoires des services policiers. Les chiffres de population ne sont pas encore disponibles pour 2012.
5. Les comptes comprennent les employés civils et les autres employés (comme les employés de bureau, les répartiteurs, les gestionnaires, les cadets, les agents spéciaux, les gardiens de sécurité, les brigadiers scolaires et les agents chargés de l'application des règlements municipaux) qui faisaient partie de l'effectif du service de police le 15 mai.
6. L'Indice de gravité des crimes déclarés par la police tient compte à la fois du volume et de la gravité des crimes. Pour calculer l'Indice de gravité de la criminalité, on attribue un poids à chaque infraction en fonction des peines moyennes imposées par les tribunaux de juridiction criminelle. Plus la peine moyenne est sévère, plus le poids associé à cette infraction est élevé. Par conséquent, les infractions plus graves auront un effet plus marqué sur les variations de l'Indice. Toutes les infractions au *Code criminel*, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales, font partie de l'Indice de gravité de la criminalité. Ce dernier n'est pas disponible pour les services de police et les détachements desservant une population de moins de 1 000 habitants. Il faut faire preuve de prudence lorsqu'on utilise les données relatives aux services de police et aux détachements desservant une population de moins de 5 000 habitants.
7. Les affaires criminelles peuvent être classées soit par mise en accusation, soit sans mise en accusation (p. ex. lorsqu'on a recours à des programmes de déjudiciarisation et d'autres mesures extrajudiciaires même si l'on peut porter une accusation). Le taux de classement pondéré repose sur le même principe que l'Indice de gravité des crimes déclarés par la police, selon lequel on attribue des poids plus élevés aux infractions plus graves, et des poids moins élevés aux infractions moins graves. Lorsqu'on applique ce concept aux taux de classement, cela signifie, par exemple, que le classement d'un homicide, d'un vol qualifié ou d'une introduction par effraction se voit attribuer un poids plus élevé que le classement des infractions moins graves telles que les vols mineurs, les méfaits et les affaires liées au fait de troubler la paix. Le taux de classement pondéré n'est pas disponible pour les services de police et les détachements desservant une population de moins de 1 000 habitants. Il faut faire preuve de prudence lorsqu'on utilise les données relatives aux services de police et aux détachements desservant une population de moins de 5 000 habitants.
8. Le pourcentage de policiers admissibles à la retraite est calculé en utilisant les comptes de policiers qui étaient admissibles à la retraite en 2011 (ou pendant l'année financière 2011-2012), ainsi que le nombre de policiers assermentés et en fonction au 15 mai 2012.

**Note(s) :** Il faut faire preuve de prudence lorsque l'on effectue des comparaisons entre les services de police. Le nombre de policiers indiqué peut ne pas représenter le nombre de policiers pouvant être affectés à la surveillance communautaire générale étant donné que dans certaines collectivités, des policiers doivent limiter leur surveillance à des endroits particuliers (p. ex. port ou aéroport). Dans le cas des contrats municipaux de la Gendarmerie royale du Canada, les employés municipaux qui travaillent au sein des détachements de la Gendarmerie royale du Canada ne sont pas inclus dans la catégorie « Autre personnel ».

**Source(s) :** Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, Enquête sur l'administration policière et Enquête supplémentaire.

**Tableau 12-3**  
**Personnel policier des services de police municipaux — Nouvelle-Écosse, 2012**

Service de police	Population en 2011	Effectif réel en 2012 <sup>2</sup>					Effectif autorisé en 2012 <sup>3</sup>			Criminalité en 2011		Gain ou perte net : embauches et départs en 2011	Policiers admissibles à la retraite en 2011 <sup>8</sup>
		Policiers			Autre personnel <sup>5</sup>	Total des policiers	Policiers pour 100 000 habitants <sup>4</sup>	Indice de gravité de la criminalité <sup>6</sup>	Taux de classement pondéré <sup>7</sup>				
		Hommes	Femmes	Total						taux	taux		
<b>100 000 habitants et plus</b>													
Cape Breton, service régional	101 189	188	16	204	202	66	204	202	66,0	40,5	3	16,2	
Halifax, service régional <sup>9</sup>	228 380	421	95	516	226	253	522	229	87,4	37,7	3	7,4	
<b>5 000 à 14 999 habitants</b>													
Amherst	9 252	25	3	28	303	11	28	303	113,6	53,1	0	0,0	
Bridgewater	7 854	21	3	24	306	11	24	306	100,7	53,2	1	0,0	
Kentville	5 961	15	1	16	268	8	16	268	87,1	62,0	-1	0,0	
New Glasgow	12 180	32	3	35	287	10	32	263	106,4	51,6	0	0,0	
Truro	12 352	31	7	38	308	22	36	291	141,7	54,3	5	2,6	
Yarmouth, Gendarmerie royale du Canada	6 936	12	7	19	274	0	18	260	148,2	50,0	1	5,3	
<b>Moins de 5 000 habitants</b>													
Annapolis Royal <sup>10</sup>	464	3	1	4	862	8	4	862	..	..	0	0,0	
Springhill <sup>11</sup>	3 838	9	0	9	234	7	13	339	172,0	65,9	..	..	
Stellarton	4 694	9	1	10	213	9	10	213	66,9	52,9	1	10,0	
Westville	3 783	7	0	7	185	4	7	185	60,2	51,4	0	0,0	
<b>Gendarmerie royale du Canada</b>													
Antigonish	4 358	7	2	9	207	0	9	207	142,2	55,1	0	11,1	
Digby	1 997	4	1	5	250	0	5	250	139,4	57,3	0	0,0	
Oxford County	1 152	3	0	3	260	0	3	260	191,0	54,1	-1	66,7	
Parrsboro	1 359	2	1	3	221	0	3	221	191,0	54,1	0	0,0	
Pictou	3 838	5	1	6	156	0	7	182	82,6	44,2	1	16,7	
Port Hawkesbury	3 370	4	2	6	178	0	6	178	201,9	50,4	0	33,3	
Shelburne	1 821	4	0	4	220	0	4	220	137,1	66,3	0	0,0	
Windsor	3 758	5	2	7	186	0	8	213	125,6	41,1	0	0,0	

1. Les chiffres de population reposent sur les estimations postcensitaires provisoires pour 2011 provenant de la Division de la démographie de Statistique Canada, mais sont ajustés en fonction des limites des territoires des services policiers. Les chiffres de population ne sont pas encore disponibles pour 2012.
2. Représente le nombre réel de policiers assermentés permanents de tous les grades (ou leurs équivalents temps plein) au 15 mai 2012.
3. Représente le nombre de postes de policiers assermentés que le service de police était autorisé à pourvoir pendant l'année civile ou financière, qu'il y ait eu embauche ou non de ce nombre de policiers.
4. Fondé sur le nombre de policiers en 2012 et les chiffres de population pour 2011. Les chiffres de population sont ajustés en fonction des limites des territoires des services policiers. Les chiffres de population ne sont pas encore disponibles pour 2012.
5. Les comptes comprennent les employés civils et les autres employés (comme les employés de bureau, les répartiteurs, les gestionnaires, les cadets, les agents spéciaux, les gardiens de sécurité, les brigadiers scolaires et les agents chargés de l'application des règlements municipaux) qui faisaient partie de l'effectif du service de police le 15 mai.
6. L'Indice de gravité des crimes déclarés par la police tient compte à la fois du volume et de la gravité des crimes. Pour calculer l'Indice de gravité de la criminalité, on attribue un poids à chaque infraction en fonction des peines moyennes imposées par les tribunaux de juridiction criminelle. Plus la peine moyenne est sévère, plus le poids associé à cette infraction est élevé. Par conséquent, les infractions plus graves auront un effet plus marqué sur les variations de l'Indice. Toutes les infractions au *Code criminel*, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales, font partie de l'Indice de gravité de la criminalité. Ce dernier n'est pas disponible pour les services de police et les détachements desservant une population de moins de 1 000 habitants. Il faut faire preuve de prudence lorsqu'on utilise les données relatives aux services de police et aux détachements desservant une population de moins de 5 000 habitants.
7. Les affaires criminelles peuvent être classées soit par mise en accusation, soit sans mise en accusation (p. ex. lorsqu'on a recours à des programmes de déjudiciarisation et d'autres mesures extrajudiciaires même si l'on peut porter une accusation). Le taux de classement pondéré repose sur le même principe que l'Indice de gravité des crimes déclarés par la police, selon lequel on attribue des poids plus élevés aux infractions plus graves, et des poids moins élevés aux infractions moins graves. Lorsqu'on applique ce concept aux taux de classement, cela signifie, par exemple, que le classement d'un homicide, d'un vol qualifié ou d'une introduction par effraction se voit attribuer un poids plus élevé que le classement des infractions moins graves telles que les vols mineurs, les méfaits et les affaires liées au fait de troubler la paix. Le taux de classement pondéré n'est pas disponible pour les services de police et les détachements desservant une population de moins de 1 000 habitants. Il faut faire preuve de prudence lorsqu'on utilise les données relatives aux services de police et aux détachements desservant une population de moins de 5 000 habitants.
8. Le pourcentage de policiers admissibles à la retraite est calculé en utilisant les comptes de policiers qui étaient admissibles à la retraite en 2011 (ou pendant l'année financière 2011-2012), ainsi que le nombre de policiers assermentés et en fonction au 15 mai 2012.
9. Les statistiques de la criminalité comprennent le détachement du district d'Halifax de la Gendarmerie royale du Canada.
10. Les statistiques de la criminalité ne sont pas disponibles pour ce service de police.
11. L'information sur les embauches, les départs et l'admissibilité à la retraite n'est pas disponible pour ce service de police.

**Note(s) :** Il faut faire preuve de prudence lorsque l'on effectue des comparaisons entre les services de police. Le nombre de policiers indiqué peut ne pas représenter le nombre de policiers pouvant être affectés à la surveillance communautaire générale étant donné que dans certaines collectivités, des policiers doivent limiter leur surveillance à des endroits particuliers (p. ex. port ou aéroport). Dans le cas des contrats municipaux de la Gendarmerie royale du Canada, les employés municipaux qui travaillent au sein des détachements de la Gendarmerie royale du Canada ne sont pas inclus dans la catégorie « Autre personnel ».

**Source(s) :** Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, Enquête sur l'administration policière et Enquête supplémentaire.

**Tableau 12-4**  
**Personnel policier des services de police municipaux — Nouveau-Brunswick, 2012**

Service de police	Population en 2011	Effectif réel en 2012 <sup>2</sup>					Effectif autorisé en 2012 <sup>3</sup>		Criminalité en 2011		Gain ou perte net : embauches et départs en 2011	Policiers admissibles à la retraite en 2011 <sup>8</sup>
		Policiers		Autre personnel <sup>5</sup>	Total des policiers	Policiers pour 100 000 habitants <sup>4</sup>	Indice de gravité de la criminalité <sup>6</sup>	Taux de classement pondéré <sup>7</sup>				
		Hommes	Femmes						nombre	taux		
<b>100 000 habitants et plus</b>												
Région de Codiac, Gendarmerie royale du Canada	110 159	115	27	142	129	2	144	131	74,6	41,3	-6	22,5
<b>50 000 à 99 999 habitants</b>												
Fredericton	56 303	91	24	115	204	31	113	201	72,3	30,2	2	8,7
Saint John <sup>9</sup>	70 494	134	22	156	221	21	166	235	101,4	49,4	..	..
<b>15 000 à 49 999 habitants</b>												
Edmundston	16 604	28	6	34	205	18	34	205	70,4	25,9	0	0,0
Miramichi	17 929	29	3	32	178	21	32	178	64,2	52,7	0	6,3
Rothesay, service régional	28 658	28	7	35	122	5	38	133	29,5	71,9	1	2,9
<b>5 000 à 14 999 habitants</b>												
Service régional de B.N.P.P.	8 482	18	1	19	224	2	19	150	44,3	23,0	1	5,3
Bathurst	12 674	25	5	30	237	16	30	354	78,5	48,3	-1	0,0
Grand Falls	6 197	14	3	17	274	3	17	274	91,8	27,6	2	0,0
Woodstock	5 129	14	1	15	292	2	14	273	100,1	34,0	0	13,3
<b>Gendarmerie royale du Canada</b>												
Campbellton	7 048	15	2	17	241	0	18	255	83,6	42,8	1	11,8
Oromocto	9 032	13	0	13	144	0	14	155	58,8	36,8	0	7,7
Sackville	5 945	7	3	10	168	0	10	168	73,0	30,9	0	0,0
<b>Moins de 5 000 habitants</b>												
<b>Gendarmerie royale du Canada</b>												
Richibucto	1 318	2	0	2	152	0	3	228	190,9	37,1	0	0,0
St. Andrews	1 817	3	0	3	165	0	3	165	33,5	36,4	0	33,3
Bouctouche	2 356	3	0	3	127	0	3	127	98,3	36,2	0	0,0
Saint Quentin	2 068	3	0	3	145	0	3	145	103,6	27,4	0	0,0
Cap-Pelé	2 485	1	1	2	80	0	3	121	30,3	33,4	0	0,0
McAdam	1 542	2	1	3	195	0	3	195	80,9	55,8	-1	0,0
Hampton	4 260	4	0	4	94	0	5	117	47,2	41,1	0	0,0

- Les chiffres de population reposent sur les estimations postcensitaires provisoires pour 2011 provenant de la Division de la démographie de Statistique Canada, mais sont ajustés en fonction des limites des territoires des services policiers. Les chiffres de population ne sont pas encore disponibles pour 2012.
- Représente le nombre réel de policiers assermentés permanents de tous les grades (ou leurs équivalents temps plein) au 15 mai 2012.
- Représente le nombre de postes de policiers assermentés que le service de police était autorisé à pourvoir pendant l'année civile ou financière, qu'il y ait eu embauche ou non de ce nombre de policiers.
- Fondé sur le nombre de policiers en 2012 et les chiffres de population pour 2011. Les chiffres de population sont ajustés en fonction des limites des territoires des services policiers. Les chiffres de population ne sont pas encore disponibles pour 2012.
- Les comptes comprennent les employés civils et les autres employés (comme les employés de bureau, les répartiteurs, les gestionnaires, les cadets, les agents spéciaux, les gardiens de sécurité, les brigadiers scolaires et les agents chargés de l'application des règlements municipaux) qui faisaient partie de l'effectif du service de police le 15 mai.
- L'Indice de gravité des crimes déclarés par la police tient compte à la fois du volume et de la gravité des crimes. Pour calculer l'Indice de gravité de la criminalité, on attribue un poids à chaque infraction en fonction des peines moyennes imposées par les tribunaux de juridiction criminelle. Plus la peine moyenne est sévère, plus le poids associé à cette infraction est élevé. Par conséquent, les infractions plus graves auront un effet plus marqué sur les variations de l'Indice. Toutes les infractions au *Code criminel*, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales, font partie de l'Indice de gravité de la criminalité. Ce dernier n'est pas disponible pour les services de police et les détachements desservant une population de moins de 1 000 habitants. Il faut faire preuve de prudence lorsqu'on utilise les données relatives aux services de police et aux détachements desservant une population de moins de 5 000 habitants.
- Les affaires criminelles peuvent être classées soit par mise en accusation, soit sans mise en accusation (p. ex. lorsqu'on a recours à des programmes de déjudiciarisation et d'autres mesures extrajudiciaires même si l'on peut porter une accusation). Le taux de classement pondéré repose sur le même principe que l'Indice de gravité des crimes déclarés par la police, selon lequel on attribue des poids plus élevés aux infractions plus graves, et des poids moins élevés aux infractions moins graves. Lorsqu'on applique ce concept aux taux de classement, cela signifie, par exemple, que le classement d'un homicide, d'un vol qualifié ou d'une introduction par effraction se voit attribuer un poids plus élevé que le classement des infractions moins graves telles que les vols mineurs, les méfaits et les affaires liées au fait de troubler la paix. Le taux de classement pondéré n'est pas disponible pour les services de police et les détachements desservant une population de moins de 1 000 habitants. Il faut faire preuve de prudence lorsqu'on utilise les données relatives aux services de police et aux détachements desservant une population de moins de 5 000 habitants.
- Le pourcentage de policiers admissibles à la retraite est calculé en utilisant les comptes de policiers qui étaient admissibles à la retraite en 2011 (ou pendant l'année financière 2011-2012), ainsi que le nombre de policiers assermentés et en fonction au 15 mai 2012.
- L'information sur les embauches, les départs et l'admissibilité à la retraite n'est pas disponible pour ce service de police.

**Note(s) :** Il faut faire preuve de prudence lorsque l'on effectue des comparaisons entre les services de police. Le nombre de policiers indiqué peut ne pas représenter le nombre de policiers pouvant être affectés à la surveillance communautaire générale étant donné que dans certaines collectivités, des policiers doivent limiter leur surveillance à des endroits particuliers (p. ex. port ou aéroport). Dans le cas des contrats municipaux de la Gendarmerie royale du Canada, les employés municipaux qui travaillent au sein des détachements de la Gendarmerie royale du Canada ne sont pas inclus dans la catégorie « Autre personnel ».

**Source(s) :** Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, Enquête sur l'administration policière et Enquête supplémentaire.

**Tableau 12-5**  
**Personnel policier des services de police municipaux — Québec, 2012**

Service de police	Population en 2011	Effectif réel en 2012 <sup>2</sup>					Effectif autorisé en 2012 <sup>3</sup>		Criminalité en 2011		Gain ou perte net : embauches et départs en 2011	Policiers admissibles à la retraite en 2011 <sup>8</sup>
		Policiers			Autre personnel <sup>5</sup>	Total des policiers	Policiers pour 100 000 habitants <sup>4</sup>	Indice de gravité de la criminalité <sup>6</sup>	Taux de classement pondéré <sup>7</sup>			
		Hommes	Femmes	Total						Policiers pour 100 000 habitants <sup>4</sup>		
<b>100 000 habitants et plus</b>												
Gatineau	261 660	301	83	384	147	155	393	150	66,8	45,3	8	2,9
Laval <sup>9</sup>	404 046	388	159	547	135	178	531	131	70,4	33,2	7	..
Lévis	137 505	115	31	146	106	63	146	106	40,3	42,6	-4	1,4
Longueuil	405 476	390	168	558	138	233	562	139	76,6	29,6	-26	5,7
Montréal	1 969 242	3 105	1 375	4 480	227	1 256	4 597	233	99,6	25,7	-58	18,1
Québec	553 192	563	190	753	136	172	719	130	56,3	38,7	14	2,8
Richelieu–St. Laurent	191 205	170	41	211	110	38	211	110	45,6	32,1	-4	0,0
Roussillon, Régie intermunicipale	100 336	90	24	114	114	32	114	114	38,0	41,6	-10	7,9
Saguenay	145 506	144	35	179	123	67	179	123	71,1	34,0	-3	2,2
Sherbrooke	158 227	161	39	200	126	52	200	126	60,6	39,2	5	4,5
Terrebonne	131 080	114	37	151	115	45	151	115	52,6	42,7	-4	0,7
Trois-Rivières	130 557	131	29	160	123	60	160	123	70,4	46,2	2	0,0
<b>50 000 à 99 999 habitants</b>												
Châteauguay	76 046	83	27	110	145	22	112	147	52,0	34,1	-1	0,9
Granby	64 314	66	12	78	121	33	78	121	59,6	47,3	7	0,0
Mirabel	52 099	32	9	41	79	25	41	79	59,0	29,0	-2	0,0
Repentigny	88 763	101	21	122	137	32	122	137	48,3	41,2	7	0,0
Saint-Jean-sur-Richelieu	91 833	76	31	107	117	33	109	119	76,9	35,1	-1	0,0
Saint-Jérôme	72 638	89	20	109	150	34	109	150	101,8	39,5	5	0,0
Thérèse-De-Blainville	82 184	81	17	98	119	37	98	119	67,5	47,4	-13	3,1
<b>15 000 à 49 999 habitants</b>												
Blainville	48 249	61	14	75	155	32	75	155	53,3	39,5	4	1,3
Deux-Montagnes, service régional	43 058	46	9	55	128	18	50	116	53,3	29,8	1	0,0
L'Assomption	21 710	24	8	32	147	14	38	175	49,0	32,9	-1	6,3
Magog	31 927	44	6	50	157	13	44	138	61,2	55,8	1	8,0
Mascouche	38 708	41	10	51	132	24	51	132	63,8	43,5	-1	0,0
MRC des Collines-de-l'Outaouais	49 984	41	10	51	102	12	51	102	46,9	42,9	2	2,0
Saint-Eustache	45 543	39	21	60	132	25	60	132	67,0	52,9	10	5,0
Saint-Georges	30 442	26	4	30	99	8	30	99	55,6	48,7	2	0,0
Thetford Mines	25 379	25	7	32	126	14	29	114	57,2	55,2	-1	0,0
<b>5 000 à 14 999 habitants</b>												
Bromont	6 519	18	9	27	414	4	31	476	52,3	57,6	5	0,0
Eeyou Eenuou <sup>10</sup>	14 977	60	15	75	501	26	82	548	179,9	0,0	..	..
Kahnawake, service des Premières Nations	10 125	27	5	32	316	14	31	306	39,0	0,0	2	0,0
Kativik, service régional	11 366	42	4	46	405	21	66	581	54,9	88,6	-2	0,0
Mont-Tremblant	9 310	26	6	32	344	16	32	344	136,8	46,9	2	0,0
Sainte-Adèle	11 500	24	5	29	252	..	29	252	119,9	27,0	0	24,1
Sainte-Marie	12 326	12	2	14	114	6	14	114	37,7	49,8	0	0,0

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 12-5 – suite

Personnel policier des services de police municipaux — Québec, 2012

Service de police	Population en 2011	Effectif réel en 2012 <sup>2</sup>			Autre personnel <sup>5</sup>	Effectif autorisé en 2012 <sup>3</sup>		Criminalité en 2011		Gain ou perte net : embauches et départs en 2011	Policiers admissibles à la retraite en 2011 <sup>8</sup>	
		Policiers		Policiers pour 100 000 habitants <sup>4</sup>		Total des policiers	Policiers pour 100 000 habitants <sup>4</sup>	Indice de gravité de la criminalité <sup>6</sup>	Taux de classement pondéré <sup>7</sup>			
		Hommes	Femmes									nombre
<b>Moins de 5 000 habitants</b>												
Amérindienne de Manawan <sup>10</sup>	1 813	13	1	14	772	4	17	938	36,7	0,0	..	..
Amérindienne de Wemotaci <sup>11</sup>	1 038	..	..	..	..	..	..	..	237,6	74,6	..	..
Amérindienne d'Odanak <sup>12</sup>	627	5	1	6	957	1	6	957	..	..	-1	0,0
Essipit	250	4	0	4	1 600	0	4	1 600	..	..	0	0,0
Eagle Village <sup>11</sup>	264	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Gesgapegiac Amerindian <sup>12</sup>	509	3	3	6	1 179	0	4	786	..	..	3	0,0
Kitigan Zibi Anishinabeg	1 065	8	0	8	751	1	8	751	82,7	0,0	8	0,0
Lac Simon <sup>13</sup>	1 177	12	0	12	1 020	1	12	1 020	518,1	0,0	4	0,0
Listuguj	1 407	9	0	9	640	5	13	924	220,0	0,8	0	0,0
Mashteuiatsh	1 710	8	1	9	526	1	11	643	184,8	70,5	1	22,2
Montagnais de Pakua Shipi <sup>12</sup>	270	4	0	4	1 481	0	4	1 481	..	..	1	0,0
Naskapi <sup>10, 12, 14</sup>	571	5	0	5	876	1	4	701	..	..	..	..
Obedjiwan <sup>14</sup>	1 731	16	1	17	982	2	0	0	194,4	30,6	8	29,4
Pessamit <sup>11</sup>	2 224	..	..	..	..	..	..	..	83,0	92,8	..	..
Pikogan <sup>12</sup>	500	2	2	4	800	1	3	600	..	..	-2	0,0
Timiskaming	463	7	1	8	1 728	1	8	1 728	..	..	2	25,0
Uashat Mak Mani-Utenam <sup>11</sup>	2 320	..	..	..	..	..	..	..	308,7	67,0	..	..
Wendake	1 783	15	0	15	841	1	15	841	72,7	31,9	0	0,0

- Les chiffres de population reposent sur les estimations postcensitaires provisoires pour 2011 provenant de la Division de la démographie de Statistique Canada, mais sont ajustés en fonction des limites des territoires des services policiers. Les chiffres de population ne sont pas encore disponibles pour 2012.
  - Représente le nombre réel de policiers assermentés permanents de tous les grades (ou leurs équivalents temps plein) au 15 mai 2012.
  - Représente le nombre de postes de policiers assermentés que le service de police était autorisé à pourvoir pendant l'année civile ou financière, qu'il y ait eu embauche ou non de ce nombre de policiers.
  - Fondé sur le nombre de policiers en 2012 et les chiffres de population pour 2011. Les chiffres de population sont ajustés en fonction des limites des territoires des services policiers. Les chiffres de population ne sont pas encore disponibles pour 2012.
  - Les comptes comprennent les employés civils et les autres employés (comme les employés de bureau, les répartiteurs, les gestionnaires, les cadets, les agents spéciaux, les gardiens de sécurité, les brigadiers scolaires et les agents chargés de l'application des règlements municipaux) qui faisaient partie de l'effectif du service de police le 15 mai.
  - L'Indice de gravité des crimes déclarés par la police tient compte à la fois du volume et de la gravité des crimes. Pour calculer l'Indice de gravité de la criminalité, on attribue un poids à chaque infraction en fonction des peines moyennes imposées par les tribunaux de juridiction criminelle. Plus la peine moyenne est sévère, plus le poids associé à cette infraction est élevé. Par conséquent, les infractions plus graves auront un effet plus marqué sur les variations de l'Indice. Toutes les infractions au *Code criminel*, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales, font partie de l'Indice de gravité de la criminalité. Ce dernier n'est pas disponible pour les services de police et les détachements desservant une population de moins de 1 000 habitants. Il faut faire preuve de prudence lorsqu'on utilise les données relatives aux services de police et aux détachements desservant une population de moins de 5 000 habitants.
  - Les affaires criminelles peuvent être classées soit par mise en accusation, soit sans mise en accusation (p. ex. lorsqu'on a recours à des programmes de déjudiciarisation et d'autres mesures extrajudiciaires même si l'on peut porter une accusation). Le taux de classement pondéré repose sur le même principe que l'Indice de gravité des crimes déclarés par la police, selon lequel on attribue des poids plus élevés aux infractions plus graves, et des poids moins élevés aux infractions moins graves. Lorsqu'on applique ce concept aux taux de classement, cela signifie, par exemple, que le classement d'un homicide, d'un vol qualifié ou d'une introduction par effraction se voit attribuer un poids plus élevé que le classement des infractions moins graves telles que les vols mineurs, les méfaits et les affaires liées au fait de troubler la paix. Le taux de classement pondéré n'est pas disponible pour les services de police et les détachements desservant une population de moins de 1 000 habitants. Il faut faire preuve de prudence lorsqu'on utilise les données relatives aux services de police et aux détachements desservant une population de moins de 5 000 habitants.
  - Le pourcentage de policiers admissibles à la retraite est calculé en utilisant les comptes de policiers qui étaient admissibles à la retraite en 2011 (ou pendant l'année financière 2011-2012), ainsi que le nombre de policiers assermentés et en fonction au 15 mai 2012.
  - L'information sur l'admissibilité à la retraite n'est pas disponible pour ce service de police.
  - L'information sur les embauches, les départs et l'admissibilité à la retraite n'est pas disponible pour ce service de police.
  - Non-répondant.
  - Les statistiques de la criminalité ne sont pas disponibles pour ce service de police.
  - Ce service de police emploie des agents spéciaux autochtones. Les agents spéciaux autochtones sont des membres du personnel qui ont des pouvoirs limités en matière d'application de la loi. Ils assurent certains services policiers au sein des collectivités autochtones et servent d'agents de liaison entre les policiers assermentés et les membres autochtones de la collectivité.
  - Les données sur l'effectif ne sont pas disponibles pour 2012; par conséquent, on a utilisé les données sur l'effectif de 2011.
- Note(s) :** Il faut faire preuve de prudence lorsque l'on effectue des comparaisons entre les services de police. Le nombre de policiers indiqué peut ne pas représenter le nombre de policiers pouvant être affectés à la surveillance communautaire générale étant donné que dans certaines collectivités, des policiers doivent limiter leur surveillance à des endroits particuliers (p. ex. port ou aéroport). Dans le cas des contrats municipaux de la Gendarmerie royale du Canada, les employés civils fournis par la municipalité ne sont pas inclus dans la catégorie « Autre personnel ».
- Source(s) :** Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, Enquête sur l'administration policière et Enquête supplémentaire.

**Tableau 12-6**  
**Personnel policier des services de police municipaux — Ontario, 2012**

Service de police	Population <sup>1</sup> en 2011	Effectif réel en 2012 <sup>2</sup>			Autre personnel <sup>5</sup>	Effectif autorisé en 2012 <sup>3</sup>		Criminalité en 2011		Gain ou perte net : embauches et départs en 2011	Policiers admissibles à la retraite en 2011 <sup>8</sup>	
		Policiers		Total		Total des policiers	Policiers pour 100 000 habitants <sup>4</sup>	Indice de gravité de la criminalité <sup>6</sup>	Taux de classement pondéré <sup>7</sup>			
		Hommes	Femmes									Policiers pour 100 000 habitants <sup>4</sup>
		nombre	taux	nombre	taux	nombre	pourcentage					
<b>100 000 habitants et plus</b>												
Barrie	141 031	191	41	232	165	100	236	167	60,6	43,0	7	0,0
Chatham–Kent	108 162	143	22	165	153	71	170	157	77,1	34,5	-1	10,3
Durham, service régional	631 270	755	168	923	146	330	871	138	47,5	49,3	-23	6,7
Grand Sudbury	162 892	218	44	262	161	116	264	162	78,9	43,0	-4	2,7
Guelph	126 106	160	34	194	154	91	195	155	47,0	39,8	-1	5,2
Halton, service régional	518 660	508	135	643	124	284	643	124	33,6	41,8	7	4,5
Hamilton, service régional	540 234	652	168	820	152	291	813	150	76,1	33,3	0	22,4
Kingston	126 284	160	39	199	158	59	198	157	66,1	46,7	-3	6,5
London	383 781	476	113	589	153	226	607	158	91,4	46,5	0	4,1
Niagara, service régional	445 363	597	105	702	158	321	704	158	60,3	37,6	-13	10,7
Ottawa	909 862	1 008	304	1 312	144	563	1 363	150	58,6	38,3	-20	5,4
Peel, service régional	1 298 905	1 593	318	1 911	147	854	1 937	149	50,3	41,4	23	5,4
Thunder Bay	117 029	187	37	224	191	98	224	191	108,8	43,5	-5	11,6
Toronto	2 743 738	4 528	1 040	5 568	203	2 812	5 574	203	70,9	35,7	-208	11,8
Waterloo, service régional	530 248	612	159	771	145	293	764	144	62,6	42,2	42	1,6
Windsor <sup>9</sup>	222 170	387	70	457	206	143	469	211	80,1	39,7	-4	..
York, service régional	1 069 409	1 198	256	1 454	136	531	1 495	140	39,4	43,9	-5	3,9
<b>50 000 à 99 999 habitants</b>												
Belleville	50 504	72	16	88	174	35	88	174	112,7	41,5	1	1,1
Brantford	96 568	143	22	165	171	97	168	174	99,1	43,3	4	5,5
North Bay	59 520	78	13	91	153	53	94	158	68,4	43,3	0	5,5
Peterborough Lakefield	82 019	102	26	128	156	56	131	160	75,2	54,7	5	4,7
Sarnia	74 051	98	13	111	150	43	112	151	76,3	45,8	-1	8,1
Sault Ste. Marie	77 096	115	21	136	176	49	138	179	79,2	43,0	0	7,4
South Simcoe Police	59 571	69	12	81	136	44	81	136	52,8	33,8	-2	0,0
Police provinciale de l'Ontario												
Caledon	66 944	55	21	76	114	6	76	114	33,1	45,0	10	3,9
Centre Wellington	93 470	84	26	110	118	18	110	118	28,5	43,9	10	5,5
St. Clair	52 389	60	8	68	130	7	68	130	38,8	45,9	4	4,4
Nottawasaga	56 314	48	19	67	119	11	67	119	37,3	48,6	0	3,0
Norfolk	64 592	74	15	89	138	12	89	138	52,5	39,1	4	0,0
Comtés unis de Stormont, Dundas et Glengarry	65 716	64	13	77	117	11	77	117	39,5	47,6	-2	2,6
<b>15 000 à 49 999 habitants</b>												
Amherstburg	22 261	27	3	30	135	3	31	139	24,3	34,0	-1	0,0
Brockville	23 215	36	6	42	181	25	42	181	79,1	54,9	0	4,8
Cobourg	19 269	27	5	32	166	39	32	166	51,7	45,7	-1	6,3
Cornwall, service communautaire	47 357	79	12	91	192	45	90	190	106,5	45,0	3	8,8
Kawartha Lakes	24 712	31	12	43	174	22	40	162	95,6	50,6	0	4,7
Lasalle	28 086	30	6	36	128	22	36	128	25,5	36,9	0	2,8
Midland	18 353	24	3	27	147	15	27	147	113,6	40,6	-1	3,7
Nishnawbe–Aski <sup>10</sup>	17 156	115	20	135	787	45	150	874	251,2	49,0	..	..
Orangeville	28 955	38	4	42	145	22	39	135	36,7	50,6	0	7,1
Owen Sound	22 954	32	7	39	170	35	41	179	63,2	60,8	-2	2,6
St. Thomas	38 787	56	12	68	175	21	67	173	47,1	47,7	0	10,3
Stratford	31 708	49	6	55	173	20	57	180	55,9	47,3	-2	5,5
Strathroy–Caradoc	21 565	26	4	30	139	13	31	144	39,0	39,4	0	3,3
Timmins	42 821	73	10	83	194	46	86	201	101,5	52,8	0	2,4
Woodstock <sup>10</sup>	37 439	54	11	65	174	39	65	174	72,8	38,2	..	..
Police provinciale de l'Ontario												
Comtés unis de Bracebridge et Gravenhurst <sup>11</sup>	36 218	55	13	68	188	5	68	188	54,2	39,8	5	4,4
Comté de Brant	36 757	38	11	49	133	4	49	133	44,5	36,3	-3	4,1
Collingwood	19 347	28	8	36	186	11	36	186	62,1	52,9	1	2,8
Comté d'Elgin	45 032	32	8	40	89	3	40	89	27,3	45,5	4	2,5
Essex	20 616	24	5	29	141	4	29	141	33,5	45,4	0	0,0
Haldimand	46 117	44	12	56	121	5	56	121	56,2	40,8	4	5,4
Huntsville <sup>11</sup>	23 338	32	9	41	176	3	41	176	63,0	42,0	4	0,0
Kenora	18 994	39	9	48	253	7	48	253	66,1	46,7	0	2,1
Kingsville	21 563	21	4	25	116	2	25	116	32,1	58,3	0	0,0
Lakeshore	33 885	28	6	34	100	4	34	100	28,3	41,2	0	0,0
Leamington	29 639	32	7	39	132	10	39	132	44,5	52,1	0	7,7
Loyalist	15 755	12	6	18	114	2	18	114	33,0	44,8	0	0,0
Middlesex Group	35 046	25	5	30	86	3	30	86	26,4	33,1	-2	6,7
Napanee	16 287	18	8	26	160	3	26	160	28,4	51,2	3	3,8
Orillia	33 815	42	11	53	157	13	53	157	78,4	55,2	-3	3,8
Prince Edward	27 123	27	6	33	122	3	33	122	50,5	47,4	2	6,1
Quinte West	42 253	43	16	59	140	12	59	140	48,2	45,4	5	5,1
Comtés unis de Smith, Ennismore et Lakefield	15 787	11	2	13	82	2	13	82	32,6	49,0	0	7,7
South Frontenac	19 311	14	3	17	88	2	17	88	38,5	45,5	-1	5,9
Tecumseh	24 882	27	5	32	129	4	32	129	27,6	47,3	0	0,0
Tillsonburg	15 727	18	5	23	146	3	23	146	52,5	58,6	0	4,3

Voir les notes à la fin du tableau.

**Tableau 12-6 – suite**  
**Personnel policier des services de police municipaux — Ontario, 2012**

Service de police	Population <sup>1</sup> en 2011	Effectif réel en 2012 <sup>2</sup>			Effectif autorisé en 2012 <sup>3</sup>		Criminalité en 2011		Gain ou perte net : embauches et départs en 2011	Policiers admissibles à la retraite en 2011 <sup>8</sup>		
		Policiers		Policiers pour 100 000 habitants <sup>4</sup>	Autre personnel <sup>5</sup>	Total des policiers	Policiers pour 100 000 habitants <sup>4</sup>	Indice de gravité de la criminalité <sup>6</sup>			Taux de classement pondéré <sup>7</sup>	
		Hommes	Femmes									Total
		nombre		taux	nombre	taux		nombre	pourcentage			
<b>5 000 à 14 999 habitants</b>												
Anishinabek <sup>12</sup>	8 039	..	..	..	..	..	..	27,0	81,8	..	..	
Aylmer	7 599	10	3	13	171	4	13	171	37,3	44,5	0	0,0
Dryden	8 489	16	5	21	247	13	21	247	67,6	57,3	2	9,5
Espanola	5 273	10	2	12	228	6	12	228	62,8	66,3	0	0,0
Gananoque	5 554	12	3	15	270	9	15	270	50,6	44,1	0	0,0
Hanover	7 580	13	2	15	198	11	15	198	76,4	67,7	0	0,0
Pembroke	14 610	24	1	25	171	26	30	205	68,5	45,3	-2	0,0
Perth	6 319	13	2	15	237	8	15	237	70,0	50,0	0	0,0
Port Hope	12 687	19	2	21	166	17	21	166	44,2	46,5	-1	0,0
Saugeen Shores	12 203	18	4	22	180	3	22	180	41,4	52,8	0	0,0
Shelburne	5 546	12	1	13	234	4	13	234	43,2	77,3	-1	7,7
Six Nations Police <sup>12</sup>	6 942	..	..	..	..	..	..	249,4	29,0	..	..	
Smiths Falls	9 623	22	3	25	260	10	25	260	103,3	52,2	11	4,0
Stirling–Rawdon	5 043	10	0	10	198	1	10	198	29,6	40,3	-1	0,0
Traité no 3	6 595	69	16	85	1 289	23	87	1 319	707,9	83,5	2	0,0
West Grey	12 730	20	2	22	173	1	22	173	49,9	57,8	0	0,0
West Nipissing	13 937	20	2	22	158	7	23	165	45,7	57,2	0	0,0
<b>Police provinciale de l'Ontario</b>												
Alnwick–Haldimand	7 150	6	1	7	98	1	7	98	30,9	27,3	0	0,0
Augusta	7 824	5	1	6	77	0	6	77	24,1	38,1	0	0,0
Beckwith	6 424	2	1	3	47	0	3	47	27,3	29,7	0	0,0
Blandford–Blenheim	7 461	6	1	7	94	1	7	94	33,5	21,0	0	0,0
Blue Mountains	7 290	15	3	18	247	1	18	247	46,9	35,4	0	0,0
Brighton	10 729	9	3	12	112	1	12	112	43,7	48,1	0	0,0
Brockton	9 952	14	3	17	171	1	17	171	53,3	43,2	0	11,8
Carleton Place	9 755	13	4	17	174	2	17	174	85,0	44,4	0	0,0
Cavan–Millbrook–North Monaghan	9 183	8	2	10	109	1	10	109	27,9	57,1	0	0,0
Central Huron <sup>12</sup>	..	7	2	9	..	..	9	..	..	..	..	..
Chatsworth	6 669	4	1	5	75	0	5	75	24,0	45,3	0	0,0
Cramahe	6 118	6	2	8	131	1	8	131	31,8	43,1	0	0,0
Douro–Dummer	7 965	4	0	4	50	1	4	50	25,4	42,0	0	0,0
East Zorra–Tavistock	7 791	6	2	8	103	1	8	103	26,8	18,9	0	0,0
Elliot Lake	11 866	16	3	19	160	5	19	160	63,4	52,4	2	5,3
Fort Frances	8 163	14	4	18	221	1	18	221	73,7	55,6	-1	0,0
Georgian Bluffs	10 979	6	2	8	73	0	8	73	21,5	49,7	0	0,0
Peterborough County (Galway–Cavendish–Harvey)	5 588	5	1	6	107	1	6	107	43,4	28,8	0	0,0
Goderich	7 735	10	3	13	168	2	13	168	66,0	35,9	3	0,0
Grey Highlands	9 931	8	3	11	111	1	11	111	53,2	59,9	4	18,2
Canton de Hamilton	11 335	7	3	10	88	1	10	88	31,2	29,6	0	0,0
Hawkesbury	12 005	22	3	25	208	5	25	208	97,0	45,2	3	0,0
Hearst	5 598	8	3	11	196	1	11	196	53,2	60,4	0	0,0
Ingersoll	12 334	14	5	19	154	2	19	154	62,7	46,9	0	0,0
Kapuskasing	8 523	10	4	14	164	2	14	164	71,0	70,6	5	0,0
Kincardine	11 564	14	3	17	147	1	17	147	46,7	40,1	4	11,8
Kirkland Lake	8 249	16	3	19	230	1	19	230	103,5	63,7	3	5,3
Lanark Highlands	5 456	3	1	4	73	0	4	73	29,5	31,7	0	0,0
Meaford	11 552	11	2	13	113	1	13	113	27,3	53,9	3	15,4
Mississippi Mills	12 198	7	3	10	82	2	10	82	31,3	33,0	0	0,0
Mono	7 808	6	2	8	102	1	8	102	25,5	39,5	2	0,0
North Grenville	14 533	15	5	20	138	2	20	138	33,0	49,6	0	0,0
North Perth	12 725	13	5	18	141	2	18	141	61,9	27,1	3	0,0
Norwich	10 974	7	2	9	82	1	9	82	32,3	29,7	0	0,0
Otonabee–South Monaghan	6 528	5	2	7	107	1	7	107	34,0	52,6	0	0,0
Penetanguishene	10 435	11	6	17	163	1	17	163	66,5	58,0	1	5,9
Petawawa	13 288	8	2	10	75	1	10	75	30,3	47,3	-3	0,0
Renfrew	8 243	10	3	13	158	3	13	158	66,1	56,1	7	0,0
Rideau Lakes	10 962	8	3	11	100	1	11	100	36,3	42,1	1	54,5
Russell	14 704	12	3	15	102	1	15	102	28,5	38,3	-5	0,0
Comté de Russell–Hawkesbury (The Nation)	11 453	7	2	9	79	1	9	79	42,9	51,8	0	0,0
South Bruce Peninsula	8 745	14	2	16	183	1	16	183	47,4	42,9	0	12,5
South Huron	10 159	9	3	12	118	1	12	118	44,9	36,9	6	0,0
Southgate	7 398	5	1	6	81	0	6	81	42,8	42,3	0	0,0
St. Marys	6 851	7	3	10	146	0	10	146	45,4	31,4	0	0,0
Stone Mills	7 893	4	2	6	76	1	6	76	33,0	50,0	0	0,0
Tay Valley Township	5 904	2	1	3	51	0	3	51	43,0	30,3	0	0,0
Thames Centre	14 061	9	2	11	78	1	11	78	28,1	30,5	0	0,0
Trent Hills	12 926	14	5	19	147	5	19	147	52,3	48,8	2	26,3
West Perth	9 110	9	3	12	132	1	12	132	39,5	30,9	0	0,0

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 12-6 – suite

Personnel policier des services de police municipaux — Ontario, 2012

Service de police	Population en 2011 <sup>1</sup>	Effectif réel en 2012 <sup>2</sup>				Effectif autorisé en 2012 <sup>3</sup>		Criminalité en 2011		Gain ou perte net : embauches et départs en 2011	Policiers admissibles à la retraite en 2011 <sup>8</sup>	
		Policiers			Autre personnel <sup>5</sup>	Total des policiers	Policiers pour 100 000 habitants <sup>4</sup>	Indice de gravité de la criminalité <sup>6</sup>	Taux de classement pondéré <sup>7</sup>			
		Hommes	Femmes	Total								Policiers pour 100 000 habitants <sup>4</sup>
		nombre		taux	nombre	taux		nombre	pourcentage			
<b>Moins de 5 000 habitants</b>												
Akwesasne Mohawk	4 362	29	4	33	757	9	33	757	108,4	68,6	2	3,0
Deep River	4 434	8	1	9	203	9	9	203	54,7	76,3	0	0,0
Lac Seul <sup>13</sup>	810	7	1	8	988	15	9	1 111	..	..	0	0,0
Rama <sup>13</sup>	881	16	3	19	2 157	3	19	2 157	..	..	2	0,0
U.C.C.M. Anishnaabe	1 827	15	3	18	985	8	18	985	321,3	55,3	0	0,0
Wikwemikong	2 373	17	1	18	759	14	18	759	553,9	124,0	0	5,6
Wingham	2 870	7	0	7	244	1	7	244	68,6	60,3	0	0,0
Police provinciale de l'Ontario												
Admaston–Bromley <sup>13</sup>	474	1	0	1	211	0	1	211	..	..	0	0,0
Amaranth	4 193	3	0	3	72	0	3	72	23,8	21,1	0	0,0
Asphodel–Norwood	4 484	5	0	5	112	0	5	112	38,2	69,5	0	0,0
Atikokan	3 286	8	2	10	304	1	10	304	62,1	69,8	0	0,0
Blind River	2 795	7	2	9	322	0	9	322	59,2	57,8	0	0,0
Bonfield	2 028	2	0	2	99	0	2	99	49,5	51,7	0	0,0
Bonnechere Valley <sup>14</sup>	..	3	1	4	..	1	4	..	..	..	..	..
Bruce Mines	602	1	0	1	166	0	1	166	..	..	0	0,0
Casselman	3 505	5	1	6	171	1	6	171	74,6	48,4	0	0,0
Cochrane	3 909	10	2	12	307	2	12	307	135,6	59,0	0	0,0
Dymond	1 256	3	0	3	239	0	3	239	57,2	66,7	0	0,0
East Ferris	4 376	1	1	2	46	0	2	46	13,2	56,9	0	0,0
East Garafraxa	2 594	1	1	2	77	0	2	77	20,8	26,0	0	0,0
East Luther–Grand Valley	3 026	3	0	3	99	0	3	99	22,1	29,9	0	0,0
Canton de Havelock–Belmont–Methuen												
Highway 407	..	35	5	40	..	3	40	..	..	..	-1	5,0
Ignace	1 491	4	0	4	268	0	4	268	111,6	52,9	0	25,0
Johnson <sup>13</sup>	698	0	1	1	143	0	1	143	..	..	0	0,0
Laird	1 069	1	0	1	94	0	1	94	20,5	66,2	-1	0,0
Laurentian Hills	2 262	2	0	2	88	0	2	88	25,7	55,9	0	0,0
Canton de Macdonald–Meredith												
Machin <sup>13</sup>	1 515	1	0	1	66	0	1	66	39,9	37,7	-1	0,0
Marathon	995	1	0	1	101	0	1	101	..	..	0	0,0
Marathon	4 029	9	0	9	223	1	9	223	41,2	81,4	0	0,0
Mattawa	3 898	6	1	7	180	1	7	180	74,6	61,3	-2	28,6
Melancthon	3 157	2	0	2	63	0	2	63	26,7	39,4	0	0,0
Merrickville	2 998	2	1	3	100	0	3	100	49,1	42,7	0	0,0
Montague	3 337	3	0	3	90	0	3	90	47,2	32,6	0	0,0
Mulmur	3 607	3	1	4	111	0	4	111	29,8	36,8	0	0,0

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 12-6 – suite

Personnel policier des services de police municipaux — Ontario, 2012

Service de police	Population <sup>1</sup> en 2011	Effectif réel en 2012 <sup>2</sup>			Effectif autorisé en 2012 <sup>3</sup>		Criminalité en 2011		Gain ou perte net : embauches et départs en 2011	Policiers admissibles à la retraite en 2011 <sup>9</sup>		
		Policiers			Autre personnel <sup>5</sup>	Total des policiers	Policiers pour 100 000 habitants <sup>4</sup>	Taux de classement pondéré <sup>7</sup>				
		Hommes	Femmes	Total							Policiers pour 100 000 habitants <sup>4</sup>	Indice de gravité de la criminalité <sup>6</sup>
		nombre		taux	nombre	taux		nombre	pourcentage			
New Liskeard (Temiskaming Shores)	4 606	8	1	9	195	1	9	195	72,0	60,3	2	0,0
North Kawartha	2 482	3	1	4	161	1	4	161	72,0	22,1	0	0,0
North Shore <sup>13</sup>	570	0	0	0	0	0	0	0	..	..	0	0,0
Point Edward	2 071	6	0	6	290	0	6	290	59,8	38,8	0	0,0
Port Hope	4 459	4	1	5	112	0	5	112	22,7	30,7	0	0,0
Powassan	3 448	3	0	3	87	0	3	87	29,3	64,3	0	0,0
Prescott	4 400	10	3	13	295	1	13	295	82,3	59,1	0	0,0
Red Lake	4 656	13	3	16	344	1	16	344	81,3	66,8	10	0,0
Red Rock	1 064	2	0	2	188	0	2	188	33,3	79,5	1	0,0
Shuniah	2 970	4	0	4	135	1	4	135	49,3	40,1	0	0,0
Sioux Narrows–Nestor Falls <sup>13</sup>	135	2	0	2	1 481	0	2	1 481	..	..	0	0,0
Smooth Rock Falls	1 497	1	0	1	67	0	1	67	28,4	51,2	0	0,0
Spanish <sup>13</sup>	711	1	0	1	141	0	1	141	..	..	0	0,0
Superior East (Wawa)	3 185	8	1	9	283	1	9	283	58,5	44,4	6	33,3
Temagami <sup>13</sup>	955	2	0	2	209	1	2	209	..	..	0	0,0
Terrace Bay	1 649	2	0	2	121	0	2	121	39,2	62,0	0	0,0
Thessalon	1 335	2	0	2	150	0	2	150	70,0	51,3	0	0,0

1. Les chiffres de population reposent sur les estimations postcensitaires provisoires pour 2011 provenant de la Division de la démographie de Statistique Canada, mais sont ajustés en fonction des limites des territoires des services policiers. Les chiffres de population ne sont pas encore disponibles pour 2012.
2. Représente le nombre réel de policiers assermentés permanents de tous les grades (ou leurs équivalents temps plein) au 15 mai 2012.
3. Représente le nombre de postes de policiers assermentés que le service de police était autorisé à pourvoir pendant l'année civile ou financière, qu'il y ait eu embauche ou non de ce nombre de policiers.
4. Fondé sur le nombre de policiers en 2012 et les chiffres de population pour 2011. Les chiffres de population sont ajustés en fonction des limites des territoires des services policiers. Les chiffres de population ne sont pas encore disponibles pour 2012.
5. Les comptes comprennent les employés civils et les autres employés (comme les employés de bureau, les répartiteurs, les gestionnaires, les cadets, les agents spéciaux, les gardiens de sécurité, les brigadiers scolaires et les agents chargés de l'application des règlements municipaux) qui faisaient partie de l'effectif du service de police le 15 mai.
6. L'Indice de gravité des crimes déclarés par la police tient compte à la fois du volume et de la gravité des crimes. Pour calculer l'Indice de gravité de la criminalité, on attribue un poids à chaque infraction en fonction des peines moyennes imposées par les tribunaux de juridiction criminelle. Plus la peine moyenne est sévère, plus le poids associé à cette infraction est élevé. Par conséquent, les infractions plus graves auront un effet plus marqué sur les variations de l'Indice. Toutes les infractions au Code criminel, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales, font partie de l'Indice de gravité de la criminalité. Ce dernier n'est pas disponible pour les services de police et les détachements desservant une population de moins de 1 000 habitants. Il faut faire preuve de prudence lorsqu'on utilise les données relatives aux services de police et aux détachements desservant une population de moins de 5 000 habitants.
7. Les affaires criminelles peuvent être classées soit par mise en accusation, soit sans mise en accusation (p. ex. lorsqu'on a recours à des programmes de déjudiciarisation et d'autres mesures extrajudiciaires même si l'on peut porter une accusation). Le taux de classement pondéré repose sur le même principe que l'Indice de gravité des crimes déclarés par la police, selon lequel on attribue des poids plus élevés aux infractions plus graves, et des poids moins élevés aux infractions moins graves. Lorsqu'on applique ce concept aux taux de classement, cela signifie, par exemple, que le classement d'un homicide, d'un vol qualifié ou d'une introduction par effraction se voit attribuer un poids plus élevé que le classement des infractions moins graves telles que les vols mineurs, les méfaits et les affaires liées au fait de troubler la paix. Le taux de classement pondéré n'est pas disponible pour les services de police et les détachements desservant une population de moins de 1 000 habitants. Il faut faire preuve de prudence lorsqu'on utilise les données relatives aux services de police et aux détachements desservant une population de moins de 5 000 habitants.
8. Le pourcentage de policiers admissibles à la retraite est calculé en utilisant les comptes de policiers qui étaient admissibles à la retraite en 2011 (ou pendant l'exercice 2011-2012), ainsi que le nombre de policiers assermentés et en fonction au 15 mai 2012.
9. L'information sur l'admissibilité à la retraite n'est pas disponible pour ce service de police.
10. L'information sur les embauches, les départs et l'admissibilité à la retraite n'est pas disponible pour ce service de police.
11. Non-répondant.
12. Ce service de police a ouvert en 2011; par conséquent, l'information sur la population, le taux de policiers, l'Indice de gravité de la criminalité, le taux de classement pondéré, les embauches et les départs, et l'admissibilité à la retraite n'est pas disponible.
13. Les statistiques de la criminalité ne sont pas disponibles pour ce service de police.
14. Ce service de police a ouvert en 2012; par conséquent, l'information sur la population, le taux de policiers, l'Indice de gravité de la criminalité, le taux de classement pondéré, les embauches et les départs, et l'admissibilité à la retraite n'est pas disponible.

**Note(s) :** Il faut faire preuve de prudence lorsque l'on effectue des comparaisons entre les services de police. Le nombre de policiers indiqué peut ne pas représenter le nombre de policiers pouvant être affectés à la surveillance communautaire générale étant donné que dans certaines collectivités, des policiers doivent limiter leur surveillance à des endroits particuliers (p. ex. port ou aéroport). Dans le cas des contrats municipaux de la Gendarmerie royale du Canada, les employés civils fournis par la municipalité ne sont pas inclus dans la catégorie « Autre personnel ».

**Source(s) :** Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, Enquête sur l'administration policière et Enquête supplémentaire.

**Tableau 12-7**  
**Personnel policier des services de police municipaux — Manitoba, 2012**

Service de police	Population en 2011	Effectif réel en 2012 <sup>2</sup>				Effectif autorisé en 2012 <sup>3</sup>			Criminalité en 2011		Gain ou perte net : embauches et départs en 2011	Policiers admissibles à la retraite en 2011 <sup>8</sup>
		Policiers		Autre personnel <sup>5</sup>	Total des policiers	Policiers pour 100 000 habitants <sup>4</sup>	Indice de gravité de la criminalité <sup>6</sup>	Taux de classement pondéré <sup>7</sup>				
		Hommes	Femmes						Policiers pour 100 000 habitants <sup>4</sup>	nombre		
<b>100 000 habitants et plus</b>												
Winnipeg	691 778	1 244	228	1 472	213	464	1 441	208	113,6	36,1	66	10,7
<b>15 000 à 49 999 habitants</b>												
Brandon	44 658	76	11	87	195	27	87	195	82,3	48,0	1	8,0
<b>5 000 à 14 999 habitants</b>												
Altona	5 204	8	0	8	154	1	8	154	71,0	73,6	1	0,0
Dakota Ojibway	5 366	19	8	27	503	11	31	578	833,0	57,8	3	0,0
Morden	7 692	14	1	15	195	2	15	195	79,4	69,5	1	0,0
Winkler	10 703	17	0	17	159	2	17	159	55,9	40,7	0	5,9
Gendarmerie royale du Canada												
Dauphin	7 782	14	4	18	231	0	16	206	194,6	41,8	2	0,0
Flin Flon	5 985	7	2	9	150	0	10	167	165,3	60,4	1	0,0
Portage la Prairie	13 093	27	4	31	237	0	28	214	217,1	41,8	3	0,0
Selkirk	10 488	16	3	19	181	6	20	191	157,6	41,4	0	0,0
Steinbach	13 226	11	1	12	91	2	13	98	85,9	39,3	2	0,0
The Pas	5 756	13	2	15	261	0	16	278	305,7	55,6	1	13,3
Thompson	14 784	24	11	35	237	0	40	271	273,2	62,1	1	2,9
<b>Moins de 5 000 habitants</b>												
Rivers	1 289	3	0	3	233	4	3	233	72,5	30,7	0	0,0
Ste. Anne	1 806	5	0	5	277	0	5	277	52,7	40,8	0	0,0
Gendarmerie royale du Canada												
Beausejour	3 212	3	0	3	93	0	3	93	73,6	34,2	0	0,0
Boissevan	1 489	1	1	2	134	0	2	134	44,8	24,8	1	0,0
Carman	3 216	2	1	3	93	0	3	93	71,9	41,4	0	0,0
Gillam	1 337	4	0	4	299	0	4	299	168,7	78,1	0	0,0
Gimli	1 971	3	0	3	152	0	3	152	97,8	35,8	0	0,0
Killarney	2 247	2	1	3	134	0	3	134	118,2	54,9	1	0,0
Minnedosa	2 503	3	0	3	120	0	4	160	82,4	39,4	1	0,0
Neepeawa	3 360	2	2	4	119	0	4	119	91,4	35,0	0	0,0
Pinawa	1 476	2	0	2	136	0	2	136	30,0	12,9	1	0,0
Roblin	1 653	2	0	2	121	0	2	121	148,4	50,9	0	0,0
Russell	1 505	2	0	2	133	0	2	133	101,1	48,1	0	0,0
Souris	1 900	2	0	2	105	0	2	105	35,6	30,2	-1	0,0
Stonewall	4 545	5	0	5	110	0	4	88	52,1	51,3	0	0,0
Swan River	3 814	7	1	8	210	0	8	210	261,6	50,4	1	0,0
Virden	3 165	5	0	5	158	0	5	158	70,6	45,7	0	0,0

1. Les chiffres de population reposent sur les estimations postcensitaires provisoires pour 2011 provenant de la Division de la démographie de Statistique Canada, mais sont ajustés en fonction des limites des territoires des services policiers. Les chiffres de population ne sont pas encore disponibles pour 2012.
2. Représente le nombre réel de policiers assermentés permanents de tous les grades (ou leurs équivalents temps plein) au 15 mai 2012.
3. Représente le nombre de postes de policiers assermentés que le service de police était autorisé à pourvoir pendant l'année civile ou financière, qu'il y ait eu embauche ou non de ce nombre de policiers.
4. Fondé sur le nombre de policiers en 2012 et les chiffres de population pour 2011. Les chiffres de population sont ajustés en fonction des limites des territoires des services policiers. Les chiffres de population ne sont pas encore disponibles pour 2012.
5. Les comptes comprennent les employés civils et les autres employés (comme les employés de bureau, les répartiteurs, les gestionnaires, les cadets, les agents spéciaux, les gardiens de sécurité, les brigadiers scolaires et les agents chargés de l'application des règlements municipaux) qui faisaient partie de l'effectif du service de police le 15 mai.
6. L'Indice de gravité des crimes déclarés par la police tient compte à la fois du volume et de la gravité des crimes. Pour calculer l'Indice de gravité de la criminalité, on attribue un poids à chaque infraction en fonction des peines moyennes imposées par les tribunaux de juridiction criminelle. Plus la peine moyenne est sévère, plus le poids associé à cette infraction est élevé. Par conséquent, les infractions plus graves auront un effet plus marqué sur les variations de l'Indice. Toutes les infractions au *Code criminel*, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales, font partie de l'Indice de gravité de la criminalité. Ce dernier n'est pas disponible pour les services de police et les détachements desservant une population de moins de 1 000 habitants. Il faut faire preuve de prudence lorsqu'on utilise les données relatives aux services de police et aux détachements desservant une population de moins de 5 000 habitants.
7. Les affaires criminelles peuvent être classées soit par mise en accusation, soit sans mise en accusation (p. ex. lorsqu'on a recours à des programmes de déjudiciarisation et d'autres mesures extrajudiciaires même si l'on peut porter une accusation). Le taux de classement pondéré repose sur le même principe que l'Indice de gravité des crimes déclarés par la police, selon lequel on attribue des poids plus élevés aux infractions plus graves, et des poids moins élevés aux infractions moins graves. Lorsqu'on applique ce concept aux taux de classement, cela signifie, par exemple, que le classement d'un homicide, d'un vol qualifié ou d'une introduction par effraction se voit attribuer un poids plus élevé que le classement des infractions moins graves telles que les vols mineurs, les méfaits et les affaires liées au fait de troubler la paix. Le taux de classement pondéré n'est pas disponible pour les services de police et les détachements desservant une population de moins de 1 000 habitants. Il faut faire preuve de prudence lorsqu'on utilise les données relatives aux services de police et aux détachements desservant une population de moins de 5 000 habitants.
8. Le pourcentage de policiers admissibles à la retraite est calculé en utilisant les comptes de policiers qui étaient admissibles à la retraite en 2011 (ou pendant l'année financière 2011-2012), ainsi que le nombre de policiers assermentés et en fonction au 15 mai 2012.

**Note(s) :** Il faut faire preuve de prudence lorsque l'on effectue des comparaisons entre les services de police. Le nombre de policiers indiqué peut ne pas représenter le nombre de policiers pouvant être affectés à la surveillance communautaire générale étant donné que dans certaines collectivités, des policiers doivent limiter leur surveillance à des endroits particuliers (p. ex. port ou aéroport). Dans le cas des contrats municipaux de la Gendarmerie royale du Canada, les employés municipaux qui travaillent au sein des détachements de la Gendarmerie royale du Canada ne sont pas inclus dans la catégorie « Autre personnel ».

**Source(s) :** Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, Enquête sur l'administration policière et Enquête supplémentaire.

**Tableau 12-8**  
**Personnel policier des services de police municipaux — Saskatchewan, 2012**

Service de police	Population en 2011 <sup>1</sup>	Effectif réel en 2012 <sup>2</sup>				Effectif autorisé en 2012 <sup>3</sup>			Criminalité en 2011		Gain ou perte net : embauches et départs en 2011	Policiers admissibles à la retraite en 2011 <sup>8</sup>
		Policiers			Autre <sup>5</sup>	Total des policiers	Policiers pour 100 000 habitants <sup>4</sup>	Indice de gravité de la criminalité <sup>6</sup>	Taux de classement pondéré <sup>7</sup>			
		Hommes	Femmes	Total								
		nombre		taux		nombre		taux		nombre pourcentage		
<b>100 000 habitants et plus</b>												
Regina <sup>9</sup>	201 030	293	92	385	192	156	385	192	130,0	43,0	-9	5,7
Saskatoon	233 987	339	107	446	191	210	435	186	128,8	36,4	6	18,4
<b>15 000 à 49 999 habitants</b>												
Moose Jaw	33 356	50	3	53	159	24	53	159	114,6	40,3	1	0,0
Prince Albert	36 938	81	10	91	246	33	91	246	217,1	50,9	2	5,5
Gendarmerie royale du Canada												
Lloydminster <sup>10</sup>	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Swift Current	15 533	12	6	18	116	0	18	116	119,6	38,9	1	5,6
Yorkton	15 161	22	7	29	191	0	27	178	192,4	57,0	2	3,4
<b>5 000 à 14 999 habitants</b>												
Estevan	10 785	19	4	23	213	9	25	232	156,7	40,1	0	13,0
Weyburn	9 933	16	3	19	191	7	19	191	108,4	48,0	1	15,8
Gendarmerie royale du Canada												
Humboldt	5 388	4	1	5	93	0	5	93	63,7	53,9	0	0,0
Martensville	5 794	3	1	4	69	0	5	86	65,2	50,7	0	0,0
Meadow Lake	5 299	10	3	13	245	0	13	245	366,8	51,7	1	0,0
Melfort	5 153	5	2	7	136	0	7	136	111,7	60,9	0	0,0
North Battleford	14 007	29	5	34	243	0	35	250	361,0	50,3	-1	2,9
Warman	6 937	5	1	6	86	0	6	86	41,8	51,3	0	0,0
<b>Moins de 5 000 habitants</b>												
Caronport <sup>11</sup>	958	1	0	1	104	0	1	104	..	..	0	0,0
Corman Park Police <sup>12</sup>	...	6	0	6	...	3	7	...	...	...	2	66,7
Dalmeny	1 809	2	1	3	166	0	3	166	50,2	41,8	0	0,0
File Hills First Nations	1 894	3	2	5	264	5	7	370	312,6	72,2	0	20,0
Luseland <sup>11</sup>	587	1	0	1	170	1	1	170	..	..	0	0,0
Gendarmerie royale du Canada <sup>13</sup>												
Battleford	3 837	4	2	6	156	0	5	130	85,4	45,0	0	0,0

1. Les chiffres de population reposent sur les estimations postcensitaires provisoires pour 2011 provenant de la Division de la démographie de Statistique Canada, mais sont ajustés en fonction des limites des territoires des services policiers. Les chiffres de population ne sont pas encore disponibles pour 2012.
2. Représente le nombre réel de policiers assermentés permanents de tous les grades (ou leurs équivalents temps plein) au 15 mai 2012.
3. Représente le nombre de postes de policiers assermentés que le service de police était autorisé à pourvoir pendant l'année civile ou financière, qu'il y ait eu embauche ou non de ce nombre de policiers.
4. Fondé sur le nombre de policiers en 2012 et les chiffres de population pour 2011. Les chiffres de population sont ajustés en fonction des limites des territoires des services policiers. Les chiffres de population ne sont pas encore disponibles pour 2012.
5. Les comptes comprennent les employés civils et les autres employés (comme les employés de bureau, les répartiteurs, les gestionnaires, les cadets, les agents spéciaux, les gardiens de sécurité, les brigadiers scolaires et les agents chargés de l'application des règlements municipaux) qui faisaient partie de l'effectif du service de police le 15 mai.
6. L'Indice de gravité des crimes déclarés par la police tient compte à la fois du volume et de la gravité des crimes. Pour calculer l'Indice de gravité de la criminalité, on attribue un poids à chaque infraction en fonction des peines moyennes imposées par les tribunaux de juridiction criminelle. Plus la peine moyenne est sévère, plus le poids associé à cette infraction est élevé. Par conséquent, les infractions plus graves auront un effet plus marqué sur les variations de l'Indice. Toutes les infractions au *Code criminel*, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales, font partie de l'Indice de gravité de la criminalité. Ce dernier n'est pas disponible pour les services de police et les détachements desservant une population de moins de 1 000 habitants. Il faut faire preuve de prudence lorsqu'on utilise les données relatives aux services de police et aux détachements desservant une population de moins de 5 000 habitants.
7. Les affaires criminelles peuvent être classées soit par mise en accusation, soit sans mise en accusation (p. ex. lorsqu'on a recours à des programmes de déjudiciarisation et d'autres mesures extrajudiciaires même si l'on peut porter une accusation). Le taux de classement pondéré repose sur le même principe que l'Indice de gravité des crimes déclarés par la police, selon lequel on attribue des poids plus élevés aux infractions plus graves, et des poids moins élevés aux infractions moins graves. Lorsqu'on applique ce concept aux taux de classement, cela signifie, par exemple, que le classement d'un homicide, d'un vol qualifié ou d'une introduction par effraction se voit attribuer un poids plus élevé que le classement des infractions moins graves telles que les vols mineurs, les méfaits et les affaires liées au fait de troubler la paix. Le taux de classement pondéré n'est pas disponible pour les services de police et les détachements desservant une population de moins de 1 000 habitants. Il faut faire preuve de prudence lorsqu'on utilise les données relatives aux services de police et aux détachements desservant une population de moins de 5 000 habitants.
8. Le pourcentage de policiers admissibles à la retraite est calculé en utilisant les comptes de policiers qui étaient admissibles à la retraite en 2011 (ou pendant l'année financière 2011-2012), ainsi que le nombre de policiers assermentés et en fonction au 15 mai 2012.
9. Le nombre d'employés comprend 62,3 agents et civils dont le financement est assuré par le gouvernement fédéral ou provincial.
10. La partie de Lloydminster située en Saskatchewan est desservie par la Gendarmerie royale du Canada en Alberta.
11. Les statistiques de la criminalité ne sont pas disponibles pour ce service de police.
12. Le détachement de Corman Park de la Gendarmerie royale du Canada s'occupe uniquement de l'application des règlements municipaux. Les affaires criminelles sont confiées à des détachements voisins de la Gendarmerie royale du Canada.
13. Dans le cadre de l'Entente sur les services de police de 2012 entre le gouvernement fédéral et la Saskatchewan, plusieurs municipalités desservies par la Gendarmerie royale du Canada ont remplacé leurs contrats de services de police municipaux par des contrats provinciaux. Par conséquent, plusieurs détachements municipaux de la Gendarmerie royale du Canada qui étaient auparavant répertoriés dans cette publication au cours des années précédentes ne le sont plus, puisque ces détachements opèrent maintenant en vertu d'ententes de services policiers provinciales. Cependant, les comptes de l'effectif et l'information sur les dépenses au chapitre des ententes de services policiers provinciales sont inclus dans les données de la Saskatchewan aux tableaux 2-1, 2-2, 9 et 11 de la présente publication.

**Note(s) :** Il faut faire preuve de prudence lorsque l'on effectue des comparaisons entre les services de police. Le nombre de policiers indiqué peut ne pas représenter le nombre de policiers pouvant être affectés à la surveillance communautaire générale étant donné que dans certaines collectivités, des policiers doivent limiter leur surveillance à des endroits particuliers (p. ex. port ou aéroport). Dans le cas des contrats municipaux de la Gendarmerie royale du Canada, les employés municipaux qui travaillent au sein des détachements de la Gendarmerie royale du Canada ne sont pas inclus dans la catégorie « Autre personnel ».

**Source(s) :** Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, Enquête sur l'administration policière et Enquête supplémenaire.

**Tableau 12-9**  
**Personnel policier des services de police municipaux — Alberta, 2012**

Service de police	Population en 2011	Effectif réel en 2012 <sup>2</sup>					Effectif autorisé en 2012 <sup>3</sup>		Criminalité en 2011		Gain ou perte net : embauches et départs en 2011	Policiers admissibles à la retraite en 2011 <sup>8</sup>
		Policiers			Autre personnel <sup>5</sup>	Total des policiers	Policiers pour 100 000 habitants <sup>4</sup>	Indice de gravité de la criminalité <sup>6</sup>	Taux de classement pondéré <sup>7</sup>			
		Hommes	Femmes	Total						Policiers pour 100 000 habitants <sup>4</sup>		
		nombre			taux		taux		nombre		pourcentage	
<b>100 000 habitants et plus</b>												
Calgary	1 159 446	1 674	301	1 975	170	806	1 960	169	65,7	35,2	44	6,7
Edmonton	844 474	1 314	289	1 603	190	618	1 647	195	98,0	42,3	100	10,5
<b>50 000 à 99 999 habitants</b>												
Lethbridge	91 438	157	15	172	188	48	173	189	87,0	56,4	7	0,0
Medicine Hat	63 841	101	14	115	180	40	116	182	78,0	55,5	3	4,3
Gendarmerie royale du Canada												
Grande Prairie	52 238	61	16	77	147	0	84	161	150,7	45,4	2	6,5
Red Deer	94 212	91	37	128	136	0	151	160	153,8	31,8	2	10,2
Sherwood Park	64 002	63	16	79	123	0	76	119	54,1	37,0	-1	5,1
St. Albert	65 693	40	13	53	81	0	55	84	56,5	33,9	2	5,7
Wood Buffalo	66 042	111	39	150	227	1	158	239	124,9	47,4	2	2,7
<b>15 000 à 49 999 habitants</b>												
Camrose	17 017	28	1	29	170	15	31	182	102,4	52,8	0	10,3
Gendarmerie royale du Canada												
Airdrie	33 715	27	11	38	113	0	39	116	90,4	33,9	1	5,3
Blackfalds	21 260	3	2	5	24	0	5	24	119,1	47,1	0	20,0
Cochrane	15 928	15	2	17	107	0	18	113	54,5	46,4	0	0,0
Fort Saskatchewan	17 177	18	8	26	151	0	24	140	119,0	34,8	0	3,8
Leduc	19 627	18	5	23	117	0	25	127	104,5	46,2	-1	8,7
Lloydminster <sup>9</sup>	26 544	26	8	34	128	0	42	158	160,7	41,4	1	5,9
Okotoks	19 829	18	4	22	111	0	19	96	69,2	38,7	1	9,1
Spruce Grove	22 490	15	3	18	80	0	20	89	92,8	33,8	1	16,7
<b>5 000 à 14 999 habitants</b>												
Lacombe	12 193	10	3	13	107	3	15	123	59,1	45,9	1	23,1
Taber	8 581	13	1	14	163	10	14	163	74,7	57,9	0	0,0
Gendarmerie royale du Canada												
Banff	7 913	14	1	15	190	0	16	202	153,3	52,9	4	13,3
Beaumont	10 142	11	1	12	118	0	11	108	61,9	60,3	0	8,3
Bonnyville	6 415	9	1	10	156	0	11	171	211,7	51,8	1	0,0
Brooks	14 323	21	2	23	161	0	23	161	107,7	36,3	3	4,3
Canmore	14 077	13	6	19	135	0	19	135	60,3	48,3	1	0,0
Chestermere	11 091	13	2	15	135	0	16	144	69,4	32,5	1	6,7
Cold Lake	12 837	13	2	15	117	0	17	132	138,8	47,3	1	0,0
Devon	7 250	6	2	8	110	0	7	97	48,1	38,9	1	12,5
Drayton Valley	7 932	8	2	10	126	0	11	139	161,0	32,1	1	10,0
Drumheller	7 498	11	1	12	160	0	11	147	125,4	47,2	1	8,3
Edson	8 376	13	2	15	179	0	17	203	136,2	49,2	1	6,7
High River	12 628	15	4	19	150	0	18	143	66,6	37,2	1	15,8
Hinton	10 146	14	5	19	187	0	19	187	95,5	47,8	2	5,3
Innisfail	8 348	9	3	12	144	0	9	108	109,9	28,0	0	0,0
Morinville	7 684	6	3	9	117	0	9	117	65,6	41,4	1	0,0
Olds	8 522	5	1	6	70	0	9	106	88,4	42,6	0	16,7
Peace River	7 035	10	2	12	171	0	12	171	135,9	63,9	1	0,0
Ponoka	7 468	10	2	12	161	0	12	161	119,1	47,1	1	8,3
Redcliff	5 724	7	0	7	122	2	8	140	63,7	54,2	0	14,3
Rocky Mountain House	7 507	8	5	13	173	0	14	186	151,2	38,9	0	0,0
Slave Lake	7 237	9	3	12	166	0	13	180	140,2	54,1	1	0,0
St. Paul	5 633	5	5	10	178	0	11	195	218,0	59,2	0	0,0
Stettler	5 754	5	3	8	139	0	8	139	97,1	42,3	-1	12,5
Stony Plain	14 180	11	1	12	85	0	15	106	93,6	40,4	0	25,0
Strathmore	11 236	12	5	17	151	0	16	142	101,1	45,8	0	5,9
Sylvan Lake	11 625	13	2	15	129	0	14	120	82,2	44,8	2	0,0
Vegreville	5 991	8	0	8	134	0	8	134	108,6	54,3	0	12,5
Wainwright	5 705	7	0	7	123	0	8	140	88,9	48,8	1	14,3
Wetaskiwin	13 496	20	5	25	185	0	22	163	161,6	47,8	2	8,0
Whitecourt	9 321	12	1	13	139	0	16	172	151,1	53,0	0	0,0

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 12-9 – suite

Personnel policier des services de police municipaux — Alberta, 2012

Service de police	Population en 2011	Effectif réel en 2012 <sup>2</sup>			Effectif autorisé en 2012 <sup>3</sup>		Criminalité en 2011			Gain ou perte net : embauches et départs en 2011	Policiers admissibles à la retraite en 2011 <sup>8</sup>	
		Policiers		Autre personnel <sup>5</sup>	Total des policiers	Policiers pour 100 000 habitants <sup>4</sup>	Indice de gravité de la criminalité <sup>6</sup>	Taux de classement pondéré <sup>7</sup>				
		Hommes	Femmes						Policiers pour 100 000 habitants <sup>4</sup>			
		nombre		taux	nombre	taux		nombre	pourcentage			
<b>Moins de 5 000 habitants</b>												
Blood Tribe	4 330	28	2	30	693	22	31	716	328,8	61,3	0	0,0
Lakeshore, service régional	1 945	8	1	9	463	2	10	514	436,7	78,4	0	22,2
North Peace Tribal	1 239	5	1	6	484	1	6	484	385,6	81,0	0	0,0
Tsui T'ina	3 054	9	2	11	360	3	11	360	150,8	84,6	1	36,4

1. Les chiffres de population reposent sur les estimations postcensitaires provisoires pour 2011 provenant de la Division de la démographie de Statistique Canada, mais sont ajustés en fonction des limites des territoires des services policiers. Les chiffres de population ne sont pas encore disponibles pour 2012.
  2. Représente le nombre réel de policiers assermentés permanents de tous les grades (ou leurs équivalents temps plein) au 15 mai 2012.
  3. Représente le nombre de postes de policiers assermentés que le service de police était autorisé à pourvoir pendant l'année civile ou financière, qu'il y ait eu embauche ou non de ce nombre de policiers.
  4. Fondé sur le nombre de policiers en 2012 et les chiffres de population pour 2011. Les chiffres de population sont ajustés en fonction des limites des territoires des services policiers. Les chiffres de population ne sont pas encore disponibles pour 2012.
  5. Les comptes comprennent les employés civils et les autres employés (comme les employés de bureau, les répartiteurs, les gestionnaires, les cadets, les agents spéciaux, les gardiens de sécurité, les brigadiers scolaires et les agents chargés de l'application des règlements municipaux) qui faisaient partie de l'effectif du service de police le 15 mai.
  6. L'Indice de gravité des crimes déclarés par la police tient compte à la fois du volume et de la gravité des crimes. Pour calculer l'Indice de gravité de la criminalité, on attribue un poids à chaque infraction en fonction des peines moyennes imposées par les tribunaux de juridiction criminelle. Plus la peine moyenne est sévère, plus le poids associé à cette infraction est élevé. Par conséquent, les infractions plus graves auront un effet plus marqué sur les variations de l'Indice. Toutes les infractions au Code criminel, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales, font partie de l'Indice de gravité de la criminalité. Ce dernier n'est pas disponible pour les services de police et les détachements desservant une population de moins de 1 000 habitants. Il faut faire preuve de prudence lorsqu'on utilise les données relatives aux services de police et aux détachements desservant une population de moins de 5 000 habitants.
  7. Les affaires criminelles peuvent être classées soit par mise en accusation, soit sans mise en accusation (p. ex. lorsqu'on a recours à des programmes de déjudiciarisation et d'autres mesures extrajudiciaires même si l'on peut porter une accusation). Le taux de classement pondéré repose sur le même principe que l'Indice de gravité des crimes déclarés par la police, selon lequel on attribue des poids plus élevés aux infractions plus graves, et des poids moins élevés aux infractions moins graves. Lorsqu'on applique ce concept aux taux de classement, cela signifie, par exemple, que le classement d'un homicide, d'un vol qualifié ou d'une introduction par effraction se voit attribuer un poids plus élevé que le classement des infractions moins graves telles que les vols mineurs, les méfaits et les affaires liées au fait de troubler la paix. Le taux de classement pondéré n'est pas disponible pour les services de police et les détachements desservant une population de moins de 5 000 habitants.
  8. Le pourcentage de policiers admissibles à la retraite est calculé en utilisant les comptes de policiers qui étaient admissibles à la retraite en 2011 (ou pendant l'exercice 2011-2012), ainsi que le nombre de policiers assermentés et en fonction au 15 mai 2012.
  9. Comprend la partie de Lloydminster qui est située en Saskatchewan.
- Note(s) :** Il faut faire preuve de prudence lorsque l'on effectue des comparaisons entre les services de police. Le nombre de policiers indiqué peut ne pas représenter le nombre de policiers pouvant être affectés à la surveillance communautaire générale étant donné que dans certaines collectivités, des policiers doivent limiter leur surveillance à des endroits particuliers (p. ex. port ou aéroport). Dans le cas des contrats municipaux de la Gendarmerie royale du Canada, les employés municipaux qui travaillent au sein des détachements de la Gendarmerie royale du Canada ne sont pas inclus dans la catégorie « Autre personnel ».
- Source(s) :** Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, Enquête sur l'administration policière et Enquête supplémentaire.

**Tableau 12-10**  
**Personnel policier des services de police municipaux — Colombie-Britannique, 2012**

Service de police	Population en 2011	Effectif réel en 2012 <sup>2</sup>					Effectif autorisé en 2012 <sup>3</sup>		Criminalité en 2011		Gain ou perte net : embauches et départs en 2011	Policiers admissibles à la retraite en 2011 <sup>8</sup>
		Policiers			Autre personnel <sup>5</sup>	Total des policiers	Policiers pour 100 000 habitants <sup>4</sup>	Indice de gravité de la criminalité <sup>6</sup>	Taux de classement pondéré <sup>7</sup>			
		Hommes	Femmes	Total						Policiers pour 100 000 habitants <sup>4</sup>		
		nombre			taux		taux		nombre	pourcentage		
<b>100 000 habitants et plus</b>												
Abbotsford	139 362	179	38	217	156	76	216	155	78,6	29,6	7	2,8
Delta	110 828	129	36	165	149	69	170	153	78,6	29,6	6	0,0
Saanich	118 064	119	34	153	130	51	154	130	44,5	33,7	-1	3,3
Vancouver	669 867	1 048	304	1 352	202	430	1 327	198	103,4	30,1	-34	5,0
Victoria	106 206	187	56	243	229	96	243	229	124,1	34,6	0	4,9
Gendarmerie royale du Canada												
Burnaby	233 291	224	75	299	128	3	278	119	93,3	25,2	11	7,0
Coquitlam	130 336	111	38	149	114	2	144	110	66,7	20,1	11	12,8
Kelowna	121 070	116	38	154	127	1	157	130	113,0	33,9	3	13,6
Canton de Langley	107 061	93	34	127	119	1	127	119	98,1	17,5	-2	5,5
Richmond	199 629	179	49	228	114	1	227	114	77,3	21,4	1	7,9
Surrey	450 191	493	122	615	137	11	641	142	129,9	20,2	16	7,3
<b>50 000 à 99 999 habitants</b>												
New Westminster	67 231	89	21	110	164	44	108	161	102,1	26,3	7	3,6
West Vancouver	51 156	71	15	86	168	22	81	158	40,1	36,6	1	4,7
Gendarmerie royale du Canada												
Chilliwack	80 380	72	36	108	134	2	103	128	112,6	21,5	4	16,7
Kamloops	86 043	96	31	127	148	2	122	142	111,6	31,3	-2	12,6
Maple Ridge	78 098	66	21	87	111	0	86	110	85,4	24,6	3	2,3
Nanaimo	86 429	117	28	145	168	1	139	161	108,9	39,2	-8	13,1
North Vancouver City	51 858	41	16	57	110	0	64	123	78,2	33,6	2	10,5
District de North Vancouver	93 646	60	20	80	85	0	88	94	42,0	22,6	3	12,5
Port Coquitlam	59 658	49	12	61	102	0	63	106	66,7	19,8	4	9,8
Prince George	72 321	93	31	124	171	0	127	176	159,5	32,5	-1	6,5
<b>15 000 à 49 999 habitants</b>												
Central Saanich	16 967	21	4	25	147	6	23	136	32,9	38,2	1	28,0
Oak Bay	19 446	22	4	26	134	3	26	134	42,4	23,1	-1	26,9
Port Moody	31 140	45	8	53	170	20	50	161	47,7	34,8	4	0,0
Gendarmerie royale du Canada												
Campbell River	31 035	31	12	43	139	0	43	139	108,9	45,2	0	14,0
Colwood	15 806	8	7	15	95	2	15	95	41,7	36,9	0	6,7
Courtenay	23 523	23	7	30	128	8	30	128	108,8	42,5	-1	10,0
Cranbrook	19 495	16	7	23	118	0	26	133	101,1	34,1	-1	17,4
Fort St. John	18 714	26	8	34	182	0	34	182	163,6	36,4	2	5,9
Langford	24 271	16	13	29	119	1	26	107	84,7	45,2	-2	13,8
Langley	27 118	38	17	55	203	1	52	192	170,5	15,5	1	14,5
Mission	38 504	33	12	45	117	1	49	127	121,7	21,7	-1	4,4
North Cowichan	29 528	24	4	28	95	0	31	105	78,4	32,2	-1	7,1
Penticton	32 716	42	4	46	141	0	45	138	132,7	43,6	-1	8,7
Pitt Meadows	17 762	14	8	22	124	0	22	124	65,1	21,8	0	9,1
Port Alberni	18 584	22	8	30	161	0	34	183	141,1	45,2	-2	10,0
Salmon Arm	17 062	13	5	18	105	0	19	111	104,5	20,0	-1	5,6
Squamish	17 860	16	10	26	146	0	24	134	106,5	25,9	4	3,8
Vernon	37 984	49	8	57	150	0	61	161	121,4	33,5	-1	12,3
West Kelowna	30 413	14	5	19	62	0	22	72	55,2	26,4	0	5,3
White Rock	21 808	14	6	20	92	0	23	105	63,6	18,1	0	5,0
<b>5 000 à 14 999 habitants</b>												
Nelson	9 732	16	1	17	175	7	17	175	98,2	43,2	-1	0,0
Gendarmerie royale du Canada												
Castlegar	7 685	11	4	15	195	0	13	169	96,1	39,1	1	6,7
District de Coldstream	9 826	4	3	7	71	0	7	71	39,6	20,7	0	14,3
Comox	13 016	5	5	10	77	4	11	85	40,2	25,1	0	20,0
Dawson Creek	11 769	16	5	21	178	0	24	204	136,8	43,3	2	0,0
Hope	7 009	11	3	14	200	0	13	185	176,4	31,5	1	7,1
Kent	5 754	5	0	5	87	0	5	87	106,8	41,0	1	0,0
Kimberley	6 604	8	1	9	136	0	8	121	68,2	23,6	-1	0,0
Kitimat	9 098	12	3	15	165	0	15	165	94,3	42,1	3	0,0
Ladysmith	8 111	3	4	7	86	1	7	86	81,0	26,9	0	14,3
Lake Country	10 739	9	2	11	102	0	12	112	69,3	35,3	0	36,4
Merritt	7 530	13	3	16	212	0	15	199	166,1	35,8	1	6,3
North Saanich	11 805	8	3	11	93	0	13	110	34,7	33,6	0	0,0
Parksville	12 207	9	6	15	123	2	16	131	67,6	30,2	0	13,3
Powell River	13 485	15	3	18	133	0	18	133	73,8	37,2	0	11,1
Prince Rupert	12 852	23	6	29	226	0	36	280	181,9	46,3	3	3,4
Qualicum Beach	9 498	6	2	8	84	2	8	84	31,1	22,0	-1	0,0
Quesnel	9 538	22	1	23	241	0	21	220	181,9	45,7	2	4,3
Revelstoke	7 610	8	2	10	131	0	12	158	87,9	22,0	-1	0,0

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 12-10 – suite

## Personnel policier des services de police municipaux — Colombie-Britannique, 2012

Service de police	Population en 2011	Effectif réel en 2012 <sup>2</sup>				Effectif autorisé en 2012 <sup>3</sup>			Criminalité en 2011		Gain ou perte net : embauches et départs en 2011	Policiers admissibles à la retraite en 2011 <sup>8</sup>
		Policiers		Autre personnel <sup>5</sup>	Total des policiers	Policiers pour 100 000 habitants <sup>4</sup>	Indice de gravité de la criminalité <sup>6</sup>	Taux de classement pondéré <sup>7</sup>				
		Hommes	Femmes						Total	pour 100 000 habitants <sup>4</sup>		
		nombre		taux	nombre	taux		nombre	pourcentage			
Sechelt	9 254	6	6	12	130	0	11	119	75,6	36,4	1	8,3
Sidney	12 291	11	3	14	114	0	14	114	57,0	36,4	-2	14,3
Smithers	5 154	6	1	7	136	0	9	175	149,9	37,4	1	14,3
Sooke	10 456	8	4	12	115	0	11	105	71,7	34,4	0	8,3
Summerland	11 001	7	2	9	82	0	9	82	43,6	21,2	-1	11,1
Terrace	11 501	18	5	23	200	0	25	217	165,9	45,0	1	0,0
Trail	7 554	9	2	11	146	0	14	185	126,5	47,2	0	9,1
View Royal	9 520	7	2	9	95	1	8	84	51,2	33,1	0	0,0
Whistler	10 917	12	7	19	174	0	23	211	142,1	23,3	0	5,3
Williams Lake	10 864	19	5	24	221	0	24	221	198,2	44,7	2	0,0
<b>Moins de 5 000 habitants<sup>9</sup></b>												
St'at'imx Tribal	3 019	3	2	5	166	6	9	298	111,4	40,1	-1	0,0
<b>Autres<sup>10</sup></b>												
Équipes intégrées du district du Lower Mainland, Gendarmerie royale du Canada	...	153	34	187	...	29	215	...	...	...	-1	5,9
South Coast British Columbia Transportation Authority	...	144	21	165	...	65	167	...	...	...	0	3,0

- Les chiffres de population reposent sur les estimations postcensitaires provisoires pour 2011 provenant de la Division de la démographie de Statistique Canada, mais sont ajustés en fonction des limites des territoires des services policiers. Les chiffres de population ne sont pas encore disponibles pour 2012.
- Représente le nombre réel de policiers assermentés permanents de tous les grades (ou leurs équivalents temps plein) au 15 mai 2012.
- Représente le nombre de postes de policiers assermentés que le service de police était autorisé à pourvoir pendant l'année civile ou financière, qu'il y ait eu embauche ou non de ce nombre de policiers.
- Fondé sur le nombre de policiers en 2012 et les chiffres de population pour 2011. Les chiffres de population sont ajustés en fonction des limites des territoires des services policiers. Les chiffres de population ne sont pas encore disponibles pour 2012.
- Les comptes comprennent les employés civils et les autres employés (comme les employés de bureau, les répartiteurs, les gestionnaires, les cadets, les agents spéciaux, les gardiens de sécurité, les brigadiers scolaires et les agents chargés de l'application des règlements municipaux) qui faisaient partie de l'effectif du service de police le 15 mai.
- L'Indice de gravité des crimes déclarés par la police tient compte à la fois du volume et de la gravité des crimes. Pour calculer l'Indice de gravité de la criminalité, on attribue un poids à chaque infraction en fonction des peines moyennes imposées par les tribunaux de juridiction criminelle. Plus la peine moyenne est sévère, plus le poids associé à cette infraction est élevé. Par conséquent, les infractions plus graves auront un effet plus marqué sur les variations de l'Indice. Toutes les infractions au *Code criminel*, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales, font partie de l'Indice de gravité de la criminalité. Ce dernier n'est pas disponible pour les services de police et les détachements desservant une population de moins de 1 000 habitants. Il faut faire preuve de prudence lorsqu'on utilise les données relatives aux services de police et aux détachements desservant une population de moins de 5 000 habitants.
- Les affaires criminelles peuvent être classées soit par mise en accusation, soit sans mise en accusation (p. ex. lorsqu'on a recours à des programmes de déjudiciarisation et d'autres mesures extrajudiciaires même si l'on peut porter une accusation). Le taux de classement pondéré repose sur le même principe que l'Indice de gravité des crimes déclarés par la police, selon lequel on attribue des poids plus élevés aux infractions plus graves, et des poids moins élevés aux infractions moins graves. Lorsqu'on applique ce concept aux taux de classement, cela signifie, par exemple, que le classement d'un homicide, d'un vol qualifié ou d'une introduction par effraction se voit attribuer un poids plus élevé que le classement des infractions moins graves telles que les vols mineurs, les méfaits et les affaires liées au fait de troubler la paix. Le taux de classement pondéré n'est pas disponible pour les services de police et les détachements desservant une population de moins de 1 000 habitants. Il faut faire preuve de prudence lorsqu'on utilise les données relatives aux services de police et aux détachements desservant une population de moins de 5 000 habitants.
- Le pourcentage de policiers admissibles à la retraite est calculé en utilisant les comptes de policiers qui étaient admissibles à la retraite en 2011 (ou pendant l'année financière 2011-2012), ainsi que le nombre de policiers assermentés et en fonction au 15 mai 2012.
- Toutes les municipalités comptant moins de 5 000 habitants et les régions non constituées sont desservies par les services provinciaux de la Gendarmerie royale du Canada. Dans le présent rapport, le service de police mentionné dans cette catégorie est administré par les Premières Nations.
- Dans le présent rapport, les services de police mentionnés dans cette catégorie desservent Vancouver et les municipalités avoisinantes. Étant donné que ces services exercent leurs activités en collaboration avec, et dans le secteur de compétence, d'autres services de police, ni les statistiques sur les crimes déclarés par la police ni les chiffres de population associés à ces régions ne sont inclus dans ce tableau.

**Note(s) :** Il faut faire preuve de prudence lorsque l'on effectue des comparaisons entre les services de police. Le nombre de policiers indiqué peut ne pas représenter le nombre de policiers pouvant être affectés à la surveillance communautaire générale étant donné que dans certaines collectivités, des policiers doivent limiter leur surveillance à des endroits particuliers (p. ex. port ou aéroport). Dans le cas des contrats municipaux de la Gendarmerie royale du Canada, les employés municipaux qui travaillent au sein des détachements de la Gendarmerie royale du Canada ne sont pas inclus dans la catégorie « Autre personnel ».

**Source(s) :** Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, Enquête sur l'administration policière et Enquête supplémentaire.

**Tableau 12-11**  
**Personnel policier des services de police municipaux — Yukon, 2012**

Service de police	Population en 2011	Effectif réel en 2012 <sup>2</sup>				Effectif autorisé en 2012 <sup>3</sup>		Criminalité en 2011		Gain ou perte net : embauches et départs en 2011	Policiers admissibles à la retraite en 2011 <sup>8</sup>	
		Policiers		Autre personnel <sup>5</sup>	Total des policiers	Indice de gravité de la criminalité <sup>6</sup>	Taux de classement pondéré <sup>7</sup>					
		Hommes	Femmes					Policiers pour 100 000 habitants <sup>4</sup>	Policiers pour 100 000 habitants <sup>4</sup>			
		nombre		taux	nombre	taux		nombre	pourcentage			
<b>15 000 à 49 999 habitants</b>												
Whitehorse, Gendarmerie royale du Canada												
	27 604	26	5	31	112	0	35	127	127,9	52,8	0	0,0

1. Les chiffres de population reposent sur les estimations postcensitaires provisoires pour 2011 provenant de la Division de la démographie de Statistique Canada, mais sont ajustés en fonction des limites des territoires des services policiers. Les chiffres de population ne sont pas encore disponibles pour 2012.
2. Représente le nombre réel de policiers assermentés permanents de tous les grades (ou leurs équivalents temps plein) au 15 mai 2012.
3. Représente le nombre de postes de policiers assermentés que le service de police était autorisé à pourvoir pendant l'année civile ou financière, qu'il y ait eu embauche ou non de ce nombre de policiers.
4. Fondé sur le nombre de policiers en 2012 et les chiffres de population pour 2011. Les chiffres de population sont ajustés en fonction des limites des territoires des services policiers. Les chiffres de population ne sont pas encore disponibles pour 2012.
5. Les comptes comprennent les employés civils et les autres employés (comme les employés de bureau, les répartiteurs, les gestionnaires, les cadets, les agents spéciaux, les gardiens de sécurité, les brigadiers scolaires et les agents chargés de l'application des règlements municipaux) qui faisaient partie de l'effectif du service de police le 15 mai.
6. L'Indice de gravité des crimes déclarés par la police tient compte à la fois du volume et de la gravité des crimes. Pour calculer l'Indice de gravité de la criminalité, on attribue un poids à chaque infraction en fonction des peines moyennes imposées par les tribunaux de juridiction criminelle. Plus la peine moyenne est sévère, plus le poids associé à cette infraction est élevé. Par conséquent, les infractions plus graves auront un effet plus marqué sur les variations de l'Indice. Toutes les infractions au *Code criminel*, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales, font partie de l'Indice de gravité de la criminalité. Ce dernier n'est pas disponible pour les services de police et les détachements desservant une population de moins de 1 000 habitants. Il faut faire preuve de prudence lorsqu'on utilise les données relatives aux services de police et aux détachements desservant une population de moins de 5 000 habitants.
7. Les affaires criminelles peuvent être classées soit par mise en accusation, soit sans mise en accusation (p. ex. lorsqu'on a recours à des programmes de déjudiciarisation et d'autres mesures extrajudiciaires même si l'on peut porter une accusation). Le taux de classement pondéré repose sur le même principe que l'Indice de gravité des crimes déclarés par la police, selon lequel on attribue des poids plus élevés aux infractions plus graves, et des poids moins élevés aux infractions moins graves. Lorsqu'on applique ce concept aux taux de classement, cela signifie, par exemple, que le classement d'un homicide, d'un vol qualifié ou d'une introduction par effraction se voit attribuer un poids plus élevé que le classement des infractions moins graves telles que les vols mineurs, les méfaits et les affaires liées au fait de troubler la paix. Le taux de classement pondéré n'est pas disponible pour les services de police et les détachements desservant une population de moins de 1 000 habitants. Il faut faire preuve de prudence lorsqu'on utilise les données relatives aux services de police et aux détachements desservant une population de moins de 5 000 habitants.
8. Le pourcentage de policiers admissibles à la retraite est calculé en utilisant les comptes de policiers qui étaient admissibles à la retraite en 2011 (ou pendant l'année financière 2011-2012), ainsi que le nombre de policiers assermentés et en fonction au 15 mai 2012.

**Note(s) :** Il n'existe pas de services de police municipaux au Yukon. La Gendarmerie royale du Canada dessert le territoire en vertu d'un contrat rural et, aux fins du présent rapport, la plus grande région pour laquelle des services sont offerts est incluse. Il faut faire preuve de prudence lorsque l'on effectue des comparaisons entre les services de police. Le nombre de policiers indiqué peut ne pas représenter le nombre de policiers pouvant être affectés à la surveillance communautaire générale étant donné que dans certaines collectivités, des policiers doivent limiter leur surveillance à des endroits particuliers (p. ex. port ou aéroport). Dans le cas des contrats municipaux de la Gendarmerie royale du Canada, les employés municipaux qui travaillent au sein des détachements de la Gendarmerie royale du Canada ne sont pas inclus dans la catégorie « Autre personnel ».

**Source(s) :** Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, Enquête sur l'administration policière et Enquête supplémentaire.

**Tableau 12-12**  
**Personnel policier des services de police municipaux — Territoires du Nord-Ouest, 2012**

Service de police	Population en 2011	Effectif réel en 2012 <sup>2</sup>			Autre personnel <sup>5</sup>	Effectif autorisé en 2012 <sup>3</sup>		Criminalité en 2011		Gain ou perte net : embauches et départs en 2011	Policiers admissibles à la retraite en 2011 <sup>8</sup>	
		Policiers		Policiers pour 100 000 habitants <sup>4</sup>		Total des policiers	Policiers pour 100 000 habitants <sup>4</sup>	Indice de gravité de la criminalité <sup>6</sup>	Taux de classement pondéré <sup>7</sup>			
		Hommes	Femmes									nombre
<b>15 000 à 49 999 habitants</b>												
Yellowknife, Gendarmerie royale du Canada	20 020	26	7	33	165	0	34	170	218	62,4	0	6,1

1. Les chiffres de population reposent sur les estimations postcensitaires provisoires pour 2011 provenant de la Division de la démographie de Statistique Canada, mais sont ajustés en fonction des limites des territoires des services policiers. Les chiffres de population ne sont pas encore disponibles pour 2012.
2. Représente le nombre réel de policiers assermentés permanents de tous les grades (ou leurs équivalents temps plein) au 15 mai 2012.
3. Représente le nombre de postes de policiers assermentés que le service de police était autorisé à pourvoir pendant l'année civile ou financière, qu'il y ait eu embauche ou non de ce nombre de policiers.
4. Fondé sur le nombre de policiers en 2012 et les chiffres de population pour 2011. Les chiffres de population sont ajustés en fonction des limites des territoires des services policiers. Les chiffres de population ne sont pas encore disponibles pour 2012.
5. Les comptes comprennent les employés civils et les autres employés (comme les employés de bureau, les répartiteurs, les gestionnaires, les cadets, les agents spéciaux, les gardiens de sécurité, les brigadiers scolaires et les agents chargés de l'application des règlements municipaux) qui faisaient partie de l'effectif du service de police le 15 mai.
6. L'Indice de gravité des crimes déclarés par la police tient compte à la fois du volume et de la gravité des crimes. Pour calculer l'Indice de gravité de la criminalité, on attribue un poids à chaque infraction en fonction des peines moyennes imposées par les tribunaux de juridiction criminelle. Plus la peine moyenne est sévère, plus le poids associé à cette infraction est élevé. Par conséquent, les infractions plus graves auront un effet plus marqué sur les variations de l'Indice. Toutes les infractions au *Code criminel*, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales, font partie de l'Indice de gravité de la criminalité. Ce dernier n'est pas disponible pour les services de police et les détachements desservant une population de moins de 1 000 habitants. Il faut faire preuve de prudence lorsqu'on utilise les données relatives aux services de police et aux détachements desservant une population de moins de 5 000 habitants.
7. Les affaires criminelles peuvent être classées soit par mise en accusation, soit sans mise en accusation (p. ex. lorsqu'on a recours à des programmes de déjudiciarisation et d'autres mesures extrajudiciaires même si l'on peut porter une accusation). Le taux de classement pondéré repose sur le même principe que l'Indice de gravité des crimes déclarés par la police, selon lequel on attribue des poids plus élevés aux infractions plus graves, et des poids moins élevés aux infractions moins graves. Lorsqu'on applique ce concept aux taux de classement, cela signifie, par exemple, que le classement d'un homicide, d'un vol qualifié ou d'une introduction par effraction se voit attribuer un poids plus élevé que le classement des infractions moins graves telles que les vols mineurs, les méfaits et les affaires liées au fait de troubler la paix. Le taux de classement pondéré n'est pas disponible pour les services de police et les détachements desservant une population de moins de 5 000 habitants.
8. Le pourcentage de policiers admissibles à la retraite est calculé en utilisant les comptes de policiers qui étaient admissibles à la retraite en 2011 (ou pendant l'année financière 2011-2012), ainsi que le nombre de policiers assermentés et en fonction au 15 mai 2012.

**Note(s) :** Il n'existe pas de services de police municipaux dans les Territoires du Nord-Ouest. La Gendarmerie royale du Canada dessert le territoire en vertu d'un contrat rural et, aux fins du présent rapport, la plus grande région pour laquelle des services sont offerts est incluse. Il faut faire preuve de prudence lorsque l'on effectue des comparaisons entre les services de police. Le nombre de policiers indiqué peut ne pas représenter le nombre de policiers pouvant être affectés à la surveillance communautaire générale étant donné que dans certaines collectivités, des policiers doivent limiter leur surveillance à des endroits particuliers (p. ex. port ou aéroport). Dans le cas des contrats municipaux de la Gendarmerie royale du Canada, les employés municipaux qui travaillent au sein des détachements de la Gendarmerie royale du Canada ne sont pas inclus dans la catégorie « Autre personnel ».

**Source(s) :** Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, Enquête sur l'administration policière et Enquête supplémentaire.

# Méthodologie

---

## Couverture de l'enquête et définitions

Le présent rapport est fondé sur les données recueillies dans le cadre de l'Enquête sur l'administration policière, réalisée par le Centre canadien de la statistique juridique. Cette enquête sert à recueillir des données sur l'effectif et les dépenses des services policiers auprès de chacun des services de police municipaux, provinciaux et fédéral (Gendarmerie royale du Canada [GRC]) au pays. Le personnel policier et les dépenses des Premières Nations relevant de la compétence de la GRC sont indiqués sous les dépenses fédérales de la GRC.

Sont exclus de l'enquête les organismes de police et de sécurité fédéraux suivants : le Service canadien du renseignement de sécurité, la police des chemins de fer et la police militaire. Les ministères fédéraux et provinciaux qui sont chargés d'appliquer certaines lois dans les domaines de l'impôt sur le revenu, des douanes et de l'accise, de l'immigration, des pêches et de la faune sont également exclus. En outre, les gardiens de sécurité privés et les enquêteurs privés sont exclus.

Les données qui figurent dans le présent rapport ont trait à l'effectif des services de police au 15 mai 2012 et aux dépenses définitives pour l'année 2011 (ou 2011-2012 pour les services de police dont la comptabilité se fait selon l'année financière). La plupart des services de police municipaux comptabilisent leurs dépenses selon l'année civile, alors que dans les services de police provinciaux et la GRC, la comptabilité se fait selon l'année financière. Dans ce rapport, les dépenses policières sont indiquées selon l'année civile (c.-à-d. 2011).

Le nombre d'employés est fondé sur des équivalents temps plein permanents; les employés à temps partiel sont convertis en équivalents temps plein (p. ex. 4 employés qui travaillent 10 heures par semaine équivalent à 1 employé qui travaille 40 heures par semaine). Le nombre de policiers représente le nombre réel de policiers assermentés qui étaient disponibles pour le service actif en date du 15 mai 2012. Les autres employés comprennent tout le personnel non policier, soit les civils et les agents spéciaux (p. ex. employés de bureau, répartiteurs, gestionnaires, cadets, agents spéciaux, gardiens de sécurité, brigadiers scolaires, agents chargés de l'application des règlements municipaux).

Les policiers temporaires sont exclus des comptes de policiers, seuls les policiers permanents travaillant à temps plein (et les équivalents temps plein) étant inclus. Les policiers temporaires sont embauchés pour remplacer, au besoin, les policiers permanents. Le Québec compte un plus grand nombre de policiers temporaires que tout autre secteur de compétence. Parmi les 1 004 policiers temporaires dénombrés en 2012, 895 (89 %) travaillaient au Québec.

Les dépenses au chapitre des services de police sont des dépenses réelles de fonctionnement et elles comprennent les traitements et les salaires, les avantages sociaux et les autres dépenses de fonctionnement, telles que les coûts des locaux, de l'essence et de l'entretien. Les dépenses en capital, les fonds provenant de sources externes, les recettes et les recouvrements sont exclus.

Des données du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) sur le nombre d'affaires criminelles qui viennent à l'attention de la police sont incluses afin de mettre en contexte les données policières. Au moyen du Programme DUC, on a recueilli des données sur les crimes et les délits de la route déclarés par tous les services de police du Canada depuis 1962. Le taux de criminalité, l'Indice de gravité de la criminalité et le taux de classement sont fondés sur les données du Programme DUC.

## Révisions importantes de l'enquête

### Révision de 1986

On a révisé l'Enquête sur l'administration policière en 1986 afin de recueillir des données sur les dépenses relatives aux services de police (à partir de 1985), ainsi que des données plus détaillées sur les policiers et leurs fonctions. Comme l'ancienne enquête et la nouvelle enquête ont été menées simultanément en 1986, on a pu examiner les effets du passage de l'une à l'autre. Une analyse des données a révélé de légères différences entre les deux enquêtes sur le plan de la répartition de l'effectif policier. Pour corriger ces différences méthodologiques, on a ajusté, à l'échelon national, les données antérieures à 1986 qui figurent au tableau 1.

### Révision de 1996

En 1996, on a modifié la date de la collecte des données sur l'effectif (du 30 septembre au 15 juin). Une catégorie pour les brigadiers scolaires a été ajoutée à l'enquête en 1996, car leur nombre en justifiait l'établissement. Avant 1996, ils faisaient partie de la catégorie « Autre ». Pour tenir compte de ces changements, on a corrigé les données sur l'effectif des civils à compter de 1986.

En outre, les dépenses relatives à l'achat et à la location de véhicules ne devaient dorénavant être incluses que si elles faisaient partie du budget de fonctionnement du service de police. Avant 1995, toutes ces dépenses étaient incluses, quel que soit le type de budget. On a élargi la catégorie des avantages sociaux de manière à inclure les avantages payés par d'autres sources publiques. L'effet de l'exclusion des dépenses liées à l'achat de véhicules et de l'ajout des dépenses attribuables à l'inclusion des avantages sociaux payés par d'autres sources publiques a été examiné en détail. On a estimé que ces révisions s'étaient traduites par un changement global de moins de 1 % des dépenses déclarées.

### Révision de 2006

En 2006, on a modifié la date de la collecte des données sur l'effectif (du 15 juin au 15 mai). Ce changement de date ne devrait pas avoir de répercussion sur la continuité des données de 2006 par rapport à celles des années précédentes.

### Révision de 2012

En 2012, le programme de l'Enquête sur l'administration policière comportait pour la première fois l'enquête supplémentaire. Après avoir mené des consultations avec la collectivité policière canadienne, on a conçu le questionnaire d'enquête supplémentaire pour recueillir de l'information détaillée sur les ressources humaines et la dotation dans les services de police. On a recueilli l'information agrégée sur les embauches, les départs, l'admissibilité à la retraite, les années de service, l'âge, l'éducation, l'appartenance à une minorité visible et la langue.

La majorité de l'information recueillie grâce au questionnaire supplémentaire de l'Enquête sur l'administration policière est fondée sur la journée de l'instantané de l'enquête, soit la date bien connue du 15 mai. D'autres données, notamment celles sur les embauches, les départs et l'admissibilité à la retraite annuels, sont recueillies en fonction de l'année civile ou financière précédente.

Certains services de police ne sont pas en mesure de fournir un ou plusieurs des éléments d'information demandés dans le questionnaire de l'Enquête sur l'administration policière supplémentaire. Dans ces cas, les services de police sont exclus du calcul des pourcentages connexes et une note expliquant la couverture pour l'élément d'information est incluse dans le texte ou le tableau.

## Tableaux de données sur les services de police municipaux

Des renseignements sommaires sur les services de police municipaux au pays figurent dans le présent rapport. La prestation des services policiers municipaux comprend tous les services policiers dont les coûts sont assumés par les municipalités ainsi que les services à contrat fournis aux municipalités par les services policiers provinciaux et la Gendarmerie royale du Canada (GRC). Elle comprend également les services de police qu'administrent les Premières Nations. Il est à noter que le nombre d'infractions faisant l'objet d'une enquête par le personnel fédéral de la GRC à l'intérieur d'un service de police municipal donné fait partie des statistiques de ce service municipal. Toutefois, l'effectif policier et les dépenses liés aux services fédéraux fournis par la GRC ne sont pas inclus.

À l'intérieur de chaque province, les services de police municipaux sont classés en strates de population, et, dans chaque groupe, les municipalités figurent dans l'ordre alphabétique. À l'intérieur de ces groupes, les municipalités desservies par la GRC ou la Police provinciale de l'Ontario en vertu de contrats municipaux sont séparées des autres services de police municipaux.

Le tableau 12 ne comprend que le personnel et les dépenses de fonctionnement des services de police municipaux qui étaient en exploitation le 15 mai 2012. Les services de police municipaux qui ont fermé leurs portes ou qui ont été fusionnés avec d'autres nouveaux services de police le 15 mai 2012 ou avant cette date ne sont pas inclus. Les données sur la criminalité ne sont pas encore disponibles pour 2012; par conséquent, les données qui figurent au tableau 12 portent sur l'année 2011.

# Appendice I

---

## Liste des régions métropolitaines de recensement

### Services de police inclus dans les régions métropolitaines de recensement, 2011

#### **Abbotsford–Mission**

Abbotsford

Mission (GRC, service municipal)<sup>1</sup>

#### **Barrie**

Barrie

South Simcoe

#### **Brantford**

Brantford

Comté de Brant

Six Nations Police

#### **Calgary**

Airdrie (GRC, service municipal)

Airdrie (GRC, service rural)

Beiseker (GRC, service rural)

Calgary

Chestermere (GRC, service municipal)

Cochrane (GRC, service municipal)

Cochrane (GRC, service rural)

Police de la nation Tsuu T'ina

#### **Edmonton**

Beaumont (GRC, service municipal)

Comté de Strathcona (GRC, service rural)

Devon (GRC, service municipal)

---

1. Gendarmerie royale du Canada.

Edmonton

Fort Saskatchewan (GRC, service municipal)

Leduc (GRC, service municipal)

Leduc (GRC, service rural)

Morinville (GRC, service municipal)

Morinville (GRC, service rural)

Redwater (GRC, service rural)

Spruce Grove (GRC, service municipal)

St. Albert (GRC, service municipal)

Stony Plain (GRC, service municipal)

Stony Plain (GRC, service rural)

Strathcona (GRC, service municipal)

Thorsby (GRC, service rural)

**Gatineau (partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau située au Québec)**

Gatineau

MRC des Collines de l'Outaouais

**Grand Sudbury**

Grand Sudbury

**Guelph**

Guelph

**Halifax**

Comté de Halifax (GRC, service rural)

Halifax (service régional)

**Hamilton**

Burlington (district de la PPO)<sup>2</sup>

Halton (service régional) (38 %)<sup>3</sup>

Hamilton

---

2. Police provinciale de l'Ontario.

3. Comprend la ville de Burlington.

### **Kelowna**

Kelowna (GRC, service municipal)

Kelowna (GRC, service rural)

Lake Country (GRC, service municipal)

West Kelowna (GRC, service municipal)

### **Kingston**

Frontenac (South Frontenac ) (PPO, service municipal)

Kingston

Loyalist (PPO, service municipal)

### **Kitchener–Cambridge–Waterloo**

Cambridge (Division de la sécurité de la circulation de la PPO)

Waterloo (service régional)

### **London**

London

Middlesex (PPO, service rural)

Middlesex (PPO, service municipal)

St. Thomas

Strathroy-Caradoc

Thames Centre (PPO, service municipal)

### **Moncton**

Caledonia (GRC, service rural)

Codiac (GRC, service municipal)

### **Montréal**

Blainville

Châteauguay

Deux-Montagnes (service régional)

L'Assomption

Laval

Longueuil

Mascouche

Mirabel

Montréal

MRC de Deux-Montagnes (SQ)<sup>4</sup>

MRC de Vaudreuil–Soulange (SQ)

Police autochtone de Kahnawake

Repentigny

Richelieu–Saint-Laurent (régie intermunicipale)

Roussillon (régie intermunicipale)

Saint-Eustache

Saint-Jérôme

Terrebonne

Thérèse-De-Blainville

**Ottawa (partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau située en Ontario)**

Comté de Russel (Rockland) (PPO, service rural)

Ottawa

Ottawa (Division de la sécurité de la circulation de la PPO)

Russel (PPO, service municipal)

**Peterborough**

Cavan-Millbrook-North Monaghan (PPO, service municipal)

Comté de Peterborough (Hiawatha-Curve Lake First Nation) (PPO, service rural)

Douro-Dummer (PPO, service municipal)

Otonabee/South Monaghan (PPO, service municipal)

Peterborough et Lakefield

Smith/Ennismore/Lakefield (PPO, service municipal)

**Québec**

Lévis

MRC de l'Île-d'Orléans (SQ)

MRC de La Côte-de-Beaupré (SQ)

MRC de La Jacques-Cartier (SQ)

---

4. Sûreté du Québec.

Québec

Wendake

**Regina**

Lumsden (GRC, service rural)

Regina

Regina (GRC, service rural)

**Saguenay**

Saguenay

**Saint John**

Hampton (GRC, service municipal)

Rothesay (service régional)

Saint John

**Saskatoon**

Dalmeny

Martensville (GRC, service municipal)

Saskatoon

Saskatoon (GRC, service rural)

Warman (GRC, service municipal)

Warman (GRC, service rural)

**Sherbrooke**

Magog

Sherbrooke

Sherbrooke (SQ)

**St. Catharines–Niagara**

Niagara (Division de la sécurité de la circulation de la PPO)

Niagara (service régional)

**St. John's**

Force constabulaire royale de Terre-Neuve (St. John's)

### **Thunder Bay**

Shuniah (PPO, service municipal)

Thunder Bay

### **Toronto**

Aurora (district de la PPO)

Caledon (PPO, service municipal)

Durham (service régional) (30 %)⁵

Halton (service régional) (63 %)⁶

Mono (PPO, service municipal)

Nottawasaga (PPO, service municipal)

Orangeville

Peel (service régional)

Port Credit (PPO, service rural)

Toronto

Toronto (PPO, service rural)

Whitby (PPO, service rural)

York (service régional)

### **Trois-Rivières**

MRC de Bécancour (SQ)

Trois-Rivières

### **Vancouver**

Bowen Island (GRC, service rural)

Burnaby (GRC, service municipal)

Coquitlam (GRC, service municipal)

Coquitlam (GRC, service rural)

Delta

Langley City (GRC, service municipal)

Langley Township (GRC, service municipal)

---

5. Comprend les villes de Pickering et d'Ajax, ainsi que le canton d'Uxbridge.

6. Comprend les villes de Milton, de Halton Hills et d'Oakville.

Maple Ridge (GRC, service municipal)  
New Westminster  
North Vancouver (GRC, service rural)  
North Vancouver City (GRC, service municipal)  
North Vancouver District (GRC, service municipal)  
Pitt Meadows (GRC, service municipal)  
Port Coquitlam (GRC, service municipal)  
Port Moody  
Richmond (GRC, service municipal)  
Squamish (GRC, service rural)  
Surrey (GRC, service municipal)  
Surrey (GRC, service rural)  
University (GRC, service rural)  
Vancouver  
West Vancouver  
White Rock (GRC, service municipal)

**Victoria**

Central Saanich  
Colwood (GRC, service municipal)  
Langford (GRC, service municipal)  
North Saanich (GRC, service municipal)  
Oak Bay  
Saanich  
Sidney (GRC, service municipal)  
Sidney/North Saanich (GRC, service rural)  
Sooke (GRC, service municipal)  
Sooke (GRC, service rural)  
Victoria  
View Royal (GRC, service municipal)

West Shore (GRC, service rural)

**Windsor**

Amherstburg

Lakeshore (PPO, service municipal)

LaSalle

Tecumseh (PPO, service municipal)

Windsor

**Winnipeg**

East St. Paul (GRC, service rural)

Headingley (GRC, service rural)

Oakbank (GRC, service rural)

St. Pierre-Jolys (GRC, service rural)

Winnipeg